



# PLAN D' ACTIONS

## PLAN CLIMAT-AIR-ÉNERGIE TERRITORIAL Communauté Territoriale Sud Luberon

PLAN D' ACTIONS

Janvier 2021

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

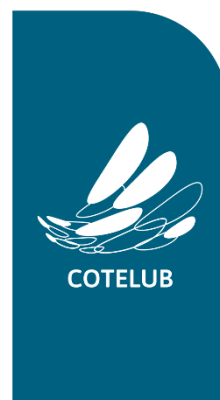
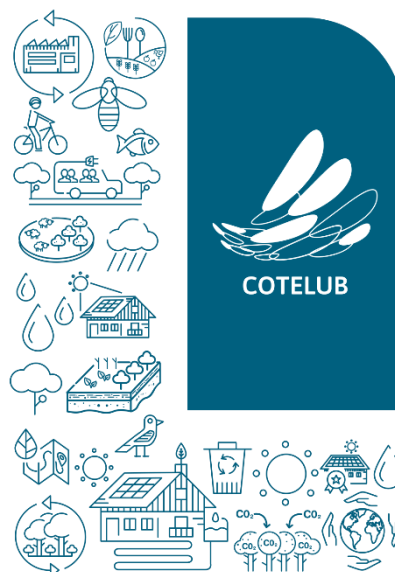
084-248400285-20210128-2021-001-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/02/2021

Affichage : 04/02/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



## PLAN CLIMAT

# SOMMAIRE

Abréviations utilisées .....	5
<b>1. DEMARCHE .....</b>	<b>7</b>
<b>1.1 Concertation .....</b>	<b>7</b>
1.1.1 Elus et agents.....	7
1.1.2 Partenaires et acteurs institutionnels .....	7
1.1.3 Habitants.....	8
<b>1.2 Structuration et temporalité du plan .....</b>	<b>8</b>
<b>1.3 Stratégie de financement .....</b>	<b>9</b>
1.3.1 Financement par l'EPCI .....	9
1.3.2 Démarche de contractualisation.....	9
<b>1.4 Dispositif de suivi et d'évaluation .....</b>	<b>15</b>
1.4.1 Instances de pilotage .....	15
1.4.2 Indicateurs .....	15
1.4.3 Processus.....	16
1.4.4 Pilotage, maîtrise d'ouvrage et partenariat .....	16
<b>2. REDUIRE LES CONSOMMATIONS D'ENERGIE ET AMELIORER LA QUALITE DE L'AIR .. 18</b>	
<b>2.1 Rénover les logements privés .....</b>	<b>18</b>
2.1.1 Mettre en place un seul service d'accompagnement à la rénovation énergétique de l'habitat sur le territoire 20	
2.1.2 Garantir la qualité des travaux de rénovation énergétique .....	22
2.1.3 Identifier et accompagner les ménages en situation de précarité énergétique.....	24
<b>2.2 Disposer d'un patrimoine public exemplaire .....</b>	<b>27</b>
2.2.1 Améliorer la performance énergétique des bâtiments publics existants.....	29
2.2.2 Réduire les consommations d'éclairage public .....	32
<b>2.3 Maîtriser l'énergie dans les entreprises.....</b>	<b>34</b>
2.3.1 Sensibiliser les entreprises industrielles et du tertiaire.....	35
2.3.2 Réduire les consommations d'énergie et optimiser l'usage des pesticides dans l'agriculture .....	37
<b>2.4 Favoriser la mobilité alternative à l'autosolisme .....</b>	<b>39</b>
2.4.1 Développer l'offre de transport en commun, l'intermodalité et le covoiturage.....	40
2.4.2 Favoriser l'usage du vélo et de la marche à pied .....	42
2.4.3 Mettre à disposition un parc de vélos à assistance électrique.....	45
2.4.4 Développer des nouvelles énergies pour les transports .....	47
2.4.5 Promouvoir la mobilité durable auprès des salariés .....	49



<b>2.5 Favoriser des aménagements et des constructions durables</b> .....	<b>51</b>
2.5.1 Intégrer les enjeux du PCAET dans la politique d'aménagement du territoire.....	52
<b>3. PRODUIRE ET UTILISER DES ENERGIES RENOUVELABLES</b> .....	<b>55</b>
<b>3.1 Développer le photovoltaïque</b> .....	<b>56</b>
3.1.1 Développer la production et la consommation d'électricité photovoltaïque par les entreprises, les collectivités territoriales et les particuliers.....	56
<b>3.2 Développer les énergies renouvelables thermiques</b> .....	<b>59</b>
3.2.1 Déployer un contrat de développement des énergies renouvelables thermiques .....	59
<b>3.3 Développer la méthanisation</b> .....	<b>62</b>
3.3.1 Etudier la faisabilité d'une unité de méthanisation.....	62
<b>4. SEQUESTER LE CARBONE</b> .....	<b>65</b>
<b>4.1 Développer les pratiques agricoles séquestrantes</b> .....	<b>65</b>
4.1.1 Développer l'agroécologie et le stockage du carbone .....	65
<b>4.2 Conforter le puit forestier et l'usage des matériaux biosourcés</b> .....	<b>67</b>
4.2.1 Optimiser la gestion de la forêt et développer l'usage des matériaux bio-sourcés .....	67
<b>5. FAVORISER L'ECONOMIE CIRCULAIRE</b> .....	<b>70</b>
<b>5.1 Renforcer l'autonomie alimentaire du territoire</b> .....	<b>70</b>
5.1.1 Développer les actions autour du Plan Alimentaire Territorial .....	70
<b>5.2 Prévenir et gérer les déchets</b> .....	<b>72</b>
5.2.1 Faire évoluer la politique territoriale de gestion des déchets vers la prévention.....	72
<b>6. S'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE</b> .....	<b>75</b>
<b>6.1 Adapter l'agriculture</b> .....	<b>75</b>
6.1.1 Adapter les productions agricoles et réduire leurs besoins en irrigation.....	75
<b>6.2 Adapter la gestion forestière</b> .....	<b>78</b>
6.2.1 Développer la gestion forestière et la labellisation PEFC .....	78
<b>6.3 Faire évoluer les activités touristiques</b> .....	<b>81</b>
6.3.1 Encourager les initiatives locales en faveur d'un tourisme durable .....	81
<b>6.4 Aménager les espaces urbanisés</b> .....	<b>84</b>
6.4.1 Végétaliser les espaces urbanisés .....	84

**7. AGIR ENSEMBLE SUR LE TERRITOIRE ..... 88**

**7.1 Communiquer largement..... 88**

7.1.1 Elaborer une stratégie de communication autour de la transition énergétique et écologique ..... 88

**7.2 Accompagner les changements de comportements ..... 90**

7.2.1 Encourager les citoyens à des comportements écoresponsables ..... 90

**7.3 Co-construire avec les citoyens..... 92**

7.3.1 Créer et animer un club citoyen ..... 92

**Annexes..... 96**

Membres du Comité de Pilotage interne mutualisé avec la CCPAL..... 96

Liste des structures invitées aux ateliers thématiques et au COPIL externe mutualisé n°3 relatif au plan d'actions. 97

Résultats du questionnaire aux élus..... 99

Résultats du questionnaire aux habitants..... 101

Plan de communication et de concertation..... 103



## ABREVIATIONS UTILISEES :

- ADEME : Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie
- AIL Cucuron : Association d'Initiatives Locales
- ALTE : Agence Locale de Transition Energétique
- AMO : Assistant à Maitrise d'Ouvrage
- ANAH : Aide National de l'Habitat
- AOC Luberon: Appellation d'Origine Contrôlée (Vins du Luberon)
- ARPE : Agence Régionale Pour l'Environnement
- AURAV : Agence d'Urbanisme Rhône-Avignon-Vaucluse
- Bio de Provence : Fédération régionale des associations départementales d'agriculteurs bio
- CA 84 : Chambre d'agriculture de Vaucluse
- CAUE 84 : Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de Vaucluse
- CBE : Comité de Bassin d'Emploi
- CCI : Chambre de Commerce et d'Industrie
- CCPAL : Communauté de communes Pays d'Apt Luberon
- CD : Conseil Départemental
- CMA 84 : Chambre de métiers et de l'artisanat de Vaucluse
- COTELUB : Communauté Territoriale Sud Luberon
- CRPF : Centre Régional de la Propriété Forestière
- DDT : Direction Départementale des Territoires
- DREAL : Direction Départementale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
- FIL : Fabrique d'Initiatives Locales
- FNE : France Nature Environnement
- GCAPA : Groupement commercial et artisanal du Pays d'Apt
- GRDF : Gaz Réseau Distribution France
- INAO : Institut National de l'Origine et de la Qualité
- LPO : Ligue pour la Protection des Oiseaux
- PCAET : Plan Climat Air Energie Territorial
- ONF : Office National des Forêts
- OTI : Office du Tourisme Intercommunal
- Plan Climat : PCAET
- PNRL : Parc Naturel Régional du Luberon
- PTRE : Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique
- SEV : Syndicat d'Energie Vauclusien
- SIRCC : Syndicat de rivière du Calavon-Coulon
- SIRTOM : Syndicat Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères
- SMAVD : Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance
- SOLIHA : Solidaire pour l'Habitat
- Syndicat Durance Ventoux : Syndicat des Eaux
- UDAP : Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine





# 1

## PLAN D'ACTIONS

# DÉMARCHE



1.1 Concertation



1.2 Structuration et temporalité du plan



1.3. Stratégie de financement



1.4. Dispositif de suivi et d'évaluation



# 1. DEMARCHE

## 1.1 CONCERTATION

COTELUB a mis en place différents temps de concertation autour du PCAET pour communiquer, sensibiliser et co-construire avec les élus, les agents, les habitants et les acteurs socio-économiques du territoire.

Les objectifs de ces temps de concertation étaient :

- De positionner COTELUB comme coordonnateur de la transition énergétique sur son territoire ;
- D'intégrer la demande sociale et économique sur ce sujet ;
- De faire émerger des porteurs d'actions du PCAET autres que COTELUB.

Ci-après, le résumé des temps de concertation qui ont permis de co-construire le plan d'actions.

### 1.1.1 ELUS ET AGENTS

Un questionnaire a été adressé spécifiquement aux élus de l'intercommunalité. 51 réponses ont été obtenues dont les résultats sont présentés en annexe.

L'élaboration du PCAET s'est appuyée également sur un Comité de Pilotage interne mutualisé entre la CCPAL et COTELUB qui s'est réuni à chaque étape du projet pour les discuter et les valider. La composition de ce comité est la suivante :

Pour COTELUB : Un sous-groupe d'élue(s) de la Commission Transition Energétique, les techniciens de COTELUB, la DGS et le Président.

Pour la CCPAL : Les élu(e)s de la Commission Développement Durable étant membres titulaires ou suppléants au Conseil Communautaire, les techniciens de la CCPAL, le DGS et le Président.

Le liste des membres est présente en annexe.

Ce Comité de pilotage interne mutualisé s'est réuni trois fois :

- Le 06 juin (diagnostic territorial)
- Le 03 octobre (stratégie territoriale)
- Le 28 novembre (plan d'actions)

Le 09 juillet, un séminaire pour les élus est organisé. Autour de l'animation Destination Territoire à Energie Positive, les élus ont été invités à se prononcer sur l'ambition pour le territoire aux horizons temporels 2030 et 2050 concernant : la maîtrise de l'énergie et la production d'énergies renouvelables.

Lors du Bureau Communautaire du 05 septembre, la stratégie territoriale, élaborée lors du séminaire du 09 juillet, a été présentée aux élus.

### 1.1.2 PARTENAIRES ET ACTEURS INSTITUTIONNELS

Six ateliers thématiques ont été organisés pour co-construire et rédiger les fiches actions avec les acteurs locaux, les services de COTELUB et de la CCPAL. Ces ateliers étaient mutualisés avec la CCPAL. Au total, une centaine de participants ont contribué lors de ces ateliers.

Thématiques	DATES
Agriculture - Forêts	15 octobre 2019
Adaptation au changement climatique	
Mobilité	18 octobre 2019
Patrimoine public	
Entreprises	29 octobre 2019
Habitat - Rénovation	

L'élaboration du PCAET s'est appuyée sur un Comité de pilotage externe et mutualisé avec la CCPAL qui s'est réuni à chaque étape du projet pour les discuter et les valider.

Lors du COPIL externe mutualisé n°3, les participants aux ateliers thématiques ont été invités pour enrichir le plan d'actions.

La liste des structures invitées est présente en annexe.

Ce Comité de pilotage externe mutualisé s'est réuni trois fois :

- Le 11 juin (diagnostic territorial)
- Le 10 octobre (stratégie territoriale)
- Le 21 novembre (plan d'actions)

### 1.1.3 HABITANTS

La concertation avec les citoyens s'est faite en plusieurs phases :

- Au début du mois de juillet grâce à la diffusion d'un questionnaire dont la visée était multiple : sensibiliser, informer de la date de la réunion publique, recueillir les propositions d'actions prioritaires et recenser les attentes sur les différents domaines d'action du PCAET.  
400 réponses ont été reçues au total sur le territoire de COTELUB, de la CCPAL et d'autres communes, dont 236 sur COTELUB, entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 14 octobre 2019.
- Le 27 septembre, une réunion publique a été organisée à Ansois. Elle a rassemblé plus de 100 participants.
- Les acteurs associatifs ont été invités à participer aux ateliers thématiques du mois d'octobre et au comité de pilotage externe mutualisé n°3 relatif au plan d'actions.

A la suite de l'arrêt du projet de PCAET et après l'examen par l'Autorité Environnementale, le projet sera mis en consultation en ligne pendant 30 jours.

## 1.2 STRUCTURATION ET TEMPORALITE DU PLAN

Le plan d'action est structuré de la manière suivante (voir tableau page suivante) :

- **Objectifs stratégiques,**
- **Objectifs opérationnels dont certains sont chiffrés par secteurs d'activité et par filières de production d'énergie renouvelable,**
- **Actions.**

Les objectifs stratégiques et opérationnels issus de la phase de stratégie ont été les clefs d'entrée pour construire les fiches actions.

Le plan d'action s'inscrit dans la temporalité des objectifs stratégiques Climat-Air-Energie du territoire (vision à l'horizon 2050) mais les objectifs opérationnels chiffrés qui en découlent ont été fixés par réalisme et visibilité à l'horizon 2030.

Les actions qui déclinent ces objectifs sont envisagées par pragmatisme pour la période 2020-2023 soit un peu plus que la mi-parcours des six années du PCAET (2020-2025). Elles feront l'objet d'une actualisation et d'une nouvelle programmation approfondie en 2022. Notons que dans de nombreux cas, leur contribution à l'atteinte des objectifs stratégiques et opérationnels s'inscrit dans le plus long terme étant donné le caractère structurant qu'elles apportent au territoire (modification du système sociotechnique).

Sur la forme, les objectifs opérationnels et les actions qui y sont associés concernent plusieurs objectifs stratégiques. Par exemple, les objectifs/actions opérationnels liés à la rénovation de l'habitat s'inscrivent à la fois dans l'objectif stratégique de réduction des consommations d'énergie, de réductions des émissions de polluants atmosphériques et d'amélioration de la qualité de l'air, de développement des énergies renouvelables et d'adaptation au changement climatique.

Le choix a été fait de les présenter dans le chapitre d'un seul objectif et d'indiquer :

- En introduction, de cet objectif les objectifs chiffrés auxquels ils permettent de contribuer (pour faire le lien avec la stratégie),
- Sur chaque fiche action, le volet du PCAET à laquelle elle est rattachée (Atténuation, Adaptation, Qualité de l'air),
- Sur chaque fiche action, les impacts (faible, moyen, fort) sur les autres items considérés comme stratégiques pour le territoire (Production ENR, Réduction des consommations d'énergie, Atténuation des émissions de GES, Réduction des polluants atmosphériques, Emplois créés, Réduction des inégalités sociales, Chiffre d'affaire local généré, Maîtrise des dépenses de fonctionnement, Préservation de la biodiversité).

Pour mémoire, la correspondance avec les grands domaines sur lesquels la réglementation demande que ces objectifs doivent au moins porter est indiquée dans le rapport de stratégie.



## 1.3 STRATEGIE DE FINANCEMENT

La stratégie de financement du Plan Climat Air Energie Territorial est un élément central et majeur de la mise en œuvre du plan d'action. Son élaboration mérite une attention toute particulière et une application consciencieuse qui conduira aux meilleures conditions possibles pour l'émergence des projets décrits dans les fiches action de ce présent document.

A ce titre, COTELUB a décidé de profiter de 2020, année de transition, au vu du contexte électoral, pour se dédier à l'ajustement du montage financier du plan d'actions de son PCAET.

Au regard du contexte d'élaboration du PCAET et notamment :

- De la large mobilisation et des nombreuses attentes du public
- Du contexte de la mutualisation et les élections de mars 2020,
- Du parcours de validation du projet de PCAET auprès de la MRAE, du Préfet de Région et du Président du Conseil régional,
- Des modalités de financements à venir qui ne sont pas toutes connues et qui pour certaines sont en cours de validation : clause de revoyure du CRET Luberon 2 en 2020, lancement des financements européens LEADER sur 2021-2026, CPER à partir de 2021, AMI Région, AMI ADEME, AMI Etat, etc.
- Du plan d'actions qui se veut axé sur la mise en réseau sur le partenariat multi-acteurs, et l'instauration d'une gouvernance innovante (portage d'actions mutualisées avec la CCPAL)
- L'engagement de la collectivité dans la dispositif CIT'ERGIE (programme de management et de labellisation) afin d'assurer le bon déroulement du plan d'actions et bénéficier du soutien de l'ADEME.

Les moyens humains et financiers seront confirmés en fonction de ces dispositifs de contractualisation ou d'aide et de partenariats l'année 2020.

Certaines actions bénéficient d'un chiffrage. Il s'agit d'actions initiées avant la démarche d'élaboration du PCAET, ainsi que les actions dont la maîtrise d'ouvrage n'est pas COTELUB.

Le chiffrage des actions tel qu'inscrit et donné à titre indicatif et sera précisé tout au long de la vie du plan d'actions.

Les actions n°25 à n°27 sont les actions d'animation et de communication mutualisées qui s'inscrivent dans la continuité de l'élaboration.

### 1.3.1 FINANCEMENT PAR L'EPCI

Le PCAET va amener l'EPCI à relire l'ensemble de ses politiques à l'aune des enjeux Climat-Air-Energie. La valorisation des actions déjà menées pour répondre à ces enjeux constitue, d'ores et déjà, un socle de la politique de transition énergétique et écologique souhaitée par le territoire.

L'année 2020 constitue ainsi l'opportunité pour COTELUB d'affiner les recherches de financement pour conforter la mutualisation avec la CCPAL, de renforcer le partenariat avec les acteurs du territoire et de prioriser la mise en œuvre de ses actions.

En effet, le recours à un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) à partir de 2021 semble être la solution la plus adaptée au contexte.

### 1.3.2 DEMARCHE DE CONTRACTUALISATION

La mise en œuvre du plan d'actions nécessite des investissements importants autour de nombreuses thématiques (habitat, mobilité, énergies renouvelables, ...) qui reposeront sur l'intervention de différents opérateurs des sphères publiques et privées.

Pour mobiliser et répartir les financements nécessaires à la réalisation de ces investissements, il paraît important de mettre en place une contractualisation multi-partenariale en lien avec tout ou partie des actions du PCAET à l'instar de ce qui se pratique déjà dans d'autres domaines d'intervention (exemples : contrat de rivière, contrat de ville).

La contractualisation envisagée poursuivra les objectifs suivants :

- Constituer un cadre par lequel l'EPCI et ses partenaires (Etat, région, département, Banque des territoires, acteurs privés, bailleurs sociaux, fournisseurs d'énergie, parc naturel régional, ...) s'engagent à mettre en œuvre et financer de manière concertée des actions du PCAET,
- Définir un programme technique et financier dans la durée permettant la réalisation des actions du PCAET inscrites au contrat,
- Assurer la mobilisation et la cohérence des financements sur des projets structurants,
- Formaliser un engagement « moral » sur un programme d'actions concertées entre les acteurs et financeurs signataires.

Ce travail multi-partenarial a déjà démarré en partie avec la participation des nombreux acteurs lors de l'élaboration du Plan Climat, il se poursuivra en 2020.

Un forum d'engagement est d'ores et déjà prévu et visera à rassembler tous les partenaires et financeurs potentiels du PCAET afin de réaffirmer et de préciser l'engagement de chaque structure dans ce projet.

## STRUCTURATION DU PLAN D' ACTIONS

OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS	N°	ACTION	PILOTAGE	MUTUALISATION AVEC LA CCPAL
Réduire les consommations d'énergie et améliorer la qualité de l'air	Rénover les logements privés	1	Mettre en place un seul service d'accompagnement à la rénovation énergétique de l'habitat sur le territoire	PTRE/CD 84/CAUE 84	Oui
		2	Garantir la qualité des travaux de rénovation énergétique Reconnus Garant de l'Environnement	CMA 84/PTRE /CAUE 84	Oui
		3	Identifier et accompagner les ménages en situation de précarité énergétique	COTELUB/CD 84/PTRE	Oui
	Disposer d'un patrimoine public exemplaire	4	Améliorer la performance énergétique des bâtiments publics existants	COTELUB/PNRL	Non
		5	Réduire les consommations de l'éclairage public	Communes/SEV/PNRL	Non
	Maitriser l'énergie dans les entreprises	6	Sensibiliser les entreprises industrielles et du tertiaire à la maîtrise de l'énergie et à la gestion environnementale	CCI/CMA/ALTE	Oui
		7	Réduire les consommations d'énergie et optimiser l'usage des pesticides dans l'agriculture	CA 84 / Bio de Provence	Oui
	Favoriser la mobilité alternative à l'autosolisme	8	Développer l'offre de transports en commun, l'intermodalité et le covoiturage	COTELUB/Région	Oui
		9	Favoriser les modes actifs	COTELUB/PNRL/Communes/CD 84	Oui
		10	Mettre à disposition un parc de vélos à assistance électrique	COTELUB	Oui
		11	Développer de nouvelles énergies pour les transports	ENEDIS/GRDF/SEV	Oui
		12	Promouvoir la mobilité durable auprès des salariés	COTELUB/Associations d'entreprises	Oui
	Favoriser des aménagements et des constructions durables	13	Intégrer les enjeux du PCAET dans la politique d'aménagement du territoire	COTELUB / CAUE 84	Non
Produire et utiliser des énergies	Développer le photovoltaïque	14	Développer la production et la consommation d'électricité photovoltaïque par les entreprises, les collectivités territoriales et les particuliers	COTELUB/Collectifs citoyens	Oui



renouvelables et de récupération	Développer les énergies renouvelables thermiques	15	Déployer un contrat de développement des énergies renouvelables thermiques	PNRL	Oui
	Développer la méthanisation	16	Etudier la faisabilité d'une usine de méthanisation	COTELUB/GRDF	Oui
Séquestrer le carbone	Développer les pratiques agricoles séquestrantes	17	Développer l'agriculture biologique et les pratiques séquestrantes	CA 84 / Bio de Provence	Oui
	Conforter la séquestration par les forêts et les matériaux	18	Optimiser la gestion de la forêt et développer l'usage des matériaux bio-sourcés	PNRL	Oui
Favoriser l'économie circulaire	Renforcer l'autonomie alimentaire	19	Développer les actions autour du Plan alimentaire territorial	Communes/PNRL	Oui
	Prévenir et gérer les déchets	20	Faire évoluer la politique territoriale de gestion des déchets vers la prévention	COTELUB	Non
S'adapter au changement climatique	Adapter l'agriculture	21	Adapter les productions agricoles et optimiser leurs besoins d'irrigation	CA 84/ Bio de Provence	Oui
	Adapter la gestion forestière	22	Développer la gestion forestière et la labellisation PEFC	COTELUB/Communes/PNRL	Oui
	Faire évoluer les activités touristiques	23	Encourager les initiatives locales en faveur d'un tourisme durable	COTELUB	Non
	Aménager les espaces urbanisés	24	Végétaliser les espaces urbanisés	COTELUB/CAUE 84/Communes	Oui
Agir ensemble sur le territoire	Communiquer largement	25	Elaborer une stratégie de communication autour de la transition énergétique et écologique	COTELUB//ALTE / Collectifs citoyens/PNRL	Oui
	Accompagner les changements de comportement	26	Accompagner les citoyens vers des comportements éco-responsables	ALTE / PNRL/Collectifs citoyens	Oui
	Co-construire avec les citoyens	27	Créer et animer un club citoyen	COTELUB/Collectifs citoyens	Oui

## REPARTITION DES ACTIONS PAR SECTEUR REGLEMENTAIRE D'ACTIVITES

(R : Résidentiel, Te : Tertiaire, Tr : Transport, Ag-For : Agriculture et Forêt, Déc : Déchets, Ind : Industrie).

N°	ACTION	R.	Te.	Tr.	Ag-For.	Déc.	Ind.
1	Mettre en place un seul service d'accompagnement à la rénovation énergétique de l'habitat sur le territoire						
2	Garantir la qualité des travaux de rénovation énergétique Reconnus Garant de l'Environnement						
3	Identifier et accompagner les ménages en situation de précarité énergétique						
4	Améliorer la performance énergétique des bâtiments publics existants						
5	Réduire les consommations de l'éclairage public						
6	Sensibiliser les entreprises industrielles et du tertiaire à la maîtrise de l'énergie et à la gestion environnementale						
7	Réduire les consommations d'énergie et optimiser l'usage des pesticides dans l'agriculture						
8	Développer l'offre de transports en commun, l'intermodalité et le covoiturage						
9	Favoriser l'usage du vélo et la marche à pied						
10	Mettre à disposition un parc de vélos à assistance électrique						
11	Développer de nouvelles énergies pour les transports						
12	Promouvoir la mobilité durable auprès des salariés						
13	Intégrer les enjeux du PCAET dans la politique d'aménagement du territoire						
14	Développer la production et la consommation d'électricité photovoltaïque par les entreprises, les collectivités territoriales et les particuliers						
15	Déployer un contrat de développement des énergies renouvelables thermiques						
16	Etudier la faisabilité d'une unité de méthanisation						
17	Développer l'agriculture biologique et le stockage du carbone						
18	Optimiser la gestion de la forêt et développer l'usage des matériaux biosourcés						

19	Développer les actions autour du Plan alimentaire territorial						
20	Faire évoluer la politique territoriale de gestion des déchets vers la prévention						
21	Adapter les productions agricoles et optimiser leurs besoins en irrigation						
22	Développer la gestion forestière et la labellisation PEFC						
23	Accompagner la politique de tourisme durable						
24	Végétaliser les espaces urbanisés						
25	Elaborer une stratégie de communication autour de la transition énergétique et écologique						
26	Accompagner les citoyens vers des comportements éco-responsables						
27	Créer et animer un club citoyen						
<b>Nombre d'actions par secteur d'activités</b>		<b>10</b>	<b>11</b>	<b>9</b>	<b>11</b>	<b>7</b>	<b>5</b>



## 1.4 DISPOSITIF DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

Le dispositif de suivi et d'évaluation du PCAET mis en place par COTELUB repose sur les instances de pilotage mises en place lors de son élaboration, des indicateurs et du processus d'évaluation suivants :

### 1.4.1 INSTANCES DE PILOTAGE

Trois instances permettent de piloter la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du PCAET en mode projet :

- **Le Comité de suivi**

Il est composé de l'élue référente (Vice-Présidente en charge de la Transition Energétique) à COTELUB de l' élu référent (Vice-Président en charge du Développement Durable) à la CCPAL, de la directrice de l'Aménagement du territoire à COTELUB, de la Responsable de l'Aménagement du territoire à la CCPAL et du chargé de mission PCAET mutualisé. Ce comité de suivi est commun aux deux EPCI.

- **Le Comité de pilotage interne**

Ce comité est composé du Comité de suivi, des techniciens de COTELUB, des techniciens de la CCPAL, d'un sous-groupe d'élus de la Commission Transition Energétique pour COTELUB et des élus de la Commission développement durable titulaires ou suppléants au Conseil Communautaire pour la CCPAL. Ce Comité de Pilotage interne est mutualisé avec la CCPAL.

- **Le Comité de pilotage externe**

Ce comité est composé du Comité de suivi, des partenaires institutionnels, techniques, des chambres consulaires et des acteurs et associations de la transition énergétique du territoire. Il est mutualisé avec la CCPAL.

- **Le club citoyen**

Il est proposé de s'appuyer sur la plateforme citoyenne déjà créée sur le territoire et sur le conseil de développement pour créer et animer un club citoyen qui soit représentatif du territoire, des communes, des associations et des habitants en intégrant un principe de parité et d'indépendance.

Les objectifs de cette instance consultative pourraient être les suivants :

- Contribuer au renforcement de la démocratie participative autour de la transition énergétique/écologique,
- Donner des avis motivés,
- Proposer des actions et agir pour participer à leur mise en œuvre,
- Contribuer au suivi du PCAET.

Une fiche action est dédiée à sa création et à son animation

### 1.4.2 INDICATEURS

Deux types d'indicateurs seront suivis. Ils seront précisés lors de la première revue de chaque fiche action.

- **Les indicateurs d'évaluation de l'efficacité du plan d'actions au niveau du territoire**

**Les indicateurs Climat-Air-Energie quantitatifs** suivants seront renseignés annuellement à l'échelle du territoire à partir des données de la base CIGALE :

- Consommations d'énergie finale (GWh/an) ;
- Production d'énergies renouvelables et de récupération par filières (GWh/an) ;
- Emissions de gaz à effet de serre par secteurs d'activités (t eqCO<sub>2</sub>/an) ;
- Emissions de polluants atmosphériques par type de polluants et par secteurs d'activités (t de polluants /an).

Ces données seront comparées à l'année de référence 2016 pour suivre leur pourcentage d'évolution annuelle et les comparer aux objectifs chiffrés du PCAET (voir rapport stratégie).

**Les indicateurs socio-économiques** liés aux actions Climat-Air-Energie suivants seront estimés :

- Evolution de la balance commerciale énergétique du territoire ;
- Nombre d'emplois créés ou maintenus ;
- Réduction des inégalités sociales ;
- Chiffres d'affaires local généré (€/an) ;

- Maîtrise des dépenses de fonctionnement (€/an).
- **Les indicateurs de suivi de la réalisation de chaque action**

Ces indicateurs permettent de suivre l'avancée de l'action. Ils sont indiqués dans les fiches actions. Chaque pilote de projet suit ces indicateurs et rend compte au Comité de suivi, qui assure le lien auprès des Comités de Pilotage interne et externe. La fréquence de suivi est annuelle (mais le suivi se fera au fil de l'eau pour plus d'efficacité) et les méthodes de collecte des données varient selon l'indicateur.

### 1.4.3 PROCESSUS

Le suivi et l'évaluation sont fait :

- Au fil de l'eau par chaque pilote d'action ;
- Lors de la revue annuelle de chaque action ;
- Lors de l'élaboration du bilan annuel qui fait l'objet d'une présentation en Comité de Pilotage interne et en Comité de Pilotage externe.

Le chargé de mission PCAET anime la mise en œuvre du programme et suit régulièrement son avancée en interrogeant les pilotes des actions, qui lui transmettent la valeur des indicateurs.

Un bilan d'avancement est établi chaque année et transmis au Comité de Pilotage interne.

Ce suivi régulier permet de faire état de l'avancée du plan d'actions au Comité de Pilotage interne, qui propose si besoin aux instances délibérantes de réorienter des actions, ou de relancer des pilotes et des maîtres d'ouvrage, voire de renforcer des moyens humains, techniques et financiers pour atteindre les objectifs fixés par le PCAET.

### 1.4.4 PILOTAGE, MAITRISE D'OUVRAGE ET PARTENARIAT

Les fiches action qui suivent attribuent différents rôles aux acteurs qui y sont impliqués :

- **Pilotage**

Il s'agit des élus et des techniciens ou service de l'EPCI qui sont référents de l'action au sein du PCAET. Dans certains cas, ils peuvent être pilotes de l'action au sein du PCAET sans que l'EPCI en assure la maîtrise d'ouvrage ni en soit partenaire. Ils assurent l'intégration et la cohérence de l'action dans la coordination et le suivi du PCAET (renseignement des indicateurs notamment) en lien avec son maître d'ouvrage.

- **Maîtrise d'ouvrage**

Il s'agit des entités qui portent l'action et en assure la réalisation et la coordination avec les partenaires qui y sont impliqués (ci-dessous). A ce titre, elles définissent avec les partenaires le budget, le calendrier et le plan de financement des actions dont elles ont la responsabilité. Elles assurent le lien avec les référents de l'EPCI (pilotage). La Maîtrise d'ouvrage peut être assurée par une ou plusieurs entités en fonction de la nature et des objectifs de l'action.

- **Partenariat**

Les partenaires sont associés à l'action et acceptent de mettre en commun, dans le cadre du partenariat établi, leurs efforts en vue de réaliser l'objectif de l'action. Ils sont associés étroitement à l'action par la maîtrise d'ouvrage.





## 2. REDUIRE LES CONSOMMATIONS D'ENERGIE ET AMELIORER LA QUALITE DE L'AIR

### 2.1 RENOVER LES LOGEMENTS PRIVES

Objectifs opérationnels chiffrés de la stratégie auxquelles les actions contribuent :

Les actions contribuent à l'atteinte des objectifs suivants :

Objectifs à atteindre En 2030	Ce que représente l'objectif	Rythme annuel (Sur 11 ans, 2020/2030)	GWh/an d'énergie économisée ou de production additionnelle en 2030
<b>SECTEUR DE L'HABITAT</b>			
2.400 maisons individuelles rénovées basse consommation	27 % des maisons individuelles	218 maisons / an	- 15
1 050 appartements rénovés Basse consommation	70 % des appartements	95 appartements / an	- 4
10 400 ménages sensibilisés aux économies d'énergie	100 % des ménages	946 ménages / an	- 10
<b>FAVORISER LE DEVELOPPEMENT DE LA GEOTHERMIE</b>			
1.100 logements/bâtiments chauffés par géothermie	10 % du potentiel	100 logements / an	+ 10
<b>DEVELOPPER LE SOLAIRE THERMIQUE</b>			
5.000 logements équipés	50 % du potentiel	455 logements / an	+ 10
<b>DEVELOPPER LE SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE</b>			
5.600 maisons ou 350 bâtiments équipés	10 % du potentiel	509 maisons ou 32 bâtiments équipés / an	+ 35
<b>DEVELOPPER L'AEROTHERMIE</b>			
800 logements/bâtiments équipés de pompes à chaleur	50 % du potentiel	73 bâtiments / an	+ 10

#### Eléments de cadrage :

L'habitat est un secteur prioritaire de la politique Climat-Air-Energie pour lequel l'échelle locale dispose de nombreux leviers d'actions en complément notamment des dispositifs nationaux. A l'heure actuelle, l'organisation de l'accompagnement public auprès des particuliers pour la rénovation de leur habitat n'est pas suffisamment claire et lisible pour les bénéficiaires. Cette situation conduit à une dispersion des moyens qu'il faut également renforcer. Dans ce sens, l'action vise à mettre en place une seule plateforme d'accompagnement à la rénovation énergétique en associant les différents acteurs impliqués et en ciblant mieux les segments du marché de la rénovation que l'on souhaite prioritairement atteindre. Une priorité sera accordée aux publics en situation de précarité énergétique. Dans ce cadre, une attention particulière est portée sur la garantie des travaux de rénovation énergétique réalisés. L'accompagnement auprès des particuliers pour la rénovation de leur habitat comporte outre la réduction des consommations d'énergie, le développement des énergies renouvelables

domestiques, l'adaptation au changement climatique et l'amélioration de la qualité de l'air intérieur. S'agissant du bois énergie, le remplacement systématique des foyers ouverts ou d'appareils de combustion peu performants par des appareils labellisés évitant les pollutions atmosphériques issues de la mauvaise combustion du bois sera systématiquement envisagé.

**Eléments financiers :**

La restructuration évoquée ci-dessus s'inscrira dans le cadre de la mise en place du Service d'Accompagnement pour la Rénovation Énergétique (SARE) piloté au niveau national par l'ADEME qui est éligible au dispositif de récupération des certificats d'économie d'énergie (CEE).

2.1.1 METTRE EN PLACE UN SEUL SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT A LA RENOVATION ENERGETIQUE DE L'HABITAT SUR LE TERRITOIRE

**Action n°1**  
**METTRE EN PLACE UN SEUL SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT A LA RENOVATION ENERGETIQUE DE L'HABITAT SUR LE TERRITOIRE**

Descriptif et objectif(s)	
<p>Le récent rapport parlementaire, sur les freins à la transition énergétique (DIVE et DUVERGE, juin 2019) souligne les difficultés d'accès aux aides et accompagnements disponibles pour la rénovation de l'habitat : <b>« Ce n'est pas tant que les dispositifs qui manquent, c'est davantage leur lisibilité et leur cohérence qui est interrogée ».</b></p> <p>Ce constat est particulièrement vrai pour le territoire où coexistent deux plateformes territoriales de rénovation énergétique de l'habitat :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Plateforme de la rénovation énergétique Luberon/Haute-Provence portée par le Parc Naturel Régional du Luberon (PNRL), depuis 2017.</li> <li>▪ Plateforme de la rénovation énergétique de Vaucluse portée par l'Agence Locale de Transition Energétique (ALTE), (anciennement Espace Info Energie).</li> </ul> <p>Cette situation est source de confusion chez les particuliers et ne permet pas une bonne optimisation des moyens humains dédiés.</p> <p>L'objectif de l'action est d'aboutir, dans l'intérêt des bénéficiaires de ce service public, à la mise en place d'une seule plateforme territoriale en intégrant les récentes évolutions d'organisation et de financements publics liées à la mise en place du Service d'Accompagnement pour la Rénovation Énergétique (SARE) piloté au niveau national par l'ADEME. Ce service éligible au dispositif des certificats d'économie d'énergie qui s'inscrit dans la stratégie de déploiement de la marque « FAIRE » (Faciliter, Accompagner et Informer pour la Rénovation Énergétique) a pour objectif la mise en œuvre d'actions d'information et d'accompagnement en faveur de la rénovation énergétique des logements et des petits locaux tertiaires privés. Ce service s'appuiera sur des financements des collectivités territoriales volontaires en partenariat avec les régions.</p> <p>Un ciblage spécifique sera effectué sur les logements anciens (construits avant 1975).</p>	
Périmètre de l'action	Cibles/bénéficiaires
EPCI	Ménages et artisans du territoire bénéficiaires du service

Maître d'ouvrage	Partenaires
PTRE/CD 84/CAUE 84	DDT 84, Région SUD, ADEME, CMA 84

PILOTAGE EPCI		BUDGET	
Techniciens : Service Aménagement du Territoire	Elu(s) : VP transition énergétique	Fonctionnement :  <i>Pour information 0,1 ETP</i>  <i>Budget par EPCI : 32 k€/an avec co-financement du SARE sur 3 ans : 50%</i>  <i>Autres co-financement à voir avec le CD84 et la région Sud</i>  <i>Objectif : 155 ménages accompagnés /an</i>	Investissement :



Les moyens humains et financiers seront déterminés en fonction des dispositifs de contractualisation et d'aides, des modalités de partenariats et des arbitrages des élus de COTELUB. Ce travail sera réalisé courant 2020	
Dispositif/contractualisation associé	Moyens humains (ETP/an)
SARE	ETP PNRL et ALTE dédiés

PRINCIPALES ETAPES ET CALENDRIER	
2020	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Création d'un groupe de travail ALTE / PNRL / EPCI / CD 84 pour proposer une offre de service commune et coordonnée avec des objectifs associés</li> <li>- Echanges avec les EPCI voisins</li> <li>- Echanges avec l'ADEME, la Région et l'Etat pour envisager une contractualisation dans le cadre du SARE</li> <li>- Signature d'une convention multipartite pour s'inscrire dans le SARE</li> </ul>
2021	- Déploiement du nouveau service
2022	- Déploiement du nouveau service
2023	- Déploiement du nouveau service

VOLET PCAET	ATTENUATION	ADAPTATION	QUALITE DE L'AIR
	X	X	X

SECTEUR(S) D'ACTIVITE CONCERNE	REGLEMENTAIRE(S)	AUTRE(S)
	Résidentiel	

IMPACTS	FAIBLE	MOYEN	FORT
Production ENR			X
Réduction des consommations d'énergie			X
Atténuation des émissions de GES			X
Réduction des polluants atmosphériques			X
Emplois créés			X
Réduction des inégalités sociales			X
Chiffre d'affaire local généré			X
Maîtrise des dépenses de fonctionnement			X
Préservation de la biodiversité		X	

INDICATEURS DE RESULTAT	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place d'une seule organisation d'information et d'accompagnement des particuliers pour la rénovation énergétique de leur habitat.</li> <li>- Nombre de projets de rénovations énergétiques accompagnés</li> <li>- Nombre d'évènements de promotion de la rénovation (visite de sites, conférences, foires...)</li> <li>- Nombre de professionnels du bâtiment qui ont signé la charte d'engagement du service d'accompagnement</li> </ul>

MUTUALISATION AVEC LA CCPAL	Oui
PROPOSITION CITOYENNE	Non

## 2.1.2 GARANTIR LA QUALITE DES TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE

## Action n° 2

## GARANTIR LA QUALITE DES TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE RECONNUS GARANT DE L'ENVIRONNEMENT

Descriptif et objectif(s)	
<p>Pour bénéficier des principales aides publiques qui concernent la rénovation énergétique de leur habitat (amélioration de l'efficacité énergétique des logement et/ou installation d'équipements utilisant les énergies renouvelables) les particuliers sont obligés de faire appel à un professionnel porteur d'un signe de qualité Reconnu Garant de l'Environnement (RGE) correspondant aux travaux envisagés. La mention RGE est la seule reconnue par les pouvoirs publics.</p> <p>Pour obtenir ce label les entreprises artisanales doivent notamment justifier de leurs compétences dans le domaine concerné en désignant un référent qui aura été formé et qui peut justifier au moins deux références d'installations. L'entreprise doit également accepter le principe d'un contrôle de réalisation (audit de chantier) qui doit avoir lieu au plus tard dans les 24 mois suivant l'attribution de la mention RGE qui est valable pendant quatre ans.</p> <p>Le dispositif RGE a fait l'objet en 2017 d'une évaluation par le Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable<sup>1</sup> qui a mis en évidence que la garantie qu'il représente doit être confortée pour sécuriser les particuliers notamment face à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Des pratiques commerciales illégales,</li> <li>- L'absence d'engagement des entreprises artisanales sur la performance énergétique après travaux,</li> <li>- L'exigence d'une seule personne compétente quel que soit la taille de l'entreprise,</li> <li>- Un nombre excessif de jours de formation privilégiant la théorie au détriment de la formation « au geste »,</li> <li>- L'absence de reconnaissance de l'expérience acquise par la pratique,</li> <li>- Des audits insuffisants pour garantir la qualité d'exécution des travaux,</li> <li>- ...</li> </ul> <p>L'objectif de l'action, est de contribuer à garantir la qualité liée à cette reconnaissance par les entreprises artisanales locales pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Crédibiliser l'offre de travaux,</li> <li>- Renforcer la confiance des clients dans les artisans labellisés,</li> <li>- Sensibiliser les artisans à ce label et les inciter à se faire reconnaître.</li> </ul> <p>Pour cela, il est proposé à l'échelle locale en association avec les différents partenaires du secteur de mettre en place un dispositif de contrôle de la mention RGE. A titre d'exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Contrôler la qualité du chantier au hasard,</li> <li>- Mettre en place une plateforme contrôlée d'évaluation de la qualité des entreprises par les clients,</li> <li>- Instaurer une obligation pour l'artisan de photographier ou filmer les points clés d'exécution identifiés comme les plus susceptibles de donner lieu à des malfaçons</li> </ul>	
Périmètre de l'action	Cibles/bénéficiaires
EPCI	Entreprises artisanales et particuliers concernés par des travaux d'efficacité énergétique.
Maître d'ouvrage	Partenaires
CMA 84/PTRE/CAUE 84	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, CAPEB, FFB, organismes de contrôle, opérateurs ANAH, ALTE

PILOTAGE EPCI		BUDGET	
<b>Techniciens :</b> Service Aménagement du Territoire	<b>Elu(s) :</b> VP transition énergétique	<b>Fonctionnement :</b> <i>Département</i> <i>Région SUD</i>	<b>Investissement :</b>

Les moyens humains et financiers seront déterminés en fonction des dispositifs de contractualisation et d'aides, des modalités de partenariats et des arbitrages des élus de COTELUB. Ce travail sera réalisé courant 2020			
Dispositif/contractualisation associé		Moyens humains (ETP/an)	

PRINCIPALES ETAPES ET CALENDRIER	
2020	- Création d'un groupe de travail avec les différents partenaires - Définition de la nature des contrôles à mettre en place et des opérateurs en charge de ces contrôles - Identification des budgets pour financer les audits sur chantier
2021	- Déploiement des audits
2022	- Déploiement des audits
2023	- Déploiement des audits

VOLET PCAET	ATTENUATION	ADAPTATION	QUALITE DE L'AIR
	X	X	X

SECTEUR(S) D'ACTIVITE CONCERNE	REGLEMENTAIRE(S)	AUTRE(S)
	Résidentiel	

IMPACTS	FAIBLE	MOYEN	FORT
Production ENR		X	
Réduction des consommations d'énergie			X
Atténuation des émissions de GES			X
Réduction des polluants atmosphériques	X		
Emplois créés		X	
Réduction des inégalités sociales			
Chiffre d'affaire local généré			X
Maîtrise des dépenses de fonctionnement			X
Préservation de la biodiversité			X

INDICATEURS DE RESULTAT	- Nombre d'audits effectués
-------------------------	-----------------------------

MUTUALISATION AVEC LA CCPAL	Oui
PROPOSITION CITOYENNE	Non

## 2.1.3 IDENTIFIER ET ACCOMPAGNER LES MENAGES EN SITUATION DE PRECARITE ENERGETIQUE

## Action n° 3

## IDENTIFIER ET ACCOMPAGNER LES MENAGES EN SITUATION DE PRECARITE ENERGETIQUE

## Descriptif et objectif(s)

13 % des ménages du territoire de COTELUB sont considérés en situation de précarité énergétique dans leur logement (Source : diagnostic du PCAET). Pour mémoire, un ménage est considéré en situation de précarité énergétique s'il consacre plus de 10 % de ses revenus déclarés à ses dépenses d'énergie. Rappelons également que la précarité énergétique a plusieurs causes qui presque toujours se combinent :

- Le faible niveau de revenu des ménages, rendant difficile le paiement des factures, et empêchant des investissements permettant de diminuer la facture, pour atteindre un niveau de confort supérieur ou égal,
- La faible performance énergétique des logements qui entraîne une surconsommation énergétique pour atteindre un niveau de confort minimal ;
- L'utilisation de certaines énergies de chauffage (électricité, fioul, propane...) dont le coût déjà élevé est amené à croître.

L'action a pour objectif de mettre en œuvre, à l'échelle d'un territoire, une politique de lutte contre la précarité énergétique. Cela passe par les étapes suivantes :

- **Réaliser un état des lieux de la précarité énergétique sur le territoire** : connaître les acteurs intervenant sur le sujet de la précarité sur le territoire, réaliser un diagnostic afin d'identifier et caractériser les familles en situation de précarité énergétique, des logements dans lesquels elles habitent, et identifier les outils dont la collectivité peut se servir.
- **Introduire le sujet de la lutte contre la précarité énergétique comme un enjeu prioritaire de la politique du territoire** et fixer des objectifs dans les documents de planification du territoire : urbanisme (PLU), plan climat énergie territorial...
- **Fédérer les acteurs** autour de la problématique de la précarité énergétique afin d'initier ou d'amplifier la prévention contre la précarité énergétique : élus, services, bailleurs sociaux, CCAS, ADIL, ANAH, Opérateurs ANAH, associations locales...
- **Des actions de formation à destination des travailleurs sociaux pourraient être organisées.**
- **Formaliser une offre d'outils à destination des ménages :**
- Repérer les ménages en situation de précarité énergétique et mettre en place des actions de suivi et d'accompagnement à la suite de cette détection,
- Utiliser les outils existants et en créer des nouveaux lorsqu'ils n'existent pas sur le territoire, (PDALHPD, baux à réhabilitation, outil préventif pour l'amélioration thermique des logements, outil curatif d'aide au paiement des dettes d'énergie, Fonds de Solidarité pour le logement, Fonds Sociaux d'Aide aux Travaux de Maîtrise de l'Energie (FSATME), réalisation de diagnostics à domicile par l'Intervenant en Maîtrise de l'Energie (IME) : analyse des factures, conseils écogestes, mise en place de « kits eau/énergie », conseils aux travaux de rénovation thermique et dispositifs d'aides ; l'IME peut également animer des ateliers de sensibilisation auprès d'un public identifié à l'issue desquels peuvent être distribués des « kits eau/énergie »....

Cette action s'articulera avec les activités du service d'accompagnement à la rénovation énergétique (voir fiche correspondante) et devra s'articuler avec le troisième Plan départemental d'actions pour le Logement et l'Hébergement des Personnes défavorisées (PDALPHPD 2017-2022) de Vaucluse notamment son action n° 9 « Développer des moyens pour lutter contre la précarité énergétique affectant les publics du Plan ».

Périmètre de l'action	Cibles/bénéficiaires
EPCI	Ménages en difficultés
Maître d'ouvrage	Partenaires
EPCI/CD 84/PTR	ALTE, Fournisseurs d'énergie, DDT, ANAH, Communes, CAF Conseil départemental (Habitat + insertion FSL), Services sociaux, Associations (Rhéso), ADIL 84, EDeS, Fédérations agences immobilières, Opérateurs des PIG et OPAH, Compagnons bâtisseurs, Bailleurs sociaux, CCAS.

PILOTAGE EPCI		BUDGET	
<b>Techniciens :</b> Service Aménagement du Territoire	<b>Elu(s) :</b> VP action sociale	<b>Fonctionnement :</b> <i>Pour information : Département Région SUD 1 ETP</i>	<b>Investissement :</b> <i>Aides à la rénovation des logements</i>
Les moyens humains et financiers seront déterminés en fonction des dispositifs de contractualisation et d'aides, des modalités de partenariats et des arbitrages des élus de COTELUB. Ce travail sera réalisé courant 2020			
<b>Dispositif/contractualisation associé</b>		<b>Moyens humains (ETP/an)</b>	

PRINCIPALES ETAPES ET CALENDRIER	
<b>2020</b>	- Identification des dispositifs et acteurs intervenant ou pouvant intervenir sur le territoire - Définition d'un plan d'action et identification des financements associés
<b>2021</b>	- Déploiement du plan d'actions
<b>2022</b>	- Déploiement du plan d'actions
<b>2023</b>	- Déploiement du plan d'actions

VOLET PCAET	ATTENUATION	ADAPTATION	QUALITE DE L'AIR
	X	X	X

SECTEUR(S) D'ACTIVITE CONCERNE	REGLEMENTAIRE(S)	AUTRE(S)
	Résidentiel	

IMPACTS	FAIBLE	MOYEN	FORT
Production ENR	X		
Réduction des consommations d'énergie			X
Atténuation des émissions de GES			X
Réduction des polluants atmosphériques			X
Emplois créés	X		
Réduction des inégalités sociales			X
Chiffre d'affaire local généré	X		
Maîtrise des dépenses de fonctionnement			X
Préservation de la biodiversité	X		

<b>INDICATEURS DE RESULTAT</b>	- Nombre d'actions de prévention et sensibilisation auprès des publics en précarité (individuelles/collectives) - Nombre d'actions de sensibilisation auprès des publics relais (travailleurs sociaux entre autres)
--------------------------------	--



MUTUALISATION AVEC LA CCPAL	Oui
PROPOSITION CITOYENNE	Non

## 2.2 DISPOSER D'UN PATRIMOINE PUBLIC EXEMPLAIRE

Objectifs opérationnels chiffrés de la stratégie auxquelles les actions contribuent :

Les actions contribuent à l'atteinte des objectifs suivants :

Objectif à atteindre en 2030	Ce que représente l'objectif	Rythme annuel sur 11 ans (2020/2030)	GWh/an en 2030 d'économie ou de production d'énergie additionnelle
<b>SECTEUR TERTIAIRE (PRIVE ET PUBLIC)</b>			
90.000 m <sup>2</sup> de bureaux ou de commerces rénovés basse consommation	29 % des bureaux ou commerces	8.182 m <sup>2</sup> de bureaux ou de commerces	- 10
240.000 m <sup>2</sup> faisant l'objet d'actions de sobriété et d'efficacité énergétique	77 % des usagers	21.818 m <sup>2</sup>	- 15
<b>DEVELOPPER L'USAGE DU BOIS ENERGIE</b>			
6 ou 7 chaufferies bois de 0,3 MW chacune	13 % du potentiel	/	+ 5
<b>DEVELOPPER L'AEROTHERMIE</b>			
800 logements/bâtiments équipés de pompes à chaleur	38 % du potentiel	73 bâtiments / an	+ 10
<b>FAVORISER LE DEVELOPPEMENT DE LA GEOTHERMIE</b>			
550 logements/bâtiments chauffés par géothermie	25 % du potentiel	50 bâtiments / an	+ 5

### Éléments de cadrage :

L'exemplarité de la collectivité est un point essentiel pour montrer son engagement et mettre en dynamique le territoire. Que ce soit au travers de sa flotte de véhicules, dans la gestion de ses bâtiments, la sensibilisation de son personnel ou celui des communes, le levier de l'exemplarité semble être un des premiers à mobiliser pour développer la culture de la prise en compte de la problématique climat- air- énergie au sein des collectivités.

A ce titre, une démarche d'éco-responsabilité a été lancée en mai 2019. Après un diagnostic des pratiques des agents et des consommations du bâtiment du siège de COTELUB a été réalisé et a porté sur cinq domaines :

- L'énergie ;
- L'eau ;
- La mobilité ;
- Les déchets ;
- Les achats (fournitures et marchés publics)

Suite à cette analyse, des pistes d'amélioration ont été formulées conduisant notamment à la création d'un guide de l'éco-responsabilité rassemblant 40 gestes faciles et simples à mettre en place sur son lieu de travail. Ce travail sera poursuivi,

pérennisé et consolidé, notamment par l'intégration de critères éco-responsables lors du renouvellement des marchés de l'énergie ou des fournitures de bureau.

Egalement, depuis 10 années, le PNRL propose aux communes un service de Conseil en Energie Partagé : le Programme SEDEL (Services d'Economies Durables En Luberon) sur l'énergie et à partir de 2020 sur l'eau. Ce service, pour l'énergie, est aujourd'hui souscrit par 9 communes de COTELUB.

Il s'agit donc de disposer d'un patrimoine public performant énergétiquement et de fixer la même ambition pour les rénovations et nouvelles constructions.

#### **Eléments financiers :**

Les principales pistes d'économie s'appuient sur la réduction des charges d'exploitation des bâtiments publics et de l'éclairage public. Une délégation de la compétence éclairage public au SEV (Syndicat d'Energie de Vaucluse) est possible pour accompagner les communes dans l'optimisation de l'éclairage public et la priorisation des actions. Le PNRL est également un acteur clef dans le territoire et moteur depuis de nombreuses années en faveur de la transition écologique et de la lutte contre la pollution lumineuse, au travers du programme SEDEL. La définition et la mise en œuvre des travaux de rénovation énergétique du patrimoine public peuvent faire l'objet de soutien financier à la fois pour l'accompagnement des maîtres d'ouvrage et le financement des travaux. La mobilisation de fonds complémentaires ou le fléchage de fonds de concours pour les communes en faveur de la transition énergétique (aide aux communes pour rénover les bâtiments, groupement de commandes pour des actions de maîtrise de l'énergie, ...) sont des pistes à étudier pour répondre aux objectifs de réduction des consommations énergétiques et de développement des énergies renouvelables.

2.2.1 AMELIORER LA PERFORMANCE ENERGETIQUE DES BATIMENTS PUBLICS EXISTANTS

Action n°4
AMELIORER LA PERFORMANCE ENERGETIQUE DES BATIMENTS PUBLICS EXISTANTS

Descriptif et objectif(s)	
<p>Si la dépense d'énergie d'une commune représente en moyenne 4,2 % de son budget de fonctionnement cette part est plus importante dans les petites communes (6,0 % pour la tranche 500 à 2 000 habitants). Les bâtiments des collectivités représentent en moyenne 76% des consommations d'énergie globales des communes. (Source : ADEME, Enquête Énergie et patrimoine communal).</p> <p>La nouvelle réglementation sur les bâtiments tertiaires des bâtiments publics de plus de 1000 m<sup>2</sup> vise à tendre vers le « facteur 4 ».</p> <p>La réduction de leur consommation et des charges d'exploitation associées passe par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Un suivi des consommations et d'adaptation des contrats d'énergie,</li> <li>▪ La réalisation de diagnostics énergétiques pour prioriser les interventions,</li> <li>▪ La mise en œuvre de travaux de rénovation énergétique des bâtiments notamment les plus énergivores. Ces travaux pourront être corrélés à la mise en œuvre d'énergies renouvelables pour la production de chaleur par exemple ou encore la production d'électricité sur toitures.</li> <li>▪ La recherche de financements et l'identification des types de marchés de travaux adaptés à chaque projet (loi MOP, CPE travaux et services, MPGP, intracting).</li> </ul> <p>COTELUB, en tant que coordinatrice de la transition énergétique sur son territoire, souhaite non seulement réduire les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de son patrimoine public mais aussi :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuivre son engagement dans le cadre d'une démarche d'exemplarité pour encourager l'ensemble des forces vives de son territoire à devenir acteur de cette transition,</li> <li>- Améliorer le confort des agents et administrés, usagers des bâtiments concernés (amélioration du confort thermique et adaptation au changement climatique).</li> </ul>	
Périmètre de l'action	Cibles/bénéficiaires
COTELUB	Patrimoine COTELUB, commune et usagers
Maître d'ouvrage	Partenaires
COTELUB/PNRL	<p>PNRL (SEDEL), entreprises RGE, réseaux architectes, bureaux d'étude</p> <p style="text-align: center;"><b>Partenaires financiers :</b></p> <p>ADEME, Région, CEE, Etat, Caisse de dépôts, Département, Europe</p>

PILOTAGE EPCI		BUDGET	
Techniciens : Service bâtiment de COTELUB	Elu(s) : VP transition énergétique	Fonctionnement : Pour information <i>coût adhésion SEDEL bâtiments communautaire Contribution adhésion autres communes à étudier</i>	<i>Investissement : Coût des audits énergétiques (variables selon la surface du bâtiment) Budget de travaux de rénovation à définir</i>
Les moyens humains et financiers seront déterminés en fonction des dispositifs de contractualisation et d'aides, des modalités de partenariats et des arbitrages des élus de COTELUB. Ce travail sera réalisé courant 2020			

Dispositif/contractualisation associé	Moyens humains (ETP/an)
Adhésion des communes et de COTELUB au programme SEDEL	Conseillers en énergie partagé du PNRL

PRINCIPALES ETAPES ET CALENDRIER	
2020	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagnement du SEDEL pour définir/mettre en œuvre/suivre la stratégie de rénovation énergétique</li> <li>- Inventaire du patrimoine géré par COTELUB et par les communes</li> <li>- Mise en place d'un outil de suivi annuel des consommations des bâtiments</li> <li>- Analyse des consommations rapportées aux surfaces chauffées des bâtiments communaux et intercommunaux (sur la base des compteurs existants ou /et factures)</li> <li>- Cartographie énergétique du patrimoine par typologie de bâtiment (mairies, écoles, bibliothèques, gymnase, piscine, etc.) et identification/hierarchisation des bâtiments les plus énergivores.</li> <li>- Réaliser les audits énergétiques spécifiques des bâtiments les plus énergivores (DPE ou STD) ou s'appuyer sur les solutions techniques standardisés pour les bâtiments tertiaires de type bureaux et logements communaux.</li> <li>- Evaluer les travaux en coût global. Modéliser les économies réalisées/au coût de l'inaction et les capitaliser, définir des scénarios d'investissement</li> <li>- Consultation pour la mise en œuvre des audits énergétiques</li> </ul>
2021	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Planification des travaux de rénovation énergétique</li> <li>- Recherche de financement, définition du mode de dévolution des marchés</li> <li>- Lancement des consultations et démarrage du ou des premier(s) projet(s) de rénovation</li> <li>- Définition des modalités de communication/sensibilisation auprès des communes sur la rénovation énergétique</li> </ul>
2022	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Suivi des travaux</li> <li>- Communication sur l'avancement des travaux</li> </ul>
2023	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Lancement des consultations et démarrage des premiers projets de rénovation (le cas échéant)</li> <li>- Suivi des travaux (le cas échéant)</li> <li>- Communication sur l'avancement des projets de rénovation</li> <li>- Sensibilisation des usagers à l'utilisation du bâtiment rénové et aux écogestes</li> <li>- 1<sup>er</sup> bilan des consommations des bâtiments rénovés</li> </ul>

VOLET PCAET	ATTENUATION	ADAPTATION	QUALITE DE L'AIR
	X	X	

SECTEUR(S) D'ACTIVITE CONCERNE	REGLEMENTAIRE(S)	AUTRE(S)
	Tertiaire	

IMPACTS	FAIBLE	MOYEN	FORT
Production ENR		X	
Réduction des consommations d'énergie			X
Atténuation des émissions de GES		X	
Réduction des polluants atmosphériques	X		
Emplois créés	X		
Réduction des inégalités sociales			



Chiffre d'affaire local généré		X	
Maîtrise des dépenses de fonctionnement			X
Préservation de la biodiversité		X	

INDICATEURS DE RESULTAT	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de communes accompagnées</li> <li>- Nombre de bâtiments dont la consommation est suivie</li> <li>- Bilans annuels des consommations d'énergie des bâtiments (COTELUB)</li> <li>- Nombre d'audits énergétiques réalisés</li> <li>- Nombre de projet de travaux de rénovation énergétique</li> <li>- Economies d'énergie (en KWh et €) réalisées suite aux actions de rénovation</li> <li>- Nombre de sensibilisation des usagers</li> </ul>
-------------------------	--

MUTUALISATION AVEC LA CCPAL	Non
PROPOSITION CITOYENNE	Non

## 2.2.2 REDUIRE LES CONSOMMATIONS D'ECLAIRAGE PUBLIC

Action n°5
REDUIRE LES CONSOMMATIONS DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Descriptif et objectif(s)	
<p>Après les bâtiments publics, l'éclairage public est le deuxième poste le plus énergivore des collectivités selon l'enquête « Énergie et patrimoine communal 2012 » de l'ADEME.</p> <p>Le suivi des consommations d'énergie d'éclairage public existe de longue date pour les communes adhérentes au Programme SEDEL du Parc du Luberon, ainsi que les mesures de réduction de la pollution lumineuse au travers de programmes de rénovation de l'éclairage public (financements ADEME en 2012, puis labélisation TEPCV du Parc du Luberon depuis 2015).</p> <p>Des diagnostics d'éclairage public sont déjà initiés dans plusieurs communes par exemple par le Syndicat d'Énergie du Vaucluse (SEV) dans le cadre du transfert de compétence à ce syndicat, de même certaines communes ont également mis en place l'extinction de l'éclairage public selon une programmation horaire. 9 communes de COTELUB sont adhérentes au service SEDEL au 1<sup>er</sup> janvier 2019.</p> <p>L'objectif est d'étendre à toutes les communes du territoire cette démarche de réduction des consommations de l'éclairage public et de la pollution lumineuse (diagnostic suivi d'actions, déploiement de lanternes à LED, extinction nocturne, réduction de l'amplitude horaire d'allumage, ...) et, par la même occasion, les nuisances causées sur la faune.</p> <p>Le SEV pourra aider les communes ayant délégué la compétence éclairage public, en mettant à leur disposition des moyens de réalisation des diagnostics du réseau d'éclairage public, de programmation et de réalisation des travaux dans le cadre de l'enveloppe financière allouée par le syndicat aux travaux de rénovation et du dispositif de valorisation des certificats d'économies d'énergie (CEE). De même, les communes pourront bénéficier des aides du PNRL dans le cadre du programme SEDEL : les actions du SEV et du PNRL sont complémentaires et font l'objet d'échanges techniques réguliers.</p>	
Périmètre de l'action	Cibles/bénéficiaires
Communale, voire EPCI (ZAC)	Communes et usagers
Maître d'ouvrage	Partenaires
Communes/ SEV/PNRL	Fournisseurs d'électricité, Enedis

PILOTAGE EPCI		BUDGET	
<b>Techniciens :</b>	<b>Elu(s) :</b>	<b>Fonctionnement :</b>	<b>Investissement :</b>
Service aménagement du territoire et référent communal SEV	VP transition énergétique		Pour information : <i>Coût des diagnostics et des travaux d'amélioration/ financement par retour sur investissement rapide</i>
Les moyens humains et financiers seront déterminés en fonction des dispositifs de contractualisation et d'aides, des modalités de partenariats et des arbitrages des élus de COTELUB. Ce travail sera réalisé courant 2020			
Dispositif/contractualisation associé		Moyens humains (ETP/an)	
Convention avec le SEV pour les communes adhérentes		Techniciens du PNRL et du SEV	

Adhésion des communes au programme SEDEL	
--	--

PRINCIPALES ETAPES ET CALENDRIER	
2020	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibiliser, faire connaître les services du PNRL (SEDEL), du SEV et le retour d'expérience des communes (gains liés à modernisation et à la programmation horaire de l'éclairage public)</li> <li>- Massifier les diagnostics de l'éclairage public sur l'ensemble des communes</li> <li>- Communiquer sur les enjeux de la protection du ciel nocturne (élus, grand public, commerçants...)</li> <li>- Accompagner les communes dans la définition des actions prioritaires (programme d'actions)</li> <li>- Budgétiser le montant des travaux et rechercher des financements</li> <li>- Planifier et réaliser les travaux</li> </ul>
2021	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuivre la massification des diagnostics d'éclairage public et la réalisation des travaux dans le cadre d'un programme pluriannuel de rénovation énergétique</li> <li>- Suivre la performance (consommation, retours des habitants) et communiquer sur les résultats à l'échelle des communes et de l'EPCI (annuel)</li> </ul>
2022	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuivre la massification des diagnostics d'éclairage public et la réalisation des travaux dans le cadre d'un programme pluriannuel de rénovation énergétique</li> <li>- Suivre la performance (consommation, retours des habitants) et communiquer sur les résultats à l'échelle des communes et de l'EPCI (annuel)</li> </ul>
2023	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dresser le bilan des actions menées, des résultats obtenus (sur les 3 ans)</li> </ul>

VOLET PCAET	ATTENUATION	ADAPTATION	QUALITE DE L'AIR
	X		X
SECTEUR(S) D'ACTIVITE CONCERNE	REGLEMENTAIRE		AUTRES
	TERTIAIRE		

IMPACTS	FAIBLE	MOYEN	FORT
Production ENR			
Réduction des consommations d'énergie			X
Atténuation des émissions de GES			X
Réduction des polluants atmosphériques		X	
Emplois créés	X		
Réduction des inégalités sociales			
Chiffre d'affaire local généré			
Maîtrise des dépenses de fonctionnement			X
Préservation de la biodiversité			X

INDICATEURS DE RESULTAT	KWh économisés/an € économisés/an
-------------------------	--------------------------------------

MUTUALISATION AVEC LA CCPAL	Non
PROPOSITION CITOYENNE	Non

## 2.3 MAITRISER L'ENERGIE DANS LES ENTREPRISES

Objectifs opérationnels chiffrés de la stratégie auxquelles les actions contribuent :

Les actions contribuent à l'atteinte des objectifs suivants :

Objectif à atteindre en 2030	Ce que représente l'objectif	Rythme annuel sur 11 ans (2020/2030)	GWh/an en 2030 d'économie ou de production d'énergie additionnelle
<b>SECTEUR TERTIAIRE (PRIVE ET PUBLIC)</b>			
39.000 m <sup>2</sup> de bureaux ou de commerces rénovés basse consommation	33 % des bureaux ou commerces	3.545 m <sup>2</sup> de bureaux ou de commerces	- 5
61.000 m <sup>2</sup> faisant l'objet d'actions de sobriété et d'efficacité énergétique	51 % des usagers	5.545 m <sup>2</sup>	- 4
<b>SECTEUR AGRICULTURE</b>			
10 187 hectares de surface agricole utile pour lesquels des actions d'efficacité énergétique sont menées	100 % de la SAU	926 ha	- 5
<b>DEVELOPPER LE SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE</b>			
5.600 maisons ou 350 bâtiments équipés	10 % du potentiel	509 maisons ou 32 bâtiments équipés /an	+ 35

Éléments de cadrage :

Le poste énergie constitue, dans les entreprises et les exploitations agricoles, un poste fondamental qui pèse lourd dans les finances des structures. Leur accompagnement pour mener des actions de maîtrise des consommations est une initiative importante pour les impliquer dans le PCAET. Des partenaires comme la CCI, l'ALTE, la Chambre d'agriculture sont présents pour leur proposer des accompagnements afin d'élaborer des diagnostics, définir une stratégie et s'engager vers l'action.

Éléments financiers :

Pour ce qui est de l'accompagnement à la rénovation des bâtiments du petit tertiaire, les actions pourront bénéficier de financement au travers du dispositif de récupération des certificats d'économie d'énergie (CEE) via le Service d'Accompagnement à la rénovation énergétique (SARE).

## 2.3.1 SENSIBILISER LES ENTREPRISES INDUSTRIELLES ET DU TERTIAIRE

## Action n° 6

**Titre : SENSIBILISER LES ENTREPRISES INDUSTRIELLES ET DU TERTIAIRE A LA MAITRISE DE L'ENERGIE ET A LA GESTION ENVIRONNEMENTALE**

## Descriptif et objectif(s)

De nombreuses actions permettent de réduire les consommations d'énergie dans le secteur tertiaire et industriel. Certaines d'entre elles présentent des temps de retour sur investissement relativement courts. Par ailleurs, il existe des dispositifs d'aides (dont les CEE) qui sont peu connus ou mal utilisés par les entreprises.

L'objectif de l'action est de mettre en place un accompagnement des entreprises à l'aide de dispositifs existants ou à créer.

Cette action vise également à accompagner les entreprises dans le recours aux énergies renouvelables et de récupération.

Pour cela, il s'agira progressivement de :

- D'identifier les besoins des entreprises et de mettre en adéquation une offre de services d'accompagnement,
- Mettre en place et animer un guichet local Info Energie Entreprises multi-accueil en collaboration avec les différents acteurs porte d'entrée et intervenants auprès des entreprises (CCI, CMA, ALTE),
- Traiter les demandes d'information et d'accompagnement de manière coordonnée (outil commun),
- Réaliser des animations spécifiques : visites de sites, petit-déjeuner entreprises, réunions de sensibilisation à l'usage d'une énergie ou à la modernisation des installations, etc.
- Mettre en place de journées Info Energie pour recevoir les premières demandes (rdv avec les entreprises),
- Animation sur des zones d'activités économique : réunions de sensibilisation sur la transition énergétique, informations sur les aides financières disponibles, cadastre solaire, etc.,
- Proposer des prestations à la demande (sur devis) : Bilans comportements professionnels, formations en entreprises,
- Réaliser, le cas échéant, des accompagnements individuels des projets d'entreprises.

Les entreprises seront notamment sensibilisées aux problèmes liés à la pollution lumineuse et aux nouvelles obligations liées au récent arrêté relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses<sup>2</sup>.

L'accompagnement proposé pourra s'appuyer notamment sur les dispositifs suivants :

- « TPE et PME gagnantes sur tous les coûts »<sup>3</sup> pour les entreprises de moins de 250 salariés de l'industrie, de la distribution, de la restauration et de l'artisanat (CCI et CMA)
- « Eco-défis des commerçants et artisans »<sup>4</sup>.
- « Le parcours performant et responsable »<sup>5</sup>
- « SARE : Service d'accompagnement à la Rénovation Énergétique » pour le petit tertiaire (ALTE)

Périmètre de l'action	Cibles/bénéficiaires
EPCI	Entreprises
Maître d'ouvrage	Partenaires
CCI / CMA / ALTE	Communes, CAUE

<sup>2</sup>

[https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?sessionId=D34149350CCBE490DA56CD8F4DFB3F00.tplqfr34s\\_1?cidTexte=JORFTEXT000037864346&dateTexte&oldAction=rechJO&categorieLien=id&idJO=JORFCONT000037864056](https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?sessionId=D34149350CCBE490DA56CD8F4DFB3F00.tplqfr34s_1?cidTexte=JORFTEXT000037864346&dateTexte&oldAction=rechJO&categorieLien=id&idJO=JORFCONT000037864056)

<sup>3</sup> <https://www.gagnantessurtouslescouts.fr/>

<sup>4</sup> <https://www.cmar-paca.fr/booster-son-activite/06/relever-les-eco-defis>

<sup>5</sup> [https://www.performant-responsable-paca.fr/cms/prd\\_112501/fr/performant-et-responsable-en-paca/](https://www.performant-responsable-paca.fr/cms/prd_112501/fr/performant-et-responsable-en-paca/)



PILOTAGE EPCI		BUDGET	
<b>Techniciens :</b> Service Aménagement du Territoire	<b>Elu(s) :</b> VP transition énergétique	<b>Fonctionnement :</b> Pour information <i>EPCI</i> : 15.000 €/an  Financement <i>SARE</i> possible à 100% pour le guichet info énergie porté par l'ALTE  0,5 ETP	<b>Investissement :</b>
Les moyens humains et financiers seront déterminés en fonction des dispositifs de contractualisation et d'aides, des modalités de partenariats et des arbitrages des élus de COTELUB. Ce travail sera réalisé courant 2020			
<b>Dispositif/contractualisation associé</b>		<b>Moyens humains (ETP/an)</b>	

PRINCIPALES ETAPES ET CALENDRIER	
<b>2020</b>	- Recensement des dispositifs existants et contacts avec les partenaires - Analyse des besoins des entreprises - Définition de l'offre de service pour les entreprises
<b>2021</b>	- Propositions d'un dispositif d'accompagnement coordonné et déploiement de celui-ci
<b>2022</b>	- Déploiement du dispositif
<b>2023</b>	- Déploiement du dispositif et analyse des premiers retours d'expérience.

VOLET PCAET	ATTENUATION	ADAPTATION	QUALITE DE L'AIR
	X	X	X

SECTEUR(S) D'ACTIVITE CONCERNE	REGLEMENTAIRE(S)	AUTRE(S)
	Tertiaire Industrie	

IMPACTS	FAIBLE	MOYEN	FORT
Production ENR			X
Réduction des consommations d'énergie			X
Atténuation des émissions de GES			X
Réduction des polluants atmosphériques			X
Emplois créés	X		
Réduction des inégalités sociales			
Chiffre d'affaire local généré		X	
Maîtrise des dépenses de fonctionnement			X
Préservation de la biodiversité			X

INDICATEURS DE RESULTAT	- Nombre d'entreprises accompagnées
MUTUALISATION AVEC LA CCPAL	Oui
PROPOSITION CITOYENNE	Non

## 2.3.2 REDUIRE LES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE ET OPTIMISER L'USAGE DES PESTICIDES DANS L'AGRICULTURE

## Action n° 7

## REDUIRE LES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE ET L'USAGE DES PESTICIDES DANS L'AGRICULTURE

Descriptif et objectif(s)	
<p>Le secteur agricole consomme peu d'énergie relativement aux autres secteurs du territoire. Néanmoins, en 2016, l'agriculture représentait 5% des consommations énergétiques de COTELUB.</p> <p>Majoritairement l'énergie consommée en agriculture est une énergie fossile : produits pétroliers ou gaz, utilisés pour le carburant des engins agricoles, le chauffage ou l'eau chaude sanitaire. Dès lors, la réduction des consommations d'énergie en agriculture présente un triple intérêt :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Contribue à l'objectif global de maîtrise de la demande en énergie,</li> <li>- Réduit les émissions de GES, par la non utilisation d'énergie fossile,</li> <li>- Améliore l'efficacité des exploitations et réduit leur exposition à l'augmentation structurelle du prix des énergies fossiles.</li> </ul> <p>Pour atteindre ces objectifs, plusieurs actions seront mises en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibiliser les agriculteurs du territoire via la Chambre d'Agriculture, la fédération des CUMA, les organisations de producteurs, GDA, CIVAM et GAB.</li> <li>- Sensibiliser les agriculteurs du territoire via des réunions d'informations ou des fascicules dédiés</li> <li>- Organiser des formations sur les actions d'économies d'énergie en agriculture, dont banc d'essai tracteurs avec les FD Cuma, formation à l'éco-conduite, etc.</li> </ul> <p>L'agriculture a également un rôle à jouer dans le développement des énergies renouvelables : solaire photovoltaïque sur les bâtiments agricoles, bois-énergie ou encore méthanisation. Ces actions d'informations sur la maîtrise de l'énergie seront également l'occasion de sensibiliser aux enjeux des énergies renouvelables agricoles (voir actions de l'axe stratégique : développer les énergies renouvelables et de récupération).</p> <p>L'action consistera également à proposer aux exploitations agricoles de solutions alternatives à l'usage des produits phytosanitaires lorsqu'elles existent conformément au plan national Ecophyto 2<sup>6</sup>.</p>	
Périmètre de l'action	Cibles/bénéficiaires
EPCI	Les agriculteurs
Maître d'ouvrage	Partenaires
CA 84 / Bio de Provence	Chambre d'Agriculture, PNRL, IRAEE, fédération des CUMA, organisations de producteurs, GDA, CIVAM et GAB.

PILOTAGE EPCI	BUDGET
---------------	--------

<sup>6</sup> <https://chambres-agriculture.fr/agriculteur-et-politiques/ecophyto/plan-ecophyto-2/>

<b>Techniciens :</b> Service aménagement du territoire	<b>Elu(s) :</b> VP aménagement rural et agricole	<b>Fonctionnement :</b> <i>Pour information : Formations agricoles prises en charge par VIVEA.</i>	<b>Investissement :</b>
Les moyens humains et financiers seront déterminés en fonction des dispositifs de contractualisation et d'aides, des modalités de partenariats et des arbitrages des élus de COTELUB. Ce travail sera réalisé courant 2020			
<b>Dispositif/contractualisation associé</b>		<b>Moyens humains (ETP/an)</b>	

PRINCIPALES ETAPES ET CALENDRIER	
2020	- Recensement des dispositifs existants et contacts avec les partenaires - Organisation de formations
2021	- Actions de sensibilisations et formations
2022	- Actions de sensibilisations et formations
2023	- Actions de sensibilisations et formations

VOLET PCAET	ATTENUATION	ADAPTATION	QUALITE DE L'AIR
	X	X	X

SECTEUR(S) D'ACTIVITE CONCERNE	REGLEMENTAIRE(S)	AUTRE(S)
	Agriculture	

IMPACTS	FAIBLE	MOYEN	FORT
Production ENR		X	
Réduction des consommations d'énergie			X
Atténuation des émissions de GES		X	
Réduction des polluants atmosphériques		X	
Emplois créés	X		
Réduction des inégalités sociales	X		
Chiffre d'affaire local généré	X		
Maîtrise des dépenses de fonctionnement	X		
Préservation de la biodiversité			X

INDICATEURS DE RESULTAT	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Baisse effective des consommations énergétiques de l'agriculture</li> <li>- Nombre de formations organisées</li> <li>- Nombre d'agriculteurs formés</li> <li>- Nombre d'actions de sensibilisations</li> </ul>
-------------------------	---

MUTUALISATION AVEC LA CCPAL	Oui
PROPOSITION CITOYENNE	Non

## 2.4 FAVORISER LA MOBILITE ALTERNATIVE A L'AUTOSOLISME

Objectifs opérationnels chiffrés de la stratégie auxquelles les actions contribuent :

Les actions doivent contribuer à l'atteinte des objectifs suivants :

Objectifs à atteindre en 2030	Ce que représente l'objectif	Rythme annuel (Sur 11 ans, 2020/2030)	GWh/an économisés en 2030
6.300 actifs n'utilisant plus seul leur voiture pour se rendre au travail	64 % des actifs	573 Actifs / an	-10
4 000 véhicules sobres ou utilisant des carburants/motorisations alternatifs	33 des véhicules	364 Véhicules /an	-20

Éléments de cadrage :

Le territoire rural est dominé, du fait de sa structuration, par le tout voiture. Cependant, le coût du carburant ne cesse d'augmenter pour les particuliers, les entreprises ou les collectivités. Ces deux enjeux conjugués amènent le PCAET à se positionner clairement sur la création de nouveaux mix de déplacements.

- Rendre plus accessible l'offre de transport en commun,
- Equiper le territoire pour favoriser les modes actifs,
- Communiquer pour inciter à la pratique des modes actifs,
- Mettre à disposition des vélos à assistance électrique,
- Développer de nouvelles énergies pour les transports,
- Promouvoir la mobilité durable auprès des salariés.

2.4.1 DEVELOPPER L'OFFRE DE TRANSPORT EN COMMUN, L'INTERMODALITE ET LE COVOITURAGE

**Action n° 8**

---

**DEVELOPPER L'OFFRE DE TRANSPORTS EN COMMUN, L'INTERMODALITE ET LE CO-VOITURAGE**

Descriptif et objectif(s)	
<p>Il convient d'améliorer l'accessibilité et l'intégration du territoire dans les réseaux de transports en commun (TC) pour permettre le choix du bon mode de transport en fonction du type de déplacement. Par ailleurs, l'offre de transports collectifs doit être également attractive à travers l'optimisation et l'augmentation des performances et des capacités du réseau existant.</p> <p>Pour l'accessibilité physique du réseau, la collectivité peut aménager des points stratégiques de correspondances avec le réseau de TC afin de permettre et de favoriser l'accessibilité pour les modes actifs, l'information voyageur, les correspondances y compris avec la voiture, la sécurité des cheminements, et d'améliorer les conditions d'attentes pour les voyageurs. La collectivité peut également accompagner les projets d'aires de covoiturage (en privilégiant les parkings déjà existants, sous occupés et bien positionnés, à proximité d'une RD en entrée ou sortie du centre-bourg).</p> <p>Un deuxième chantier doit être mené en parallèle et en partenariat avec la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur (autorité organisatrice du réseau TC) pour redéfinir les besoins de mobilité et l'offre de transports correspondante. Cela peut comprendre un ajustement des fréquences et amplitudes mais aussi de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réaliser les aménagements liés à la performance des transports en commun</li> <li>- Hiérarchiser les besoins d'intervention en fonction de critères de performance : gain de vitesse commerciale, nombre de voyageurs concernés</li> </ul> <p>Pour ce deuxième chantier, le rôle de la collectivité pourrait être d'analyser et faire remonter les besoins auprès de l'autorité organisatrice. Pour ce faire, les collectivités peuvent s'appuyer sur les associations locales d'usagers des transports, mais aussi en réalisant des enquêtes directement auprès des usagers et non usagers du réseau TC, en complémentarité des transporteurs et du service transport de la Région.</p> <p>Cette action consiste également à favoriser le développement de l'intermodalité et du covoiturage. COTELUB a mis en place le dispositif RezoPouce qui méritera d'être promu dans le cadre de cette action, tout comme d'autres mobilités alternatives à la voiture individuelle, comme l'autopartage.</p> <p>Par ailleurs, le développement du télétravail ainsi que les espaces de co-working sont des leviers supplémentaires permettant de réduire le volume des déplacements conduisant à une réduction des émissions de gaz à effet de serre et des polluants atmosphériques.</p>	
Périmètre de l'action	Cibles/bénéficiaires
EPCI, voire Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Cette action pourrait bénéficier aux habitants des EPCI ainsi qu'aux visiteurs du territoire.
Maître d'ouvrage	Partenaires
EPCI / Région / CD 84	Les transporteurs, les EPCI, les associations locales d'usagers.

PILOTAGE EPCI		BUDGET	
<b>Techniciens :</b>	<b>Elu(s) :</b>	<b>Fonctionnement :</b>	<b>Investissement :</b>
Service Aménagement du territoire	VP transition énergétique	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pour information :</li> <li>- Communication</li> <li>- 0,1 ETP</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pour information :</li> <li>- Travaux de PEM et de mise en accessibilité : à déterminer en fonction de l'étude préalable</li> </ul>



Les moyens humains et financiers seront déterminés en fonction des dispositifs de contractualisation et d'aides, des modalités de partenariats et des arbitrages des élus de COTELUB. Ce travail sera réalisé courant 2020	
Dispositif/contractualisation associé	Moyens humains (ETP/an)
-	

PRINCIPALES ETAPES ET CALENDRIER	
2020	- Identifier les points de correspondance principaux
2021	- Aménager des points de correspondance et améliorer les liaisons modes actifs entre les centre-bourgs et les arrêts
2022	- Communiquer / inciter les habitants à utiliser les transports en commun pour les déplacements qui s'y prêtent
2023	- Campagnes de communication et enquêtes (Origine/Destination, satisfaction, qualité)

VOLET PCAET	ATTENUATION	ADAPTATION	QUALITE DE L'AIR
	X		X

SECTEUR(S) D'ACTIVITE CONCERNE	REGLEMENTAIRE(S)	AUTRE(S)
	Transports	-

IMPACTS	FAIBLE	MOYEN	FORT
Production ENR	X		
Réduction des consommations d'énergie		X	
Atténuation des émissions de GES		X	
Réduction des polluants atmosphériques		X	
Emplois créés	X		
Réduction des inégalités sociales		X	
Chiffre d'affaire local généré	X		
Maîtrise des dépenses de fonctionnement			X
Préservation de la biodiversité		X	

INDICATEURS DE RESULTAT	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'abonnements annuels/mensuels</li> <li>- Part modale des transports en commun</li> <li>- Fréquentation des lignes TC</li> <li>- Taux d'occupation des aires de covoiturage</li> <li>- Nombre points de correspondance aménagés</li> <li>- Nombre d'enquêtes réalisées</li> <li>- Nombre d'échanges avec la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur</li> </ul>
-------------------------	--

MUTUALISATION AVEC LA CCPAL	Oui
PROPOSITION CITOYENNE	Oui

2.4.2 FAVORISER L'USAGE DU VELO ET DE LA MARCHÉ A PIED

**Action n° 9**

---

**FAVORISER L'USAGE DU VELO ET LA MARCHÉ A PIED**

**Descriptif et objectif(s)**

La priorité donnée aux déplacements de proximité dans l'aménagement de l'espace public constitue un levier pour le développement des modes actifs, mais aussi pour la sécurité et la qualité de la vie urbaine.

COTELUB a conventionné avec le Parc Naturel Régional du Luberon dans le cadre de l'appel à projet Vélo & Territoires dont il est lauréat et qui est lancé en décembre 2019.

L'un des objectifs de cet appel à projet est de mener une étude de faisabilité et de programmation sur les solutions techniques pour une cohérence des aménagements liés aux modes actifs à l'échelle du Parc. Il s'agit du projet Luberon Labo Vélo.

Le partage de la voirie devra notamment prendre une place plus importante ce qui peut être plus économique dans certains cas que de créer des aménagements cyclables (bandes, voies ou pistes).

Il y a lieu de prendre en compte le vélo en travaillant sur des plans de mobilité en agglomération principalement, pour favoriser la pratique du vélo en voie partagée. C'est pertinent y compris pour les petites communes.

Il pourra s'agir de mettre en place des sens uniques (+contre-sens vélo), impasses, ou dispositifs visant à réduire les vitesses et le trafic de transit sur des itinéraires identifiés d'accès aux équipements publics, écoles, équipements de loisirs et sportifs, voire plus globalement sur les pôles générateurs de mobilité du quotidien.

Ce sont des mesures qui peuvent utilement accompagner les zones de circulation apaisées.

COTELUB portera un appui au Parc sur ce projet en tant que facilitateur sur son territoire intercommunal.

Equipée d'une connaissance approfondie des solutions possibles, la collectivité peut agir sur :

- L'aménagement des infrastructures piétonnes et l'implantation du mobilier urbain associé,
- La création d'aménagements cyclables et stationnement vélo et intégrer leur prise en compte dans chaque projet de voirie
- Le partage de la voirie (apaisement des centres villes et des centres-bourgs ; zones 30 et les zones de rencontre)

Par ailleurs, la collectivité peut inscrire ces principes d'aménagement durable des espaces publics dans les documents cadres d'urbanisme (PLU, SCoT...), afin d'assurer une prise en compte globale dans les projets à venir.

Il s'agit également de communiquer, animer et accompagner la mise en œuvre de plusieurs actions :

- Elaborer une stratégie de communication en identifiant les publics cibles et les moyens efficaces de communication
- Diffuser l'information aux différents niveaux (intercommunal et communal) : en interne, sites Internet, bulletins municipaux et de l'intercommunalité, affichage dans les espaces municipaux (mairie, écoles, salle polyvalente) et communautaires, stands d'information dans les événements, etc.
- Mettre en place des ambassadeurs de la mobilité qui apportent un conseil personnalisé aux volontaires qui souhaitent moins utiliser leur voiture, à travers des réunions de quartiers, dans les établissements scolaires, les entreprises et les administrations et un accompagnement téléphonique.

Enfin, il s'agira de faire le lien avec le Schéma régional des véloroutes et voies vertes.

Périmètre de l'action	Cibles/bénéficiaires
EPCI	Cette action pourrait bénéficier aux habitants ainsi qu'aux visiteurs du territoire.
Maître d'ouvrage	Partenaires
COTELUB/PNRL/Communes/CD 84	- Techniques : Les aménageurs, le Cerema (Aix-en-Provence), les entreprises de transport public, PNRL, ADEME

	- Financiers : Conseil départemental (cofinancement sur les routes départementales), Région Provence-Alpes-Côte d'Azur (schéma régional des véloroutes et voies vertes, intermodalité), Etat (Plan Vélo National, DSIL)
--	---

PILOTAGE EPCI		BUDGET	
<b>Techniciens :</b> Service aménagement du territoire	<b>Elu(s) :</b> VP transition énergétique	<b>Fonctionnement :</b> <i>Pour information : Diffusion des informations : 5 k€/an 0,2 ETP</i>	<b>Investissement :</b> <i>Pour information : Etude d'état des lieux et de faisabilité : - Travaux d'infrastructure : à définir,</i>
Les moyens humains et financiers seront déterminés en fonction des dispositifs de contractualisation et d'aides, des modalités de partenariats et des arbitrages des élus de COTELUB. Ce travail sera réalisé courant 2020			
<b>Dispositif/contractualisation associé</b>		<b>Moyens humains (ETP/an)</b>	
Luberon Labo Vélo (PNRL)			

PRINCIPALES ETAPES ET CALENDRIER	
2020	- Réaliser un état des lieux des infrastructures routières du territoire - Programmer une série d'aménagements pour offrir des alternatives à la voiture
2021	- Lancer une consultation pour une maîtrise d'œuvre des espaces publics et parking relais - Démarrer les études de maîtrise d'œuvre
2022	- Réaliser les travaux d'aménagement
2023	- Réaliser les travaux d'aménagement

VOLET PCAET	ATTENUATION	ADAPTATION	QUALITE DE L'AIR
	X		X

SECTEUR(S) D'ACTIVITE CONCERNE	REGLEMENTAIRE(S)	AUTRE(S)
	Transports	-

IMPACTS	FAIBLE	MOYEN	FORT
Production ENR	X		
Réduction des consommations d'énergie		X	
Atténuation des émissions de GES		X	
Réduction des polluants atmosphériques		X	
Emplois créés	X		
Réduction des inégalités sociales		X	
Chiffre d'affaire local généré	X		
Maîtrise des dépenses de fonctionnement			X
Préservation de la biodiversité		X	

INDICATEURS DE RESULTAT	<ul style="list-style-type: none"> <li>- % de voie cyclable par rapport aux voies routières</li> <li>- % espace piéton par rapport aux espaces dédiés à la voiture</li> <li>- Nombre axes cyclables ou piétons programmés</li> </ul>
-------------------------	--

MUTUALISATION AVEC LA CCPAL	Oui
PROPOSITION CITOYENNE	Oui

2.4.3 METTRE A DISPOSITION UN PARC DE VELOS A ASSISTANCE ELECTRIQUE

**Action n° 10**

**METTRE A DISPOSITION UN PARC DE VELOS A ASSISTANCE ELECTRIQUE**

Descriptif et objectif(s)	
<p>Le vélo à assistance électrique (VAE) permet de pallier de nombreux obstacles à l'usage du vélo (raisons d'ordre physique ou pratique : âge, distance, relief...).</p> <p>Les VAE présentent plusieurs avantages :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Performants : les VAE permettent de parcourir des distances 3 fois supérieures qu'en vélo classique. En limitant les efforts du pédalage le VAE rend bien plus agréable les franchissements de côtes et le démarrage ;</li> <li>- Pratiques : les batteries sont détachables et se rechargent sur une prise domestique,</li> <li>- Bons pour la santé : en ne dégageant aucun GES, le VAE contribue à améliorer la qualité de l'air et permet de pratiquer une activité physique régulière.</li> </ul> <p>Il représente néanmoins un coût élevé pour une pratique nouvelle, ce qui peut freiner le recours à ce mode de déplacement.</p> <p>Aussi, cette action concerne la mise en place d'un service de location. En regroupant l'achat des vélos ou en faisant appel à des entreprises de location la collectivité peut avoir des tarifs intéressants. La location permet aux habitants de tester ce mode de déplacement, sans engagement financier ou dans le temps. A l'issue de la location, les habitants sont orientés vers les autres dispositifs d'aide à l'achat d'un VAE. Ce service pourrait également servir aux fins touristiques.</p> <p>Cette action doit être accompagnée de la mise en place des équipements nécessaires en termes de stationnement sécurisé et de réparations, notamment prévus dans le projet Luberon Labo Vélo du Parc Naturel Régional du Luberon dont COTELUB est partenaire et financeur.</p>	
Périmètre de l'action	Cibles/bénéficiaires
Bassin de vie (EPCI) y compris Aix-Marseille Métropole	Cette action pourrait bénéficier aux habitants des EPCI ainsi qu'aux visiteurs du territoire.
Maître d'ouvrage	Partenaires
COTELUB	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Techniques : Vélo Loisir Provence, PNRL, FUB</li> <li>- Financiers : EPCI, Département (prime achat vélo), Région (prime achat vélo), ADEME, Fonds européens</li> </ul>

PILOTAGE EPCI		BUDGET	
<b>Techniciens :</b> Service Aménagement du Territoire	<b>Elu(s) :</b> VP Transition Energétique	<b>Fonctionnement :</b> <i>A définir après l'étude de faisabilité</i>	<b>Investissement :</b> <i>A définir après l'étude de faisabilité</i>
Les moyens humains et financiers seront déterminés en fonction des dispositifs de contractualisation et d'aides, des modalités de partenariats et des arbitrages des élus de COTELUB. Ce travail sera réalisé courant 2020			
Dispositif/contractualisation associé		Moyens humains (ETP/an)	
-			

**PRINCIPALES ETAPES ET CALENDRIER**

2020	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faire réaliser une étude de potentiel et de faisabilité : recensement des besoins sur le territoire et concertation avec les élus et les habitants</li> <li>- Montage financier, appels d'offres</li> </ul>
2021	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Structurer un service vélo sur le territoire</li> </ul>
2022	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bilan du service après 1 an</li> <li>- Campagnes de communication et enquêtes (motifs, satisfaction)</li> </ul>
2023	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Campagnes de communication et enquêtes (motifs, satisfaction)</li> </ul>

VOLET PCAET	ATTENUATION	ADAPTATION	QUALITE DE L'AIR
	X		X

SECTEUR(S) D'ACTIVITE CONCERNE	REGLEMENTAIRE(S)	AUTRE(S)
	Transports	-

IMPACTS	FAIBLE	MOYEN	FORT
Production ENR			
Réduction des consommations d'énergie		X	
Atténuation des émissions de GES		X	
Réduction des polluants atmosphériques		X	
Emplois créés		X	
Réduction des inégalités sociales		X	
Chiffre d'affaire local généré		X	
Maîtrise des dépenses de fonctionnement			X
Préservation de la biodiversité	X		

INDICATEURS DE RESULTAT	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de km effectués</li> <li>- Nombre de locations de vélos</li> <li>- Nombre de vélos à disposition</li> </ul>
-------------------------	---

MUTUALISATION AVEC LA CCPAL	Non
-----------------------------	-----

PROPOSITION CITOYENNE	Oui
-----------------------	-----



2.4.4 DEVELOPPER DES NOUVELLES ENERGIES POUR LES TRANSPORTS

<b>Action n° 11</b>
<b>DEVELOPPER DES NOUVELLES ENERGIES POUR LES TRANSPORTS</b>

Descriptif et objectif(s)	
<p>La raréfaction des énergies fossiles couplée à l'émergence de nouveaux modes de propulsion ne fait que renforcer l'équation consistant à choisir la bonne énergie pour le bon mode de déplacement, et le bon mode de déplacement pour le bon usage. Plusieurs filières sont proposées, chaque système présentant ses caractéristiques propres, ses forces et ses faiblesses, souvent susceptibles d'évolution.</p> <p>Cette action vise à accélérer le développement et la généralisation de véhicules propres dans une démarche générale de transition énergétique. Il s'agit d'associer au déploiement de ces véhicules la construction de réseaux de production d'énergie, de stockage et de redistribution à destination d'un système d'alimentation électrique et de gaz naturel pour véhicules (GNV). Le potentiel méthanisable du secteur permettrait de rouler en grande partie au BioGNV, carburant 100% renouvelable.</p> <p>Afin de consolider la mobilité électrique la collectivité peut s'associer aux industriels pour conforter le réseau de distribution à destination des véhicules particuliers à travers des bornes de recharge et de la gratuité du stationnement pour les véhicules électriques.</p> <p>Pour la mobilité au GNV, Si le marché de la voiture particulière GNV reste aujourd'hui marginal, les usages sont plus importants dans le secteur des transports lourds (véhicules de collecte de déchets, transports publics, transports de marchandises, BTP, etc.) Aussi, le développement d'une station de GNV doit être programmé en lien direct avec les futurs utilisateurs du service : les exploitants des services publics., entreprises privées, ou la mise en place d'une station privée à usage unique ou restreint.</p> <p>Cette action se veut évolutive, elle fera l'objet d'un chiffrage lorsque l'étude sur le déploiement local des bornes de recharges électriques et du BioGNV sera suffisamment avancée.</p>	
Périmètre de l'action	Cibles/bénéficiaires
EPCI / intra- et inter- EPCI	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Particuliers entreprises et collectivités (VE)</li> <li>- Collectivités et transports (GNV)</li> </ul>
Maître d'ouvrage	Partenaires
ENEDIS/GRDF/SEV	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Financiers : Constructeurs des bornes, Conseil Régional (volet transport en commun)</li> </ul>

PILOTAGE EPCI		BUDGET	
<b>Techniciens :</b> Service aménagement du territoire	<b>Elu(s) :</b> VP transition énergétique	<b>Fonctionnement :</b> <i>Pour information : 0,2 ETP</i>	<b>Investissement :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pour information :</li> <li>- <i>Etudes de marché et de faisabilité</i></li> <li>- <i>Construction d'un dépôt/station de GNV</i></li> <li>- <i>Déploiement de bornes VE</i></li> </ul>
Les moyens humains et financiers seront déterminés en fonction des dispositifs de contractualisation et d'aides, des modalités de partenariats et des arbitrages des élus de COTELUB. Ce travail sera réalisé courant 2020			
<b>Dispositif/contractualisation associé</b>		<b>Moyens humains (ETP/an)</b>	
-			

PRINCIPALES ETAPES ET CALENDRIER	
2020	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mener une étude de marché et de faisabilité pour cerner les besoins réels des dispositifs de carburants alternatifs.</li> <li>- Créer les infrastructures de bornes (GNV, VE)</li> <li>- Cartographier les bornes pour les rendre visibles</li> <li>- Faciliter la transition vers les véhicules propres (stationnement gratuit, etc.)</li> </ul>
2021	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Suivre l'implantation et l'utilisation des bornes/stations</li> <li>- Faciliter la transition vers les véhicules propres</li> </ul>
2022	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Suivre l'implantation et l'utilisation des bornes/stations</li> <li>- Faciliter la transition vers les véhicules propres</li> </ul>
2023	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Suivre l'implantation et l'utilisation des bornes/stations</li> <li>- Faciliter la transition vers les véhicules propres</li> </ul>

VOLET PCAET	ATTENUATION	ADAPTATION	QUALITE DE L'AIR
	X		X

SECTEUR(S) D'ACTIVITE CONCERNE	REGLEMENTAIRE(S)	AUTRE(S)
	Transports	-

IMPACTS	FAIBLE	MOYEN	FORT
Production ENR	X		
Réduction des consommations d'énergie	X		
Atténuation des émissions de GES		X	
Réduction des polluants atmosphériques		X	
Emplois créés	X		
Réduction des inégalités sociales			
Chiffre d'affaire local généré	X		
Maîtrise des dépenses de fonctionnement		X	
Préservation de la biodiversité	X		

INDICATEURS DE RESULTAT	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Taux d'utilisation des bornes/stations</li> <li>- Part modale « mobilité électrique »</li> <li>- Part modale « mobilité GNV »</li> <li>- Nombre de bornes/stations installées</li> <li>- Nombre de bornes cartographiées</li> </ul>
-------------------------	--

MUTUALISATION AVEC LA CCPAL	Oui
PROPOSITION CITOYENNE	Oui

2.4.5 PROMOUVOIR LA MOBILITE DURABLE AUPRES DES SALARIES

**Action n° 12**

---

**PROMOUVOIR LA MOBILITE DURABLE AUPRES DES SALARIES**

**Descriptif et objectif(s)**

La promotion des modes de déplacement alternatifs à destination des salariés passe également par l'accompagnement des entreprises et administrations dans l'évolution de la mobilité de leurs salariés, par le biais de PDE/PDIE/PDA.

Ces plans aident les entreprises et administrations à comprendre et proposer des solutions alternatives à l'utilisation individuelle de la voiture particulière (transports en commun, vélo, marche à pied, covoiturage, autopartage) ou à limiter les déplacements par la pratique du télétravail ou de la téléconférence.

L'apport d'un plan de déplacement est multiple :

- Apporter des solutions concrètes en termes de service (temps de trajet des transports en commun comparables aux déplacements en voiture, location de vélo, ...) et d'aménagements (création de parcs relais, ...)
- Accompagner les salariés vers le changement de mode (formation à la conduite d'un vélo en ville, transmission d'informations personnalisées sur le moyen de transport alternatif adapté) et de comportement (pédagogie, expérimentation)

La collectivité peut accompagner les employeurs dans l'élaboration de leur plan de déplacements. Elle peut :

- Apporter une aide méthodologique spécifique à chaque structure pour l'élaboration d'un plan de déplacement. Par exemple, la mise à disposition d'une enquête auprès des salariés dans l'objectif de recueillir et d'analyser les données internes (accessibilité du site, pratiques des salariés...);
- Étudier les possibilités d'adaptation du réseau de transport en commun aux besoins des entreprises ;
- Apporter des conseils en mobilité pour les salariés.
- Accompagner la mise en œuvre des plans de déplacements
- Animer un club PDE dont l'enjeu est de dynamiser les démarches de chaque employeur dans la durée et de créer des synergies entre les partenaires.
- Participer au suivi des PDE

La collectivité peut faire appel à un bureau d'études spécialisé dans les démarches de PDE et de changement de comportement, pour la mise en œuvre, accompagnement et suivi des PDE.

Périmètre de l'action	Cibles/bénéficiaires
COTELUB	Cette action pourrait bénéficier aux employeurs et aux salariés des EPCI.
Maître d'ouvrage	Partenaires
COTELUB/Associations d'entreprises	Employeurs du territoire, Comités de Bassins d'Emplois, Pôle Emploi. Financiers : ADEME

PILOTAGE EPCI		BUDGET	
Techniciens :	Elu(s) :	Fonctionnement :	Investissement :
Service Aménagement du territoire	VP transition énergétique, VP aménagement urbain	- <i>Pour information : Mission d'accompagnement et suivi des PDE</i> - 0,1 ETP	-

Les moyens humains et financiers seront déterminés en fonction des dispositifs de contractualisation et d'aides, des modalités de partenariats et des arbitrages des élus de COTELUB. Ce travail sera réalisé courant 2020	
Dispositif/contractualisation associé	Moyens humains (ETP/an)
-	

PRINCIPALES ETAPES ET CALENDRIER	
2020	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Consulter et retenir un bureau d'études spécialisé pour l'accompagnement des entreprises.</li> <li>- Promouvoir le dispositif « Plan de Déplacement des Entreprises » (PDE) auprès des employeurs</li> </ul>
2021	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuivre les actions de PDE</li> <li>- Faire un bilan annuel des actions menées</li> </ul>
2022	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuivre les actions de PDE</li> <li>- Faire un bilan annuel des actions menées</li> </ul>
2023	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuivre les actions de PDE</li> <li>- Faire un bilan annuel des actions menées</li> </ul>

VOLET PCAET	ATTENUATION	ADAPTATION	QUALITE DE L'AIR
	X		X

SECTEUR(S) D'ACTIVITE CONCERNE	REGLEMENTAIRE(S)	AUTRE(S)
	Transports	

IMPACTS	FAIBLE	MOYEN	FORT
Production ENR	X		
Réduction des consommations d'énergie			X
Atténuation des émissions de GES			X
Réduction des polluants atmosphériques			X
Emplois créés	X		
Réduction des inégalités sociales		X	
Chiffre d'affaire local généré			
Maîtrise des dépenses de fonctionnement			X
Préservation de la biodiversité			

INDICATEURS DE RESULTAT	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Evolution de la part modale</li> <li>- Nombre d'actions mises en œuvre</li> <li>- Nombre de PDE/PDA initiés</li> <li>- Nombre de PDE/PDA en cours après 1 an</li> </ul>
-------------------------	--

ACTION MUTUALISEE AVEC CPAL	Oui
PROPOSITION CITOYENNE	Oui

## 2.5 FAVORISER DES AMENAGEMENTS ET DES CONSTRUCTIONS DURABLES

Objectifs opérationnels chiffrés de la stratégie auxquelles les actions contribuent :

Les actions doivent contribuer notamment à l'atteinte des objectifs suivants :

TRANSPORT				
Niveau d'intervention	Objectifs à atteindre en 2030	Ce que représente l'objectif	Rythme annuel (Sur 11 ans, 2020/2030)	GWh/an économisés en 2030
Local	6 % des déplacements évités par des politiques d'urbanisme	6 % des déplacements	-	- 3

### Eléments de cadrage

L'aménagement du territoire et les choix stratégiques faits en matière d'organisation du territoire orientent fortement et dans le temps, les consommations énergétiques, l'efficacité des bâtis et des déplacements, les conditions de l'adaptation au changement climatique. Par ailleurs, le caractère normatif des documents d'urbanisme constitue un levier puissant, sans surcote direct associé.

2.5.1 INTEGRER LES ENJEUX DU PCAET DANS LA POLITIQUE D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

**Action n° 13**

---

**INTEGRER LES ENJEUX DU PCAET DANS LA POLITIQUE D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

Descriptif et objectif(s)	
<p>L'aménagement du territoire est enjeu incontournable afin de réussir la transition du territoire.</p> <p>L'aménagement d'un territoire impacte durablement toutes les activités présentes sur celui-ci, aussi bien les activités économiques, que le développement de l'habitat ou encore la production d'énergies renouvelables. Les décisions prises en matière d'urbanisme influencent ainsi aussi bien directement qu'indirectement les comportements des acteurs et des habitants du territoire. Encourager un urbanisme durable est également une manière de répondre à l'enjeu atténuation et d'adaptation du territoire aux effets du changement climatique.</p> <p>Pour ces raisons, COTELUB souhaite être cohérente et facilitatrice pour atteindre les objectifs fixés grâce aux leviers planification/urbanisme.</p> <p>L'un des enjeux est de limiter au maximum l'artificialisation des sols en tenant compte notamment des objectifs nationaux de Zéro Artificialisation Nette, intégré dans le Plan Biodiversité de 2018 et des objectifs régionaux issus du SRADET.</p> <p><b>Sous action/description :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Faire du SCOT, un outil de planification favorisant et facilitant la transition énergétique et écologique inscrite dans le PCAET. Favoriser un modèle de développement de l'urbain basé sur le modèles des courtes distances, la résilience et une information/sensibilisation multi-cibles autour des questions climat air énergie ainsi que sur la consommation.</li> <li>- Co-rédiger un guide des pratiques en faveur d'un aménagement durable</li> <li>- Inciter à l'émergence de projets ou d'opérations d'ensemble exemplaires (ENR, matériaux bio-sourcés, bâtiment passif...) en travaillant le plus en amont possible avec les promoteurs, aménageurs, bailleurs sociaux, particuliers...).</li> <li>- Intégrer différentes solutions de mobilité dès la création d'un projet aménagement.</li> <li>- Prendre en compte les conditions climatiques futures dans les aménagements et les bâtiments</li> </ul> <p><b>Obstacle à surmonter pour la mise en œuvre :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le SCOT est géré par l'intercommunalité, la planification dont l'urbanisme par les communes.</li> <li>- Au même titre que la vérification de la compatibilité du SCOT avec les PLU les EPCI pourront veiller à la compatibilité des PLU avec le PCAET.</li> <li>- Le changement des modes de faire actuels des promoteurs, des aménageurs, des particuliers, les ABF...</li> <li>- Dialoguer avec l'ABF afin de faciliter la prise en compte du défi de la transition énergétique et des objectifs du PCAET.</li> </ul>	
Périmètre de l'action	Cibles/bénéficiaires
COTELUB	Communes, EPCI, aménageurs, Bailleurs Sociaux, Promoteurs, Particuliers
Maître d'ouvrage	Partenaires
EPCI /CAUE 84/ Communes	Communes, EPCI, aménageurs, ABF, PNRL, CAUE, Bailleurs Sociaux, Promoteurs, Particuliers, DDT.

PILOTAGE EPCI		BUDGET	
Techniciens :	Elu(s) :	Fonctionnement :	Investissement :

Service Aménagement du territoire	VP transition énergétique, VP aménagement urbain		
Les moyens humains et financiers seront déterminés en fonction des dispositifs de contractualisation et d'aides, des modalités de partenariats et des arbitrages des élus de COTELUB. Ce travail sera réalisé courant 2020			
Dispositif/contractualisation associé		Moyens humains (ETP/an)	

PRINCIPALES ETAPES ET CALENDRIER	
2020	
2021	
2022	
2023	

VOLET PCAET	ATTENUATION	ADAPTATION	QUALITE DE L'AIR
	X	X	X

SECTEUR(S) D'ACTIVITE CONCERNE	REGLEMENTAIRE(S)	AUTRE(S)
	Résidentiel, Tertiaire	Aménagement

IMPACTS	FAIBLE	MOYEN	FORT
Production ENR	X		
Réduction des consommations d'énergie			X
Atténuation des émissions de GES			X
Réduction des polluants atmosphériques			X
Emplois créés		X	
Réduction des inégalités sociales		X	
Chiffre d'affaire local généré		X	
Maîtrise des dépenses de fonctionnement			X
Préservation de la biodiversité			X

INDICATEURS DE RESULTAT	
-------------------------	--

MUTUALISATION AVEC LA CCPAL	Non
-----------------------------	-----

PROPOSITION CITOYENNE	Non
-----------------------	-----





### 3. PRODUIRE ET UTILISER DES ENERGIES RENOUVELABLES

Objectifs opérationnels chiffrés de la stratégie auxquelles les actions contribuent :

Objectifs à atteindre en 2030	Ce que représente l'objectif	Rythme annuel (Sur 11 ans, 2020/2030)	GWh/an de production additionnelle en 2030
<b>DEVELOPPER L'USAGE DU BOIS ENERGIE</b>			
1.700 logements équipés d'appareils de chauffage performant	33 % du potentiel	155 logements/an	0
<b>INSTALLER UNE OU DES USINES DE METHANISATION</b>			
Equivalent de deux unités de 78 Nm <sup>3</sup> /h chacune	100 % du potentiel	-	+ 10
<b>DEVELOPPER LE SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE</b>			
5.600 maisons ou 350 bâtiments équipés	10 % du potentiel	509 maisons ou 32 bâtiments équipés /an	+ 35

Éléments de cadrage :

Le volet de production des énergies renouvelables sur le territoire est axé sur le développement et la production des énergies renouvelables suivantes : photovoltaïque, biocombustibles forestiers et agricoles, biogaz par méthanisation, géothermie et solaire thermique. Les actions présentées dans ce chapitre concernent le photovoltaïque et le développement des énergies renouvelables à usage thermique pour lesquelles il est attendu une contractualisation d'objectifs avec l'ADEME dans le cadre du fonds chaleur.

### 3.1 DEVELOPPER LE PHOTOVOLTAÏQUE

#### 3.1.1 DEVELOPPER LA PRODUCTION ET LA CONSOMMATION D'ELECTRICITE PHOTOVOLTAÏQUE PAR LES ENTREPRISES, LES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET LES PARTICULIERS

Action n° 14	
DEVELOPPER LA PRODUCTION ET LA CONSOMMATION D'ELECTRICITE PHOTOVOLTAÏQUE PAR LES ENTREPRISES, LES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET LES PARTICULIERS	
Descriptif et objectif(s)	
<p>L'électricité photovoltaïque représente le premier gisement d'énergie renouvelable du territoire (voir diagnostic du PCAET). Pour atteindre les objectifs du PCAET en matière de développement des énergies renouvelables la mobilisation de ce gisement est essentielle. Dans ce contexte, l'EPCI souhaite mettre en place une démarche structurée de développement de la production/consommation d'électricité photovoltaïque auprès des entreprises et des zones d'activités économiques du territoire.</p> <p>L'objectif de l'action est de mettre en place un accompagnement des entreprises pour faire émerger des projets photovoltaïques (PV) et inciter, le cas échéant, à la constitution de grappes de projets.</p> <p>Pour cela, les étapes suivantes sont prévues :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Identifier et mobiliser des porteurs de projets potentiels</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier à partir du cadastre solaire régional les surfaces de toitures et parkings des entreprises potentiellement valorisables,</li> <li>- Repérer les entreprises propriétaires et locataires de ces surfaces,</li> <li>- Adresser un courrier d'information et d'invitation différencié aux entreprises</li> <li>- Organiser et animer une ou plusieurs réunions d'information pour présenter le potentiel PV exploitable et les principaux atouts du PV.</li> </ul> </li> <li>▪ <b>Constituer un ou plusieurs groupes de porteurs potentiels de projets</b></li> </ul> <p>L'objectif est notamment d'inciter lorsque cela est envisageable à l'autoconsommation collective et/ou à des groupements d'achat</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Réaliser des études de préfaisabilité des projets individuels ou de grappes de projets</b></li> </ul> <p>Les études aboutiront à une liste de projets en qualifiant au mieux leur intérêt technico-économique et proposera des pistes de mutualisation entre porteurs de projets, par exemple sur les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Montage juridico-financier :             <ul style="list-style-type: none"> <li>o Groupements d'achat pour lancer une consultation auprès d'installateurs ou d'exploitants : marchés groupés d'installation en toiture ou en ombrière.</li> <li>o Ouverture au financement participatif (énergie partagée, LUCISOL, centrales villageoises)</li> <li>o Identification de personne morale pour l'autoconsommation (association de ZAE)</li> </ul> </li> <li>- Réflexion techniques communes : Fournitures, Pose installation</li> <li>- Production/ Consommation : L'aboutissement de la réflexion pouvant déboucher sur de l'autoconsommation.</li> </ul> <p>Dans un second temps il s'agira de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Présenter au groupe de porteurs de projet.</li> <li>- Recueillir les souhaits des porteurs individuels ou groupés de projets pour passer à l'étape suivante.</li> <li>- Identifier le ou les projets d'autoconsommation.</li> <li>- Identifier la ou les « personnes morales » porteuses de la communauté de production / consommation.</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Accompagner les projets</b></li> </ul> <p>Un accompagnement à la réalisation et au suivi des travaux, en application de l'étude de faisabilité si nécessaire, pourra être proposé aux porteurs de projet complexe, via le prestataire du marché missionné par l'EPCI.</p>	
Périmètre de l'action	Cibles/bénéficiaires



EPCI	Entreprises, collectivités territoriales, particuliers
<b>Maître d'ouvrage</b>	<b>Partenaires</b>
EPCI/Collectifs citoyens	ENEDIS, ALTE (animation et mobilisation locale), PNRL, CAUE

PILOTAGE EPCI		BUDGET
<b>Techniciens :</b> Service Aménagement du territoire	<b>Elu(s) :</b> VP transition énergétique	<b>Fonctionnement :</b> <i>Pour information :</i> <i>Sous-traitance : 50.000 €</i> <i>Subvention : 50 à 70 % dans le cadre de l'AMI de la région</i> <i>0,1 ETP</i>
Les moyens humains et financiers seront déterminés en fonction des dispositifs de contractualisation et d'aides, des modalités de partenariats et des arbitrages des élus de COTELUB. Ce travail sera réalisé courant 2020		
<b>Dispositif/contractualisation associé</b>		<b>Moyens humains (ETP/an)</b>

PRINCIPALES ETAPES ET CALENDRIER	
<b>2020</b>	- Rédaction du cahier des charges de la mission d'accompagnement - Sélection du prestataire
<b>2021</b>	- Réalisation de la mission d'accompagnement des entreprises
<b>2022</b>	- Réalisation de la mission d'accompagnement des entreprises
<b>2023</b>	- Evaluation de la mission d'accompagnement

VOLET PCAET	ATTENUATION	ADAPTATION	QUALITE DE L'AIR
	X		X

SECTEUR(S) D'ACTIVITE CONCERNE	REGLEMENTAIRE(S)	AUTRE(S)
	Tertiaire, Industrie, Agriculture	

IMPACTS	FAIBLE	MOYEN	FORT
Production ENR			X
Réduction des consommations d'énergie	X		
Atténuation des émissions de GES			X
Réduction des polluants atmosphériques	X		
Emplois créés	X		
Réduction des inégalités sociales			
Chiffre d'affaire local généré		X	
Maîtrise des dépenses de fonctionnement			X
Préservation de la biodiversité	X		

INDICATEURS DE RESULTAT	- Nombre de projets accompagnés
MUTUALISATION AVEC LA CCPAL	Oui
PROPOSITION CITOYENNE	Non

## 3.2 DEVELOPPER LES ENERGIES RENOUVELABLES THERMIQUES

### 3.2.1 DEPLOYER UN CONTRAT DE DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES THERMIQUES

Action n° 15
DEPLOYER UN CONTRAT DE DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES THERMIQUES

Descriptif et objectif(s)	
<p>L'objectif est de faire émerger dans le territoire des projets d'énergie renouvelable thermique et des réseaux associés qui permettent d'atteindre les objectifs du PCAET en mobilisant au mieux les financements du Fonds de chaleur renouvelable géré par l'ADEME. Pour cela, l'action consiste à répondre à l'appel à manifestation d'intérêt de l'ADEME afin de signer et de mettre en œuvre un contrat territorial de développement de ces énergies à l'échelle du territoire.</p> <p>Ce contrat concernera les collectivités et les entreprises pour leur permettre de réaliser leur transition énergétique par un recours massif à la chaleur renouvelable dans leurs activités.</p> <p>Il concerne les secteurs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Bâtiments publics,</li> <li>- Habitat collectif,</li> <li>- Tertiaire,</li> <li>- Industrie</li> <li>- Agriculture</li> </ul> <p>Il concerne notamment les technologies suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Biomasse,</li> <li>- Solaire thermique,</li> <li>- Géothermie.</li> </ul> <p>Les principales étapes sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Désignation d'un opérateur territorial chargé de l'animation et de l'exécution du contrat</b></li> </ul> <p>L'opérateur territorial sera chargé d'associer l'ensemble des acteurs et dispositifs existants pour mobiliser les maîtres d'ouvrages potentiels du territoire et les suivre pendant toute la durée de leur projet.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Réalisation d'une étude de préfiguration</b></li> </ul> <p>L'étude doit permettre de recenser les sites potentiels de développement des énergies renouvelables et d'évaluer leur niveau de maturité et de les classer pour dresser les bases de la contractualisation avec l'ADEME</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Signature du contrat de développement territorial</b> avec engagement sur des objectifs chiffrés de développement par filières et secteurs d'activités concernés</li> <li>- <b>Accompagnement des maîtres d'ouvrage au montage et à la réalisation des projets</b></li> </ul> <p>Cette action ne devra pas entrer en contradiction avec les objectifs de réduction d'émissions de polluants en particuliers pour les particules fines (PM10 et PM2.5) de la combustion de biomasse.</p>	
Périmètre de l'action	Cibles/bénéficiaires
EPCI	Entreprises du tertiaire, entreprises industrielles, Habitat collectif, Agriculteurs
Maître d'ouvrage	Partenaires
PNRL	COTELUB

PILOTAGE EPCI		BUDGET	
Techniciens :	Elu(s) :	Fonctionnement :	Investissement :

Service Aménagement du territoire	VP transition énergétique	Pour information : 20.000 € pour l'étude de préfiguration financé à 70 % par l'ADEME  0,2 ETP	Sera précisé à l'issue de l'étude de préfiguration
Les moyens humains et financiers seront déterminés en fonction des dispositifs de contractualisation et d'aides, des modalités de partenariats et des arbitrages des élus de COTELUB. Ce travail sera réalisé courant 2020			
Dispositif/contractualisation associé		Moyens humains (ETP/an)	
Contrat de développement territorial			

PRINCIPALES ETAPES ET CALENDRIER	
2020	- Désignation de l'opérateur territorial - Réalisation de l'étude de dimensionnement
2021	- Signature du contrat avec l'ADEME - Déploiement du contrat
2022	- Déploiement du contrat
2023	- Déploiement du contrat

VOLET PCAET	ATTENUATION	ADAPTATION	QUALITE DE L'AIR
	X		X

SECTEUR(S) D'ACTIVITE CONCERNE	REGLEMENTAIRE(S)	AUTRE(S)
	Résidentiel, Tertiaire, Industrie, Agriculture	

IMPACTS	FAIBLE	MOYEN	FORT
Production ENR			X
Réduction des consommations d'énergie	X		
Atténuation des émissions de GES			X
Réduction des polluants atmosphériques			X
Emplois créés			X
Réduction des inégalités sociales			
Chiffre d'affaire local généré			X
Maîtrise des dépenses de fonctionnement			X
Préservation de la biodiversité		X	

INDICATEURS DE RESULTAT	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Signature du contrat</li> <li>- Nombre de projets réalisés</li> <li>- GWh d'énergies renouvelables produits</li> </ul>
-------------------------	---

MUTUALISATION AVEC LA CCPAL	Oui
-----------------------------	-----



PROPOSITION CITOYENNE	Non
-----------------------	-----

### 3.3 DEVELOPPER LA METHANISATION

#### 3.3.1 ETUDIER LA FAISABILITE D'UNE UNITE DE METHANISATION

<b>Action n° 16</b>
<b>ETUDIER LA FAISABILITE D'UNE UNITE DE METHANISATION</b>

Descriptif et objectif(s)	
<p>Enjeux :</p> <p>Pour les industriels et gestionnaires de déchets</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Utilisation d'une énergie verte locale sans taxe et décorrelée du marché</li> <li>▪ Traitement des déchets organiques à prix compétitifs</li> <li>▪ Interlocuteur de proximité</li> <li>▪ Image de l'entreprise</li> </ul> <p>Pour les agriculteurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Amélioration de la valeur fertilisante/effluents</li> <li>▪ Réduction de l'achat en engrais minéraux</li> <li>▪ Digestat = produit hygiénisé, désodorisé et stable</li> <li>▪ Mise aux normes stockage</li> <li>▪ Pas de gestion du plan d'épandage</li> <li>▪ Génération d'activités économiques</li> <li>▪ Réduction des émissions de GES : Pour 1 tonne CO<sup>2</sup> dépensée ~ 6 tonnes économisées</li> </ul> <p>Pour le territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Production d'ENR non délocalisables</li> <li>▪ Réduction de la pollution des eaux</li> <li>▪ Gestion locale des déchets organiques</li> <li>▪ Production et valorisation engrais sur le territoire avec maîtrise des coûts approvisionnement</li> <li>▪ Synergie entre acteurs</li> </ul> <p>Actions :</p> <p>Lancement de l'étude de faisabilité opérationnelle</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Sécurisation des gisements</li> <li>▪ Voir complémentarité avec filières existantes/valorisation digestat</li> <li>▪ Choix du foncier : Impact sur coût raccordement et plan d'approvisionnement</li> <li>▪ Implication de la collectivité mode de réalisation</li> <li>▪ Conception</li> <li>▪ Construction</li> <li>▪ Exploitation</li> </ul>	
Périmètre de l'action	Cibles/bénéficiaires
EPCI	EPCI et communes
Maître d'ouvrage	Partenaires
COTELUB/GRDF	Metha'Synergie PNRL, GERES, GRDF en Appui Opérateurs

<b>PILOTAGE EPCI</b>	<b>BUDGET</b>
----------------------	---------------

<b>Techniciens :</b> Service Aménagement du territoire	<b>Elu(s) :</b> VP transition énergétique	<i>Pour information :</i> <i>Investissement : 36 000 € TTC</i> <b>Subventions</b> <i>ADEME : 14 400€</i> <i>Région SUD : 14 400€</i> <i>0,1 ETP</i>
Les moyens humains et financiers seront déterminés en fonction des dispositifs de contractualisation et d'aides, des modalités de partenariats et des arbitrages des élus de COTELUB. Ce travail sera réalisé courant 2020		
<b>Dispositif/contractualisation associé</b>		<b>Moyens humains (ETP/an)</b>
Opérateurs,		

PRINCIPALES ETAPES ET CALENDRIER	
2020	- Rédaction du cahier des charges pour l'étude de faisabilité opérationnelle - Choix du foncier
2021	- Choix du prestataire - Lancement de l'étude opérationnelle
2022	- Choix de l'opérateur
2023	- Début des travaux

VOLET PCAET	ATTENUATION	ADAPTATION	QUALITE DE L'AIR
	X		X

SECTEUR(S) D'ACTIVITE CONCERNE	REGLEMENTAIRE(S)	AUTRE(S)
	Tertiaire, Industrie, Agriculture	

IMPACTS	FAIBLE	MOYEN	FORT
Production ENR			X
Réduction des consommations d'énergie	X		
Atténuation des émissions de GES			X
Réduction des polluants atmosphériques	X		
Emplois créés	X		
Réduction des inégalités sociales			
Chiffre d'affaire local généré		X	
Maîtrise des dépenses de fonctionnement		X	
Préservation de la biodiversité		X	

<b>INDICATEURS DE RESULTAT</b>	- lancement de l'étude
--------------------------------	------------------------

<b>MUTUALISATION AVEC CPPAL</b>	Oui
---------------------------------	-----



## 4. SEQUESTRE LE CARBONE

### 4.1 DEVELOPPER LES PRATIQUES AGRICOLES SEQUESTRANTES

#### 4.1.1 DEVELOPPER L'AGROECOLOGIE ET LE STOCKAGE DU CARBONE

Action n° 17
<b>DEVELOPPER L'AGROECOLOGIE ET LE STOCKAGE DU CARBONE</b>

Descriptif et objectif(s)	
<p>Par leurs pratiques, les agriculteurs disposent de différents leviers pour augmenter le stock de carbone de leurs parcelles, et ainsi compenser temporairement les émissions de GES : couverts végétaux sur cultures pérennes et en inter-culture, agroforesterie, plantation de haies, valorisation des matières organiques locales etc. Ces pratiques sont par ailleurs, non seulement un moyen de lutter contre les effets du changement climatique, mais aussi un levier d'action pour favoriser la biodiversité et diminuer la vulnérabilité énergétique des exploitations liée à la dépendance aux énergies fossiles.</p> <p>L'agriculture biologique et plus largement les mesures agroécologiques à engager sont aujourd'hui bien partagées par les acteurs locaux, l'enjeu étant davantage de mettre en mouvement le monde agricole vers ces pratiques.</p> <p>La certification HVE (Haute Valeur Environnementale) impliquant la mise en œuvre de pratiques agroécologiques, en particulier au niveau 3, sera également encouragée. L'agriculture HVE permet en effet une meilleure prise en compte des aspects écosystémiques en offrant à des exploitations la possibilité d'obtenir ce label de qualité et ainsi de s'engager dans une voie plus vertueuse pour l'environnement tout en étant valorisées. Il s'agit pour certains agriculteurs d'amorcer une transition vers un mode d'agriculture plus vertueux pour l'environnement.</p> <p>Plusieurs actions sont identifiées pour accompagner les agriculteurs vers cette transition :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en place des temps de sensibilisations – formations collectives en s'appuyant sur les acteurs en place (chambre d'agriculture, Bio de Provence, cave coopératives, etc.)</li> <li>- Identifier des exploitants agricoles motivés pour être accompagnés dans le cadre d'un diagnostic global vers un changement de pratiques intégrant les volets maîtrise de l'énergie et stockage du carbone ; animer le groupe d'agriculteurs dans le cadre d'un GIEE stockage du carbone ;</li> <li>- Mettre en place des actions concrètes de terrain sur ces exploitations puis capitaliser sur les pratiques efficaces,</li> <li>- Diffuser/essaimer avec mise en place d'action de communication sur les exploitations accompagnées (visites de fermes).</li> </ul> <p>Il conviendra en outre de favoriser et d'encourager ce modèle de transition agricole prioritairement sur les espaces à proximité des habitations.</p> <p>Pour cela différents outils sont disponibles, tels que CLIMAGRI, pourront être utilisés.</p>	
Périmètre de l'action	Cibles/bénéficiaires
EPCI	Agriculteurs
Maître d'ouvrage	Partenaires
CA 84/ Bio de Provence	IRAE, CIVAM et toutes les structures agricoles présentes sur le terrain.

PILOTAGE EPCI		BUDGET	
Techniciens :	Elu(s) :	Fonctionnement :	Investissement :
Technicien de la Chambre	VP transition énergétique, VP aménagement rural et agricole	ETP	
Les moyens humains et financiers seront déterminés en fonction des dispositifs de contractualisation et d'aides, des modalités de partenariats et des arbitrages des élus de COTELUB. Ce travail sera réalisé courant 2020			

Dispositif/contractualisation associé	Moyens humains (ETP/an)

PRINCIPALES ETAPES ET CALENDRIER	
2020	- Campagne de sensibilisation, organisation de formations collectives, identification des exploitations à mobiliser
2021	- Diagnostics d'exploitation,
2022	- Accompagnement à la mise en œuvre d'actions
2023	- Capitalisation des enseignements / diffusion essaimage

VOLET PCAET	ATTENUATION	ADAPTATION	QUALITE DE L'AIR
	X	X	X

SECTEUR(S) D'ACTIVITE CONCERNE	REGLEMENTAIRE(S)	AUTRE(S)
	Agriculture	

IMPACTS	FAIBLE	MOYEN	FORT
Production ENR	X		
Réduction des consommations d'énergie		X	
Atténuation des émissions de GES			X
Réduction des polluants atmosphériques		X	
Emplois créés	X		
Réduction des inégalités sociales	X		
Chiffre d'affaire local généré	X		
Maîtrise des dépenses de fonctionnement		X	
Préservation de la biodiversité		X	

INDICATEURS DE RESULTAT	Nombre d'agriculteurs mobilisés/accompagnés Nombre de préconisations mises en œuvre
-------------------------	--

MUTUALISATION AVEC COTELUB	Oui
PROPOSITION CITOYENNE	Non

## 4.2 CONFORTER LE PUIT FORESTIER ET L'USAGE DES MATERIAUX BIOSOURCES

### 4.2.1 OPTIMISER LA GESTION DE LA FORET ET DEVELOPPER L'USAGE DES MATERIAUX BIO-SOURCES

#### Action n° 18

#### OPTIMISER LA GESTION DE LA FORET ET DEVELOPPER L'USAGE DES MATERIAUX BIO-SOURCÉS

Descriptif et objectif(s)	
<p>D'une manière générale, les bois locaux sont valorisés en-deçà du potentiel du territoire, et principalement dans les secteurs du bois-énergie et de la trituration (papeterie).</p> <p>Malgré le potentiel forestier, les filières bois d'œuvre sont peu développées. Le bois d'œuvre reste pourtant la meilleure valorisation économique possible pour les propriétaires forestiers. Il permet, par le rallongement des cycles de production et le « stockage » du bois dans les bâtiments, une optimisation du service de stockage de carbone. L'objectif est d'identifier et gérer les forêts où la séquestration de carbone peut être favorisée par la sylviculture</p> <p>La récente normalisation du pin d'Alep pour son utilisation en ossature bois, et les possibilités de normalisation des autres essences couplées au développement des techniques de seconde transformation (collage, aboutage, ...) vont permettre de diversifier l'offre en produits transformés et de proposer des produits locaux pour la construction mais aussi pour l'emballage, l'ameublement, etc. Néanmoins la production de ces produits nécessite une réelle volonté politique et la prescription bois dans les projets d'aménagement public (construction, mobilier urbain, etc.) afin de sécuriser les débouchés pour les producteurs et entraîner le changement d'itinéraires sylvicoles en amont.</p> <p>De plus, le territoire manque d'entreprises de première et deuxième transformation.</p> <p>Cette action correspond aux fiches actions suivantes de la charte forestière de territoire Luberon-Lure :</p> <p><b>n° 13 Soutenir le développement des filières bois d'œuvre d'essences locales</b></p> <p><b>n° 14 Soutenir le développement des entreprises de transformation locales</b></p> <p><b>n°15 Promouvoir l'utilisation du bois local auprès des utilisateurs</b></p> <p>L'adhésion de COTELUB à la charte forestière de territoire permettra son association à la programmation et au suivi de ces actions, et facilitera leur déclinaison territoriale.</p> <p>Sont concernés également par cette fiche les autres matériaux bio-sourcés (chanvre, paille de riz, etc.).</p>	
Périmètre de l'action	Cibles/bénéficiaires
COTELUB	Maîtres d'ouvrages publics et privés Propriétaires forestiers publics et privés Entreprises de première et deuxième transformation du bois
Maître d'ouvrage	Partenaires
PNR Luberon	Association des Communes forestières, FIBOIS Sud, ONF, CRPF

PILOTAGE EPCI		BUDGET	
Techniciens :	Elu(s) :	Fonctionnement :	Investissement :
Service aménagement du territoire	VP transition énergétique		
Les moyens humains et financiers seront déterminés en fonction des dispositifs de contractualisation et d'aides, des modalités de partenariats et des arbitrages des élus de COTELUB. Ce travail sera réalisé courant 2020			



Dispositif/contractualisation associé	Moyens humains (ETP/an)

PRINCIPALES ETAPES ET CALENDRIER	
2020	Adhésion de COTELUB à la charte forestière de territoire Formation des élus et des techniciens des communes et de l'intercommunalité à l'intégration du bois local et des matériaux bio-sourcés dans les projets d'aménagement
2021	Suivi et soutien des projets de « sylviculture carbone » Formation des élus et des techniciens des communes et de l'intercommunalité à l'intégration du bois local et des matériaux bio-sourcés dans les projets d'aménagement
2022	Suivi et soutien des projets de « sylviculture carbone » Formation des élus et des techniciens des communes et de l'intercommunalité à l'intégration du bois local et des matériaux bio-sourcés dans les projets d'aménagement
2023	Suivi et soutien des projets de « sylviculture carbone »

VOLET PCAET	ATTENUATION	ADAPTATION	QUALITE DE L'AIR
	X		

SECTEUR(S) D'ACTIVITE CONCERNE	REGLEMENTAIRE(S)	AUTRE(S)

IMPACTS	FAIBLE	MOYEN	FORT
Production ENR		X	
Réduction des consommations d'énergie			X
Atténuation des émissions de GES			X
Réduction des polluants atmosphériques	X		
Emplois créés		X	
Réduction des inégalités sociales			
Chiffre d'affaire local généré		X	
Maîtrise des dépenses de fonctionnement		X	
Préservation de la biodiversité		X	

INDICATEURS DE RESULTAT	Taux de participation aux formations Nombre de projets d'aménagement utilisant du bois local /certifié Nombre et surface des forêts faisant l'objet de projets de « sylviculture carbone »
-------------------------	--

MUTUALISATION AVEC LA CCPAL	Oui
-----------------------------	-----

PROPOSITION CITOYENNE	Non
-----------------------	-----



# 5

## FAVORISER L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

5.1 Renforcer l'autonomie alimentaire du territoire

5.2 Prévenir et gérer les déchets



## 5. FAVORISER L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

### Élément de cadrage :

L'économie circulaire vise à changer de modèle par rapport à l'économie dite linéaire, en limitant le gaspillage des ressources et l'impact environnemental, et en augmentant l'efficacité à tous les stades de l'économie des produits.

### 5.1 RENFORCER L'AUTONOMIE ALIMENTAIRE DU TERRITOIRE

#### 5.1.1 DEVELOPPER LES ACTIONS AUTOUR DU PLAN ALIMENTAIRE TERRITORIAL

<b>Action n° 19</b>
<b>DEVELOPPER LES ACTIONS AUTOUR DU PLAN ALIMENTAIRE TERRITORIAL</b>

Descriptif et objectif(s)	
<p>L'action a pour objectif de renforcer l'autonomie alimentaire et la relocalisation d'une alimentation durable sur le territoire au travers des interventions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Initier une commission « agriculture et alimentation » ouverte,</li> <li>- Sensibiliser les agriculteurs et les habitants à l'importance de développer l'autonomie alimentaire du territoire : vente en circuits courts et développement de la consommation locale,</li> <li>- Utiliser l'outil PARCEL pour les actions de sensibilisations des citoyens et partenaires du territoire,</li> <li>- Soutenir les initiatives de circuits courts, outil de transformation collectifs, entreprise locale de transformation alimentaire, (s'inspirer des expériences existantes proches : stratégie alimentaire de Forcalquier, fond de soutien à l'agroalimentaire local de DLVA),</li> <li>- Promouvoir d'autres modes d'alimentation plus durables, comme une alimentation à dominance végétale.</li> <li>- Préserver le foncier agricole et favoriser l'installation pour maintenir l'agriculture sur le territoire, (s'inspirer des expériences existantes proches : projet de ZAP sur DLVA, achat de foncier agricole par la COVE).</li> <li>- Restauration collective (crèches notamment, voire maison de retraite) et lutte contre le gaspillage alimentaire,</li> <li>- Inciter à des installations en circuits courts en bio,</li> <li>- Définir et suivre un indicateur du gaspillage alimentaire</li> <li>- Accompagner des projets collectifs visant à la transformation locale des produits (légumerie, outil d'abattage, atelier de transformation)</li> <li>- Valoriser les producteurs et produits locaux (foires, visites de fermes -lien avec GRCIVAM)</li> <li>- Développer l'agritourisme,</li> <li>- Mettre en place des dispositifs fonciers pour favoriser l'implantation d'exploitations agricoles (Zones agricoles protégées, Zones test).</li> </ul>	
Périmètre de l'action	Cibles/bénéficiaires
EPCI	Agriculteurs, habitants, visiteurs
Maître d'ouvrage	Partenaires
PNRL/EPCI	Communes, CA 84, CD 84,...

PILOTAGE EPCI		BUDGET	
<b>Techniciens :</b>	<b>Elu(s) :</b>	<b>Fonctionnement :</b>	<b>Investissement :</b>
Service aménagement du territoire	VP transition énergétique, VP aménagement rural et agricole		



Les moyens humains et financiers seront déterminés en fonction des dispositifs de contractualisation et d'aides, des modalités de partenariats et des arbitrages des élus de COTELUB. Ce travail sera réalisé courant 2020	
Dispositif/contractualisation associé	Moyens humains (ETP/an)

PRINCIPALES ETAPES ET CALENDRIER	
2020	- Forum ouvert pour la construction du PAT COTELUB
2021	- Mis en place des actions
2022-2023	- Mis en place des actions

VOLET PCAET	ATTENUATION	ADAPTATION	QUALITE DE L'AIR
	X	X	X

SECTEUR(S) D'ACTIVITE CONCERNE	REGLEMENTAIRE(S)	AUTRE(S)
	Agriculture	

IMPACTS	FAIBLE	MOYEN	FORT
Production ENR			
Réduction des consommations d'énergie		X	
Atténuation des émissions de GES		X	
Réduction des polluants atmosphériques		X	
Emplois créés		X	
Réduction des inégalités sociales			
Chiffre d'affaire local généré			X
Maîtrise des dépenses de fonctionnement		X	
Préservation de la biodiversité			X

INDICATEURS DE RESULTAT	Nombre de cantines approvisionnées Nombre d'exploitations impliquées
-------------------------	---

MUTUALISATION AVEC LA CCPAL	Oui
PROPOSITION CITOYENNE	Oui

## 5.2 PREVENIR ET GERER LES DECHETS

### 5.2.1 FAIRE EVOLUER LA POLITIQUE TERRITORIALE DE GESTION DES DECHETS VERS LA PREVENTION

Action n° 20
<b>FAIRE EVOLUER LA POLITIQUE TERRITORIALE DE GESTION DES DECHETS VERS LA PREVENTION</b>

Descriptif et objectif(s)	
<p>Eviter de produire un déchet est la meilleure façon de réduire le coût de la gestion, composée de la collecte, de la valorisation, et parfois d'un traitement final. A chacune de ces étapes, de l'énergie et des matériaux sont nécessaires et ont un impact sur les émissions de gaz à effet de serre et sur les polluants atmosphériques émis.</p> <p>Il s'agit de faire le lien entre l'ensemble des coûts de gestion des déchets et les émissions de gaz à effet de serre directes, indirectes et induites.</p> <p>Les compétences de gestion des déchets à COTELUB (en régie) intègrent un certain nombre de volets :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Collecte des OMR et sélective</li> <li>• Déchetteries et points d'apport volontaire</li> <li>• Recyclerie / Ressourcerie / Repair café</li> <li>• Extension des consignes de tri (réalisée en 2019)</li> <li>• Collecte les biodéchets (AAP à venir en 2020)</li> </ul> <p>L'objectif est de coordonner la politique de prévention des déchets à l'échelle des deux EPCI afin de réduire à la source la production de déchets sur le territoire via :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'accompagnement au changement des modes de consommation ;</li> <li>• La diffusion de pratiques zéro déchet (DIY, etc.) ;</li> <li>• La définition de cibles prioritaires pour la sensibilisation (cantines, grande distribution, etc.)</li> </ul>	
Périmètre de l'action	Cibles/bénéficiaires
COTELUB	Citoyens, collectivités
Maître d'ouvrage	Partenaires
COTELUB	COTELUB : Direction des services techniques, service PTVA, Sud Luberon Zéro Déchet

PILOTAGE EPCI		BUDGET	
<b>Techniciens :</b> Service aménagement du territoire, Direction des services techniques, service PTVA	<b>Elu(s) :</b> VP transition énergétique, VP Propreté et Valorisation	<b>Fonctionnement :</b>	<b>Investissement :</b>
Les moyens humains et financiers seront déterminés en fonction des dispositifs de contractualisation et d'aides, des modalités de partenariats et des arbitrages des élus de COTELUB. Ce travail sera réalisé courant 2020			
<b>Dispositif/contractualisation associé</b>		<b>Moyens humains (ETP/an)</b>	
AAP biodéchets ADEME AAP ADEME gaspillage alimentaire			

PRINCIPALES ETAPES ET CALENDRIER		
2020	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Signature de le Charte Zéro Déchet Plastique en Méditerranée.</li> <li>- Réflexions sur la mise en place d'un programme local de prévention des déchets.</li> </ul>	Organiser des défis « zéro déchet » et

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Coordonner le discours sur la prévention des déchets et engager des actions, en complémentarité des services existants à l'échelle des deux EPCI</li> <li>- Construire un plan de communication sur la prévention des déchets</li> <li>- S'engager dans la signature de la Charte « Sud Zéro Déchet Plastique »</li> </ul>	prévention lors d'évènements (DD Festival, Semaine européenne de la réduction des déchets, Commission interne, etc.)
2021	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en œuvre des actions</li> <li>- Création un manuel d'accompagnement au changement de comportements (lutte contre les plastiques et réduction de nos déchets au quotidien)</li> <li>- Animer un réseau d'acteurs sur la prévention des déchets (ateliers DIY, atelier réutilisation/recyclage, etc.)</li> </ul>	
2022-2023	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en œuvre des actions</li> <li>- Fonder un groupe d'acteur/animateur sur la thématique des déchets et le lien avec le changement climatique.</li> </ul>	

VOLET PCAET	ATTENUATION	ADAPTATION	QUALITE DE L'AIR
	X		X

SECTEUR(S) D'ACTIVITE CONCERNE	REGLEMENTAIRE(S)	AUTRE(S)
		Déchets

IMPACTS	FAIBLE	MOYEN	FORT
Production ENR	X		
Réduction des consommations d'énergie	X		
Atténuation des émissions de GES			X
Réduction des polluants atmosphériques			X
Emplois créés	X		
Réduction des inégalités sociales	X		
Chiffre d'affaire local généré		X	
Maîtrise des dépenses de fonctionnement		X	
Préservation de la biodiversité			X

INDICATEURS DE RESULTAT	Signature de la charte « sud zéro déchet plastique » Engagement dans un AAP en faveur de la prévention des déchets Nombre de personnes accompagnées dans leur processus de changement de pratiques Nombre d'actions engagées et menées à bien
-------------------------	--

MUTUALISATION AVEC LA CCPAL	Non
PROPOSITION CITOYENNE	Oui



# ADAPTATION

## 6

### PLAN D' ACTIONS

## S'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE



6.1 Adapter l'agriculture

6.2 Adapter la gestion forestière

6.3 Faire évoluer les activités touristiques

6.4. Aménager les espaces urbanisés



## 6. S'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

### 6.1 ADAPTER L'AGRICULTURE

#### 6.1.1 ADAPTER LES PRODUCTIONS AGRICOLES ET REDUIRE LEURS BESOINS EN IRRIGATION

<b>Action n° 21</b>
<b>ADAPTER LES PRODUCTIONS AGRICOLES ET OPTIMISER LEURS BESOINS EN IRRIGATION</b>

Descriptif et objectif(s)	
<p>Le diagnostic du territoire a mis en avant la vulnérabilité du territoire aux impacts du changement climatique. L'agriculture est un secteur qui sera fortement exposé au dérèglement climatique en cours et à venir. Concrètement, les menaces qui pèsent sur les exploitations agricoles sont multiples et leurs effets conjugués pourrait fragiliser la viabilité économique des fermes : augmentation du stress hydrique et donc des besoins d'irrigation, développement d'espèces parasites, décalage des saisonnalités, baisses de rendements, augmentation des incendies, etc.</p> <p>Deux objectifs majeurs sont poursuivis par cette action :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Adapter les productions, les modes de productions et les pratiques agricoles au climat à venir</li> <li>- Optimiser les besoins d'irrigation.</li> </ul> <p>Pour atteindre ces objectifs, plusieurs actions opérationnelles seront menées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Recenser les problématiques rencontrées mais aussi les initiatives pertinentes existants dans ou proche du territoire</li> <li>- Poursuivre et renforcer les expérimentations de pratiques agricoles permettant d'augmenter la résilience des exploitations et de réduire les besoins en eau</li> <li>- Accompagner les agriculteurs irrigants pour comprendre leurs besoins et réduire les prélèvements via des outils connectés, sondes capacitatives, etc. En s'inspirant pour cela des accompagnements menés par la Chambre d'agriculture : Accompagnement à la réduction des prélèvements (Haut Calavon), GIEE couverts végétaux, etc.</li> <li>- Communiquer et diffuser ces initiatives pertinentes et ces résultats d'expérimentations par divers moyens : formations, groupe d'échanges de pratiques, journée techniques, lien avec l'enseignement agricole, etc.</li> <li>- S'inspirer d'approches telles que l'agroforesterie, la permaculture ou l'agriculture biologique ;</li> <li>- Mettre en œuvre une démarche de dialogue territorial autour de la ressource en eau disponible et des besoins de l'agriculture, avec l'ensemble des partenaires impliqués, questionner la pertinence des ouvrages de stockage anciens et retenues collinaires. (Chambre d'agriculture, EPCI, PNRL, syndicats de rivière, associations d'irrigants, Agence de l'Eau, etc.)</li> <li>- Se préparer à la future PAC, pour être prêt à porter ou faire porter (via le PNRL ?) des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques*, MAEC, permettant d'aider les agriculteurs à s'engager dans ces nouvelles pratiques (ou dispositif équivalent, selon ce qui sera proposé)</li> </ul>	
Périmètre de l'action	Cibles/bénéficiaires
EPCI	Les agriculteurs
Maître d'ouvrage	Partenaires
CA 84 / Bio de Provence	IRAEE, PNRL, syndicats de rivière, associations d'irrigants, Agence de l'Eau, SIRCC, SMAVD, organisations professionnelles agricoles, CIVAM et GAB.

PILOTAGE EPCI	BUDGET
---------------	--------

<b>Techniciens :</b> Service aménagement du territoire	<b>Elu(s) :</b> VP Transition Energétique, VP aménagement rural et agricole	<b>Fonctionnement :</b> <i>Pour information :0,5 ETP</i>	<b>Investissement :</b>
<b>Les moyens humains et financiers seront déterminés en fonction des dispositifs de contractualisation et d'aides, des modalités de partenariats et des arbitrages des élus de COTELUB. Ce travail sera réalisé courant 2020</b>			
<b>Dispositif/contractualisation associé</b>		<b>Moyens humains (ETP/an)</b>	

PRINCIPALES ETAPES ET CALENDRIER	
<b>2020</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Création d'un groupe de travail, piloté par l'EPCI, avec les acteurs concernés pour définir et mettre en œuvre un dispositif d'accompagnement cohérent sur ce sujet, dont                             <ul style="list-style-type: none"> <li>o Recensement des problématiques rencontrées et des initiatives pertinentes,</li> <li>o Préparer la démarche de dialogue territorial autour de la ressource en eau : comprendre le principe, s'inspirer d'initiatives réussies,</li> <li>o Définition des indicateurs de suivi</li> </ul> </li> </ul>
<b>2021</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Initier la démarche de dialogue territorial</li> <li>- Déploiement d'actions de sensibilisations des agriculteurs (formations, journée technique, groupes d'échanges...)</li> <li>- Échanges avec la Région, gestionnaire des fonds FEADER, sur futures MAEC</li> </ul>
<b>2022</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en œuvre un Plan Agroécologiques et Climatiques permettant aux agriculteurs volontaires de s'engager dans des MAEC.</li> <li>- Déploiement d'actions de sensibilisations des agriculteurs (formations, journée technique, groupes d'échanges...)</li> </ul>
<b>2023</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Déploiement d'actions de sensibilisations des agriculteurs (formations, journée technique, groupes d'échanges...)</li> </ul>

VOLET PCAET	ATTENUATION	ADAPTATION	QUALITE DE L'AIR
	X	X	

SECTEUR(S) D'ACTIVITE CONCERNE	REGLEMENTAIRE(S)	AUTRE(S)
	Agriculture	

IMPACTS	FAIBLE	MOYEN	FORT
Production ENR	X		
Réduction des consommations d'énergie		X	
Atténuation des émissions de GES	X		
Réduction des polluants atmosphériques	X		
Emplois créés	X		
Réduction des inégalités sociales			
Chiffre d'affaire local généré		X	
Maîtrise des dépenses de fonctionnement			X
Préservation de la biodiversité		X	

INDICATEURS DE RESULTAT	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Diminution effective du volume total d'eau consommée par l'agriculture</li> <li>- Nombre d'agriculteurs accompagnés</li> <li>- Nombre d'hectares engagés dans de nouvelles pratiques</li> <li>- Nombre formations et journées techniques organisées</li> <li>- Démarche de dialogue territorial initiée</li> </ul>
MUTUALISATION AVEC LA CCPAL	Oui
PROPOSITION CITOYENNE	Oui

## 6.2 ADAPTER LA GESTION FORESTIERE

### 6.2.1 DEVELOPPER LA GESTION FORESTIERE ET LA LABELLISATION PEFC

#### Action n° 22

#### DEVELOPPER LA GESTION FORESTIERE ET LA LABELLISATION PEFC

##### Descriptif et objectif(s)

##### Préserver le patrimoine forestier et sa dimension multifonctionnelle sur le long-terme

Si les écosystèmes forestiers sont menacés par les changements climatiques, ils peuvent aussi permettre d'en atténuer les effets en permettant davantage de séquestration du carbone atmosphérique, de stockage dans les sols et dans les peuplements, et en permettant de substituer des produits bois à des produits plus consommateurs d'énergie. Les forêts, à condition d'être gérées durablement, permettent de lutter contre le changement climatique. A titre d'exemple les « Obligations Légales de Débroussailllements » (OLD) jouent un rôle important dans la prévention des feux de forêts.

##### Contexte Territorial Sud Luberon :

Quelques semaines après les feux de 2017, le maire de la Tour d'Aigues demande que le Sud Luberon devienne un secteur pilote pour mener une réflexion sur le bois. Il propose alors une alternative à la répression ou l'achat de matériel face aux incendies. Le maire parle déjà d'un entretien des espaces, d'une meilleure accessibilité des lieux et d'une filière bois qui pourrait apporter des revenus aux communes. « *Faisons de cette catastrophe une opportunité pour les générations futures* », affirme-t-il à l'époque.

Mise en place depuis fin 2018 d'un projet pilote de « massification de la certification PEFC » à l'échelle intercommunale.

2018-2019-2020 : La certification PEFC des forêts communales françaises représente un enjeu de taille pour la filière forêt-bois française. COTELUB a souhaité donner l'exemple en fédérant l'ensemble des maires du territoire autour de la certification de la totalité des forêts communales du territoire.

2020-2021

Prochaine étape pour PEFC, réussir à convaincre les propriétaires privés, dont seulement 5% possède la certification en France. Les maires vont devoir donc réunir ces propriétaires pour les responsabiliser. « *On pense qu'il y aura un effet d'entraînement et qu'après les surfaces communales, les forêts privées suivront* ».

##### Structurer et organiser l'amont de la filière

L'optimisation de la production des biens et services rendus par les forêts, et leur adaptation au changement climatique, nécessite inévitablement une mise en gestion des parcelles forestières par les propriétaires. Or sur le territoire, les deux tiers des forêts sont des propriétés privées fortement morcelées : 60% des propriétaires ont moins de 4 ha. Ainsi les propriétaires sont généralement peu sensibilisés à la gestion forestière, ils nourrissent plutôt une vision peu productive de leur forêt et sont souvent peu enclins à gérer et investir techniquement et financièrement dans des forêts de surface et valeur le plus souvent limitées.

Le regroupement des propriétaires forestiers privés au sein d'associations de gestion forestière et la recherche de partenariats public-privé peut être un levier important pour une mise en gestion dynamique des boisements à l'échelle des massifs.

##### Garantir la gestion durable des forêts

Dans un contexte régional de faible valorisation des produits forestiers mais d'une demande en bois et produits certifiés en augmentation, les systèmes de certification de gestion durable et de chaîne de contrôle peuvent contribuer à mobiliser davantage de bois tout en garantissant la durabilité et la légalité de la gestion des forêts, en assurant la reconnaissance des produits et des entreprises locales et en leur conférant une plus grande compétitivité. La certification peut également permettre de lever les freins dus à la faible acceptabilité sociale des coupes.

##### Améliorer l'appropriation de la thématique forêt par les élus et les habitants

Les forêts représentent un véritable potentiel à développer, dans toute leur dimension multifonctionnelle : production de bois d'œuvre et bois énergie, chasse, loisirs, paysage, biodiversité... cependant, la prise en compte des espaces forestiers dans les stratégies locales de développement varie considérablement selon les communes du territoire, plusieurs facteurs pouvant expliquer ces variations : méconnaissance du potentiel multifonctionnel forestier, absence de culture forestière, incendies, etc.

La sensibilisation et la formation des élus est un point clé pour construire des stratégies de développement basées sur la forêt. Il est proposé de synthétiser l'ensemble des données forestières disponibles dans des atlas communaux. Ainsi, chaque commune disposerait des informations nécessaires à la bonne compréhension des enjeux et disposerait d'un aperçu global (public et privé) des forêts de son territoire. La diffusion des atlas communaux auprès des élus lors du développement de la certification sur le territoire (Fiche Action N°7) doit être couplée à des formations thématiques et à un accompagnement spécifique.

Ces actions correspondent aux fiches actions suivantes de la charte forestière de territoire Luberon-Lure :

n°3 : Regrouper les propriétaires forestiers

n°4 : Agir sur le foncier pour mettre en gestion les espaces forestiers

n°7 : Promouvoir la certification forestière de gestion durable

n°9 : Anticiper le changement climatique et faire évoluer les pratiques

n°16 : Sensibiliser et porter à la connaissance des élus les enjeux forestiers sur leur commune

L'adhésion de COTELUB à la charte forestière de territoire permettra son association à la programmation et au suivi de ces actions, et facilitera leur déclinaison territoriale.

Périmètre de l'action	Cibles/bénéficiaires
COTELUB	Propriétaires forestiers publics et privés
Maître d'ouvrage	Partenaires
COTELUB PNR Luberon	Association des communes forestières, PEFC, CRPF, ONF, scientifiques du Groupe de recherche et d'étude sur le climat (GREC Sud)

PILOTAGE EPCI		BUDGET	
<b>Techniciens :</b> Service aménagement du territoire	<b>Elu(s) :</b> VP transition énergétique, VP aménagement rural et agricole	<b>Fonctionnement :</b> <i>Pour information :</i> <i>Formation des élus :</i> <i>4000 €/an sur 3 ans</i>  <i>Sensibilisation : 4000 €/an sur 3 ans</i>	<b>Investissement :</b>
<b>Les moyens humains et financiers seront déterminés en fonction des dispositifs de contractualisation et d'aides, des modalités de partenariats et des arbitrages des élus de COTELUB. Ce travail sera réalisé courant 2020</b>			
<b>Dispositif/contractualisation associé</b>		<b>Moyens humains (ETP/an)</b>	

PRINCIPALES ETAPES ET CALENDRIER	
<b>2020</b>	2018-2019-2020 : La certification PEFC des forêts communales françaises représente un enjeu de taille pour la filière forêt-bois française. COTELUB a souhaité donner l'exemple en fédérant l'ensemble des maires du territoire autour de la certification de la totalité des forêts communales du territoire. Adhésion de COTELUB à la charte forestière de territoire Suivi et soutien du déploiement des atlas communaux, de la certification des forêts publiques et des stratégies communales, ainsi que des regroupements de propriétaires. Formation des élus et des techniciens des communes et de l'intercommunalité aux enjeux forestiers
<b>2021</b>	2020-2021 Prochaine étape pour PEFC, réussir à convaincre les propriétaires privés, dont seulement 5% possède la certification en France. Les maires vont devoir donc réunir ces propriétaires pour les responsabiliser. « <i>On pense qu'il y aura un effet d'entraînement et qu'après les surfaces communales, les forêts privées suivront</i> ».

	Suivi et soutien du déploiement des atlas communaux, de la certification des forêts publiques et des stratégies communales, ainsi que des regroupements de propriétaires. Formation des élus et des techniciens des communes et de l'intercommunalité aux enjeux forestiers Sensibilisation des habitants et des propriétaires forestiers à la gestion durable
2022	Suivi et soutien des stratégies communales, ainsi que des regroupements de propriétaires. Formation des élus et des techniciens des communes et de l'intercommunalité aux enjeux forestiers Sensibilisation des habitants et des propriétaires forestiers à la gestion durable
2023	Suivi et soutien des stratégies communales, ainsi que des regroupements de propriétaires. Sensibilisation des habitants et des propriétaires forestiers à la gestion durable

VOLET PCAET	ATTENUATION	ADAPTATION	QUALITE DE L'AIR
	X	X	

SECTEUR(S) D'ACTIVITE CONCERNE	REGLEMENTAIRE(S)	AUTRE(S)

IMPACTS	FAIBLE	MOYEN	FORT
Production ENR			X
Réduction des consommations d'énergie		X	
Atténuation des émissions de GES		X	
Réduction des polluants atmosphériques			
Emplois créés			X
Réduction des inégalités sociales		X	
Chiffre d'affaire local généré		X	
Maîtrise des dépenses de fonctionnement			
Préservation de la biodiversité			X

INDICATEURS DE RESULTAT	Surfaces de forêts certifiées pour leur gestion durable Taux de participation aux formations Taux de participation aux actions de sensibilisation
-------------------------	---

MUTUALISATION AVEC LA CCPAL	Oui
PROPOSITION CITOYENNE	Non

## 6.3 FAIRE EVOLUER LES ACTIVITES TOURISTIQUES

### 6.3.1 ENCOURAGER LES INITIATIVES LOCALES EN FAVEUR D'UN TOURISME DURABLE

#### Action n° 23

#### ENCOURAGER LES INITIATIVES LOCALES EN FAVEUR D'UN TOURISME DURABLE

Descriptif et objectif(s)	
<p>L'économie du tourisme est une activité majeure, a fort impact : par ses pratiques (transport, consommation d'eau, d'énergie, production de déchets, etc.), par son volume (+ de 500 000 visiteurs/an viennent visiter le village de Roussillon), par son mode de déplacement (la voiture reste majoritaire).</p> <p>En même temps les attentes des visiteurs vont de + en + vers des destinations de tourisme durable, dit aussi tourisme vert ou éco-tourisme.</p> <p>COTELUB est dans le Parc Naturel Régional du Luberon, labellisé également Réserve de Biosphère et GéoParc aux patrimoines riches et aux paysages naturels à forte notoriété.</p> <p>COTELUB possède de vrais atouts pour favoriser une destination de tourisme durable en cohérence avec le PCAET.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Définir les conditions d'une offre touristique durable et analyser la faisabilité de leur mise en œuvre (travailler les ailes de saisons, diversifier les activités, éco geste, circuit court...)</li> <li>• Renforcer l'attractivité touristique du territoire. - Développer des solutions de déplacements ne recourant pas aux énergies fossiles ou responsables de polluants atmosphériques (vélos, marche à pied, véhicules électriques/...).</li> <li>• Développer les bonnes pratiques dans le secteur du tourisme : obtention d'écolabels, actions de sensibilisation des touristes/visiteurs dans ce domaine.</li> </ul> <p>Le tourisme durable est défini par l'Organisation Mondiale du Tourisme (OMT) comme "un tourisme qui tient pleinement compte de ses impacts économiques, sociaux et environnementaux actuels et futurs, en répondant aux besoins des visiteurs, des professionnels, de l'environnement et des communautés d'accueil".</p> <p>COTELUB, située au sein du Parc Naturel Régional du Luberon, dispose d'un patrimoine bâti et naturel riche et varié, facteur d'attractivité.</p> <p>Le territoire bénéficie ainsi de véritables atouts et d'un fort potentiel pour la définition et la mise en œuvre d'une politique touristique durable tel qu'identifiée au sein du Schéma de Développement Touristique.</p> <p><b>Lien entre PCAET et tourisme :</b></p> <p>Les conditions d'accueil des touristes sur le territoire est un sujet transversal à de nombreux enjeux soulevés par le PCAET : consommation énergétique et équipement en climatiseurs des hébergements touristiques, gestion des déchets d'un public « en vacances », accès et déplacement au sein d'un territoire, mobilité douce, découverte des produits du terroir, .... Le tourisme est également directement soumis aux enjeux du changement climatique notamment par la nécessité d'adapter l'offre touristique et d'accueillir un public lors des périodes de canicule.</p> <p>En lien avec le Schéma de Développement Touristique de COTELUB (voir du Département ?), le PCAET représente l'opportunité de créer une dynamique autour de ces enjeux et de faire le lien entre les actions et les initiatives locales :</p> <p><b>Objectifs de l'action :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibiliser les professionnels du tourisme et les prestataires autour des enjeux d'un tourisme durable,</li> <li>- Valoriser les pratiques existantes et encourager leurs déploiements,</li> </ul>	
Périmètre de l'action	Cibles/bénéficiaires
Périmètre de l'OTI	OTI/Prestataires touristiques (hébergeurs/restaurateurs/commerçants...)/les touristes, habitants du territoire
Maître d'ouvrage	Partenaires

EPCI / PNRL	VPA, VLP, réseau de prestataires, territoires limitrophes, Prestataires touristiques, artisans, commerçants, collectivités territoriales, associations du territoire (organisatrice d'évènements), chambres consulaires
-------------	---

PILOTAGE EPCI		BUDGET	
<b>Techniciens :</b> Service aménagement du territoire	<b>Elu(s) :</b> VP transition énergétique, VP aménagement touristique	<b>Fonctionnement :</b> <i>Pour information 1 ETP</i>	<b>Investissement :</b>
<b>Les moyens humains et financiers seront déterminés en fonction des dispositifs de contractualisation et d'aides, des modalités de partenariats et des arbitrages des élus de COTELUB. Ce travail sera réalisé courant 2020</b>			
<b>Dispositif/contractualisation associé</b>		<b>Moyens humains (ETP/an)</b>	

PRINCIPALES ETAPES ET CALENDRIER		COTELUB
<b>2020</b>	<p>Aller à la rencontre des acteurs du tourisme et les encourager à s'inscrire dans une démarche d'évolution de leurs pratiques : démarche de type éco défis, diagnostic de la cellule commerciale, accompagnement, ...</p> <p>Développer les « marques écoresponsables » et les labels (marque valeurs Parc, éco label, label clé verte) : Repérer / labéliser / valoriser les activités répondant aux critères des marques écoresponsables existantes</p> <p>Diffuser les bonnes pratiques : Recenser et partager les bonnes pratiques (boite à dons dans les campings, récupération de l'eau de pluie pour les toilettes des hébergements touristiques, ...)</p> <p>Promouvoir les éco gestes et une démarche éco responsable lors de l'organisation d'évènements sur le territoire : exemple « les engagements éco-responsables des organisateurs d'évènements – WWF / Ministre des Sports »</p> <p>Sensibiliser au tri des déchets en vacances : communication sur les consignes de tri, signalisation et lien entre les différents points de collecte.</p>	<p>Rechercher des retours d'expérience positifs en matière d'offre touristique durable.</p> <p>Réunir et fédérer les acteurs du tourisme pour les sensibiliser à la dimension du changement climatique et des impacts à prévoir sur leur activité (adaptation des activités vulnérables au dérèglement climatique). Et faire en sorte que les acteurs du tourisme se responsabilisent et prennent des initiatives favorables à la transition énergétique et écologique.</p>
<b>2021</b>	<p>Faire un état des lieux et identifier les pratiques locales en matière de tourisme durable.</p> <p>Mettre en application et modifier le cas échéant la stratégie touristique de COTELUB en intégrant si nécessaire un axe sur la promotion d'un tourisme durable et soutenable et un calendrier détaillé de mise en œuvre des actions qui auront été identifiées comme prioritaires.</p>	
<b>2022</b>		
<b>2023</b>		

VOLET PCAET	ATTENUATION	ADAPTATION	QUALITE DE L'AIR
	X	X	

SECTEUR(S) D'ACTIVITE CONCERNE	REGLEMENTAIRE(S)	AUTRE(S)



	<b>Tertiaire</b>	
--	------------------	--

IMPACTS	FAIBLE	MOYEN	FORT
Production ENR	X		
Réduction des consommations d'énergie			X
Atténuation des émissions de GES			X
Réduction des polluants atmosphériques			X
Emplois créés		X	
Réduction des inégalités sociales	X		
Chiffre d'affaire local généré			X
Maîtrise des dépenses de fonctionnement		X	
Préservation de la biodiversité			X

<b>INDICATEURS DE RESULTAT</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'action de sensibilisation des acteurs du tourisme</li> <li>- Nombre de labels distribués</li> <li>- Nombre de sensibilisation organisés</li> <li>- Nombre d'événements « éco-responsables » organisés</li> </ul>
--------------------------------	--

<b>MUTUALISATION AVEC LA CCPAL</b>	Non
<b>PROPOSITION CITOYENNE</b>	Non

## 6.4 AMENAGER LES ESPACES URBANISES

### 6.4.1 VEGETALISER LES ESPACES URBANISES

Action n° 24
VEGETALISER LES ESPACES URBANISES

DESCRIPTIF ET OBJECTIF(S)	
<p>L'action vise à développer la végétalisation des espaces urbanisés par :</p> <p><b>La réalisation de diagnostic(s)</b> à une échelle globale (commune et EPCI), et/ou par typologies d'espaces urbains,</p> <p><b>La traduction d'objectifs sous forme de Coefficient de Biotope par Surface</b> développé par l'ADEME (CBS) dans les différentes typologies d'espaces des PLU,</p> <p><b>L'exemplarité des projets publics</b> en intégrant une stratégie de végétalisation dans tout aménagement d'espaces publics, qui passe par un diagnostic local, une concertation et proposition de végétalisation, la liste des actions et solutions, et les mesures de suivi et de contrôle des actions</p> <p><b>Des actions de sensibilisation et de pédagogie</b> : accompagner les projets dans le diffus et les citoyens par des recommandations et outils pédagogiques sur le végétal en ville (liste de végétaux adaptés au climat du territoire, possibilités sur la désimperméabilisation des parcelles, etc.).</p> <p>Dans ce cadre, un guide à destination des communes sera édité et diffusé.</p> <p>Le CAUE pourra de son côté :</p> <p>Accompagner les collectivités dans le cadre du dispositif départemental 20 000 arbres en Vaucluse. L'intervention du CAUE est prise en charge dans ce cadre à 90%.</p> <p>Compléter sa plaquette ("Guide conseil pour les communes "réalisée en lien avec le CDT) sur le volet environnemental (ilots de fraîcheur, prise en compte albédo, biodiversité, etc.).</p> <p>Concernant la gestion de l'eau et en lien avec le projet de Plan de Paysage Luberon-Lure, des actions de renaturation des rivières à la traversée des villes sont prévues :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Concilier aménités sociales par un cheminement sur berges ;</li> <li>• Renaturation des berges ;</li> <li>• Actions de sensibilisation ;</li> <li>• Formation des élus et équipes techniques aux solutions d'adaptation au changement climatique (présentation des avantages/inconvénients des matériaux et leur albédo, des formes urbaines et place du végétal en ville pour lutter contre l'effet d'ICU, etc.).</li> </ul>	
PERIMETRE DE L'ACTION	CIBLES/BENEFICIAIRES
EPCI	Les communes Les citoyens et divers types d'usages (habitants, touristes, commerçants, etc.) Les entreprises, Les promoteurs
MAITRE D'OUVRAGE	PARTENAIRES
Communes /EPCI/ CAUE 84 / PNRL	AURAV, Associations, Gestionnaires, dont services espaces verts, et services techniques, prestataires de services, Concepteurs (urbanistes, paysagistes, architectes, promoteurs), Experts (écologues, pépiniéristes, etc.), Envirobat-BDM, ALTE <b>Partenaires financiers</b> : Région, Département, Caisse des dépôts, ADEME, Feader, participatif

PILOTAGE EPCI		BUDGET	
Techniciens :	Elu(s) :	Fonctionnement :	Investissement :

Service aménagement du territoire	VP transition énergétique, VP aménagement urbain	<i>Pour information : Coût en termes d'animation, de mise en œuvre et de réalisation d'études</i> <i>Coûts en termes de gestion et entretien des espaces</i> <i>Montant à définir</i> <i>0,3 ETP</i>	<i>Pour information : Coût des travaux sur les espaces publics</i>
Les moyens humains et financiers seront déterminés en fonction des dispositifs de contractualisation et d'aides, des modalités de partenariats et des arbitrages des élus de COTELUB. Ce travail sera réalisé courant 2020			
Dispositif/contractualisation associé		Moyens humains (ETP/an)	
Dispositif régional « 1 million d'arbres » et son Appel à Projets « Arbres en ville » Dispositif départemental « Planter 20 000 arbres en Vaucluse »			

PRINCIPALES ETAPES ET CALENDRIER	
2020	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Diagnostic échelle globale et typologies d'espaces, localisation des principales zones d'ICU (Ilots de Chaleurs Urbains) et IFU (Ilots de Fraîcheurs Urbains)</li> <li>- Elaboration d'un plan d'actions, dont ciblage des opérations exemplaires sur les projets publics ; et stratégie de sensibilisation et pédagogie</li> <li>- Traduction dans le PLU sous forme de CBS</li> </ul>
2021	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Recherche de financement sur les projets publics, en investissement et en fonctionnement</li> <li>- Planification des travaux à réaliser sur les espaces publics avec les communes</li> <li>- Mise en œuvre des supports de communication et sensibilisation</li> </ul>
2022-2023	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Lancement des études et démarrage des premiers projets sur les espaces publics</li> </ul>

VOLET PCAET	ATTENUATION	ADAPTATION	QUALITE DE L'AIR
		X	X

SECTEUR(S) D'ACTIVITE	REGLEMENTAIRE	AUTRES
	Tertiaire Résidentiel	Urbanisme et aménagement Changement de comportement

IMPACTS	FAIBLE	MOYEN	FORT
Production ENR	X		
Réduction des consommations d'énergie		X	
Atténuation des émissions de GES			X
Réduction des polluants atmosphériques			X
Emplois créés		X	
Réduction des inégalités sociales			
Chiffre d'affaire local généré	X		
Maîtrise des dépenses de fonctionnement		X	
Préservation de la biodiversité			X

INDICATEURS DE RESULTAT	Nombres d'espaces publics végétalisés Nombre de m <sup>2</sup> de végétal par habitant (critères de l'OMS : 9m <sup>2</sup> /habitant)
-------------------------	---

MUTUALISATION AVEC COTELUB	Non
----------------------------	-----

PROPOSITION CITOYENNE	Non
-----------------------	-----





AGIR  
ENSEMBLE

# 7

## PLAN D' ACTIONS

# AGIR ENSEMBLE SUR LE TERRITOIRE



7.1 Communiquer largement

7.2 Accompagner les changements de comportements

7.3 Co-construire avec les citoyens

## 7. AGIR ENSEMBLE SUR LE TERRITOIRE

### 7.1 COMMUNIQUER LARGEMENT

#### 7.1.1 ELABORER UNE STRATEGIE DE COMMUNICATION AUTOUR DE LA TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE

Action n° 25
ELABORER UNE STRATEGIE DE COMMUNICATION AUTOUR DE LA TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE

Descriptif et objectif(s)	
<p>L'objectif est d'accélérer la transition énergétique et écologique par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La mise en œuvre d'une dynamique à l'échelle du territoire pour engager des actions de de transition énergétique en partageant les retours d'expérience de l'ensemble des acteurs du territoire et en valorisant les actions exemplaires.</li> <li>- La sensibilisation des agents publics, du grand public et des écoles sur les différentes thématiques de la transition.</li> <li>- Le recensement des associations locales et collectifs qui agissent déjà, des actions et initiatives des organismes et collectivités du territoire pour établir, par exemple, un recueil de ces acteurs, actions, événements, outils afin de permettre à chacun de rejoindre une action de proximité. L'actualiser régulièrement et le diffuser dans tous les réseaux.</li> </ul> <p>Pour cela, il est nécessaire d'élaborer une stratégie commune de communication pour l'ensemble du territoire avec les différents acteurs du territoire.</p>	
Périmètre de l'action	Cibles/bénéficiaires
EPCI	Communes/habitants/scolaires
Maître d'ouvrage	Partenaires
EPCI/ALTE/PNRL/Collectifs citoyens	Personnel de COTELUB (transversal) ALTE, SEV, SEDEL, PNRL

PILOTAGE EPCI		BUDGET	
Techniciens : Service communication, Service aménagement du territoire	Elu(s) : VP transition énergétique et communication	Fonctionnement :	Investissement :
Les moyens humains et financiers seront déterminés en fonction des dispositifs de contractualisation et d'aides, des modalités de partenariats et des arbitrages des élus de COTELUB. Ce travail sera réalisé courant 2020			
Dispositif/contractualisation associé		Moyens humains (ETP/an)	

PRINCIPALES ETAPES ET CALENDRIER	
2020	- Faire un état des lieux des outils de communication existants, des actions et des retours d'expériences des communes en matière de communication

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rédiger une stratégie de communication</li> <li>- Planifier des évènements de sensibilisation des agents publics, du grand public et des écoles : aux éco gestes, à la construction durable, aux éco – matériaux, nuit de la thermographie, café débat, ....</li> <li>- Réaliser un inventaire des actions et des acteurs liés aux projets de transition et le diffuser</li> </ul>
2021	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Organiser les évènements de sensibilisation</li> <li>- Suivre les actions, les éco-investissements : avancement et bilans des communes</li> <li>- Communiquer sur les démarches initiées par les communes et leurs bilans</li> </ul>
2022	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Planifier et organiser les évènements de sensibilisation</li> <li>- Suivre les actions, les éco-investissements : avancement et bilans des communes</li> <li>- Communiquer sur les démarches initiées par les communes et leurs bilans</li> </ul>
2023	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Planifier et organiser les évènements de sensibilisation</li> <li>- Suivre les actions, les éco-investissements : avancement et bilans des communes</li> <li>- Communiquer sur les démarches initiées par les communes et leurs bilans</li> </ul>

VOLET PCAET	ATTENUATION	ADAPTATION	QUALITE DE L'AIR
	Non applicable	Non applicable	Non applicable
SECTEUR(S) D'ACTIVITE CONCERNE	REGLEMENTAIRE	AUTRES	

IMPACTS	FAIBLE	MOYEN	FORT
Production ENR	Non applicable		
Réduction des consommations d'énergie			
Atténuation des émissions de GES			
Réduction des polluants atmosphériques			
Emplois créés			
Réduction des inégalités sociales			
Chiffre d'affaire local généré			
Maîtrise des dépenses de fonctionnement			
Préservation de la biodiversité			

INDICATEURS DE RESULTAT	Bilans des actions communiquées : en nombre, investissements, avancement Nombre de communication annuelle sur la transition énergétique dans les communes
-------------------------	--

MUTUALISATION AVEC LA CCPAL	Oui
AVIS CITOYEN	Oui



## 7.2 ACCOMPAGNER LES CHANGEMENTS DE COMPORTEMENTS

### 7.2.1 ENCOURAGER LES CITOYENS A DES COMPORTEMENTS ECORESPONSABLES

#### Action n° 26

#### Encourager les citoyens à des comportements éco-responsables

#### Descriptif et objectif(s)

Il existe déjà depuis de nombreuses années des collectifs citoyens très dynamiques sur le territoire œuvrant pour la transition énergétique et écologique. L'action vise notamment à s'appuyer sur eux pour renforcer cette dynamique en accompagnant les citoyens (individuellement ou en groupe ciblés) vers des comportements éco-responsables dans leurs modes de vie et dans leur milieu de travail. Pour cela, différents outils seront proposés et mis en œuvre notamment pour lever les freins psycho-sociologiques au changement de comportement et valoriser les comportements exemplaires.

Différents outils déjà expérimentés sur le territoire seront développés :

- **Familles à énergie positive (devenu DECLICS en 2019)**

Il s'agit d'un défi<sup>7</sup> proposé à des volontaires réunis en équipes et menés par un capitaine, de faire le pari de réduire d'au moins 8 % leurs consommations d'énergie et d'eau, particulièrement durant l'hiver, en appliquant simplement des écogestes. Il a été mis en place par les Centrales Villageoises du Pays d'Aigues avec des scores individuels dans chaque équipe entre -22 % et - 41 % et des scores moyens par équipe entre -11 et - 19%. Une animation et une communication de territoire est nécessaire pour le succès de cette action.

- **Famille à alimentation positive**

Cette action s'inscrit dans le cadre d'un projet de coopération LEADER animé par le Parc du Luberon. Le défi Familles à Alimentation Positive<sup>8</sup> est inspiré du défi Familles A Énergie Positive.

Son objectif est de démontrer de manière conviviale que l'on peut avoir une alimentation savoureuse, bio et locale, sans augmenter son budget alimentaire.

- **Conversation carbone<sup>9</sup>**

À travers six ateliers de 2 heures répartis sur 4 mois, les participants aborderont les questions liées à l'énergie, l'eau, la mobilité, l'alimentation, la consommation et les déchets. Ces rendez-vous conviviaux et participatifs vous invitent à échanger sur vos pratiques en petits groupes à travers des ateliers, des jeux et la mise en place d'un plan d'action personnalisé visant à réduire concrètement votre empreinte carbone. En 2019, quatre groupes ont été constitués dans le Vaucluse (Roussillon, Viens et Avignon).

- **Pratiques éco-exemplaires dans le travail**

Proposé par l'ALTE il s'agit de réaliser des :

- ✓ Diagnostics ciblés sur les enjeux environnementaux locaux et les pratiques en vigueur dans le travail (Détermination d'indicateurs d'éco-exemplarité, Propositions pour la pérennisation des bonnes pratiques, Bilan, évaluation et suivi),
- ✓ Formations « travailler pour un territoire éco-exemplaire »

- **Famille zéro déchets<sup>10</sup>**

L'objectif est de réduire la production de déchets ménagers en favorisant tout ce qui peut être acheté en vrac ou en panier, en triant les emballages pour qu'ils puissent être utilisés, en disposant d'un compost individuel ou collectif.

- **Opération « Economisons l'eau du Luberon » du PNRL<sup>11</sup>**

Formations gratuites à destination des agents des collectivités, des élus et des professionnels.

<sup>7</sup> <https://defis-declics.org/fr/>

<sup>8</sup> <https://www.famillesaalimentationpositive.fr/presentation-du-defi/presentation-generale-des-defis/>

<sup>9</sup> <https://conversations-carbone.fr/>

<sup>10</sup> <https://www.famillezerodechet.com/>

<sup>11</sup> <https://www.parcduluberon.fr/un-quotidien-a-preserver/milieus-naturels-et-biodiversite/eaux-et-rivieres/economisons-leau/>



▪ Ambassadeurs de la mobilité et du tri	
Périmètre de l'action	Cibles/bénéficiaires
EPCI	Citoyens et groupes de citoyens
Maître d'ouvrage	Partenaires
ALTE, Associations citoyennes, PNRL	Communes, entreprises, associations locales

PILOTAGE EPCI		BUDGET	
<b>Techniciens :</b> Service communication, Chargé de mission PCAET	<b>Elu(s) :</b> VP transition énergétique et communication	<b>Fonctionnement :</b> - Pour information - EPCI : 10.000 €/an - Subvention Ademe : 24.000 /an sur 3 ans - LEADER (Famille à alimentation positive) : 6.000 € - Fondation de France (Conversation carbone) - 1 ETP	<b>Investissement :</b> - <i>Pour information</i> <i>Dépenses externes de communication</i> - <i>20.000 €/an pendant 3 ans financés par l'ADEME</i>
Les moyens humains et financiers seront déterminés en fonction des dispositifs de contractualisation et d'aides, des modalités de partenariats et des arbitrages des élus de COTELUB. Ce travail sera réalisé courant 2020			
Dispositif/contractualisation associé		Moyens humains (ETP/an)	

PRINCIPALES ETAPES ET CALENDRIER	
2020	- Montage du dossier de financement auprès de l'ADEME - Identification des associations relais pour recruter les citoyens ou groupe de citoyens
2021	- Réalisation des actions
2022	- Réalisation des actions
2023	- Réalisation des actions

VOLET PCAET	ATTENUATION	ADAPTATION	QUALITE DE L'AIR
	X	X	X

SECTEUR(S) D'ACTIVITE CONCERNE	REGLEMENTAIRE(S)	AUTRE(S)
	Résidentiel Transport	

IMPACTS	FAIBLE	MOYEN	FORT
Production ENR	Non applicable		
Réduction des consommations d'énergie			

Atténuation des émissions de GES	
Réduction des polluants atmosphériques	
Emplois créés	
Réduction des inégalités sociales	
Chiffre d'affaire local généré	
Maîtrise des dépenses de fonctionnement	
Préservation de la biodiversité	

<b>INDICATEURS DE RESULTAT</b>	- Nombre de citoyens ayant participé
--------------------------------	--------------------------------------

<b>MUTUALISATION AVEC LA CCPAL</b>	Oui
<b>PROPOSITION CITOYENNE</b>	Oui

## 7.3 CO-CONSTRUIRE AVEC LES CITOYENS

### 7.3.1 CREER ET ANIMER UN CLUB CITOYEN

<b>Action n° 27</b>
<b>Créer et animer un club citoyen</b>

Descriptif et objectif(s)	
<p>Il est proposé de s'appuyer sur la plateforme citoyenne déjà créée sur le territoire et sur le conseil de développement pour créer et animer un club citoyen qui soit représentatif du territoire, des communes, des associations et des habitants en intégrant un principe de parité et d'indépendance.</p> <p>Les objectifs de cette instance consultative pourraient être les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Contribuer au renforcement de la démocratie participative autour de la transition énergétique/écologique,</li> <li>- Donner des avis motivés,</li> <li>- Proposer des actions et agir pour participer à leur mise en œuvre,</li> <li>- Contribuer au suivi du PCAET.</li> </ul> <p>Le club citoyen sera une instance consultative qui interviendra dans le processus de décision dans une démarche de co-construction et d'évaluation participative avec l'EPCI. Les décisions finales relèvent des instances délibérantes de l'EPCI.</p> <p>L'action a pour objectif de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Définir les objectifs, la composition et le mode de désignation du club citoyen</li> </ul> <p>Les membres du club citoyen pourront être :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Soit volontaires notamment les représentants des associations du territoire,</li> <li>- Soit désignés par tirage au sort à partir des listes électorales (1 homme, 1 femme par commune par exemple).</li> <li>- Co-construire une charte du club précisant sa déontologie, les engagements de ses membres et ses modalités de fonctionnement</li> <li>- Réunir le club et contribuer à son animation</li> </ul>	
<b>Périmètre de l'action</b>	<b>Cibles/bénéficiaires</b>
EPCI	Citoyens et leurs représentants associatifs

Maître d'ouvrage	Partenaires
EPCI / Collectifs citoyens	EPCI, communes, associations locales, ALTE, PNRL

PILOTAGE EPCI		BUDGET	
<b>Techniciens :</b> Chargé de mission PCAET	<b>Elu(s) :</b> VP transition énergétique et communication	<b>Fonctionnement :</b>	<b>Investissement :</b>
Les moyens humains et financiers seront déterminés en fonction des dispositifs de contractualisation et d'aides, des modalités de partenariats et des arbitrages des élus de COTELUB. Ce travail sera réalisé courant 2020			
<b>Dispositif/contractualisation associé</b>		<b>Moyens humains (ETP/an)</b>	

PRINCIPALES ETAPES ET CALENDRIER	
2020	- Validation de la composition du club et des modalités de désignation des membres - Constitution du club citoyen - Rédaction de la charte du club citoyen - 1ère réunion du club citoyen
2021	- 2 réunions du club citoyen
2022	- 2 réunions du club citoyen
2023	- 2 réunions du club citoyen

VOLET PCAET	ATTENUATION	ADAPTATION	QUALITE DE L'AIR
	Non applicable	Non applicable	Non applicable

SECTEUR(S) D'ACTIVITE CONCERNE	REGLEMENTAIRE(S)	AUTRE(S)
		Gouvernance

IMPACTS	FAIBLE	MOYEN	FORT
Production ENR	Non applicable		
Réduction des consommations d'énergie			
Atténuation des émissions de GES			
Réduction des polluants atmosphériques			
Emplois créés			
Réduction des inégalités sociales			
Chiffre d'affaire local généré			
Maîtrise des dépenses de fonctionnement			
Préservation de la biodiversité			

<b>INDICATEURS DE RESULTAT</b>	Constitution du club citoyen
--------------------------------	------------------------------

MUTUALISATION AVEC LA CCPAL	Oui
PROPOSITION CITOYENNE	Oui



## ANNEXES

## MEMBRES DU COMITE DE PILOTAGE INTERNE MUTUALISE AVEC LA CCPAL

Membres du COFIL interne mutualisé			Présence
COMITE DE SUIVI			
Chef de projet aménagement et développement durable à la CCPAL	EYSSETTE	Marion	Oui
Elue en charge du PCAET à COTELUB VP transition énergétique et communication	GRELET	Béatrice	Oui
Chargé de mission PCAET mutualisé COTELUB/CCPAL	LAJARGE	Jonas	Oui
Directrice de l'aménagement du Territoire à COTELUB	PERERA	Flore	Oui
Elu en charge du PCAET à la CCPAL VP développement durable	SACCO	Frédéric	Oui
AMO PCAET pour COTELUB et la CCPAL	SAVANNE	Denis	Oui
CCPAL			
Président	RIPERT	Gilles	Oui
DGS	BOHN	Emmanuel	Oui
Service Eau et Assainissement	PAQUETEAU	Fabrice	
	STOLPE	Clara	Oui
Service Culture-Tourisme	LEGLINEL	David	
Service Patrimoine	GIORDANA	Christophe	
	POUGET	Lionel	Oui
Service Développement économique	BOVAS	Julie	
	GAY	Christelle	Oui
Elu.e.s de la commission développement durable titulaires ou suppléants au conseil communautaire	ESPINOSA	Marcia	Oui
	KADLER	Marie-Christine	Oui
	LETTERON	Gaëlle	Oui
	MAGNE	Gisèle	Oui
	MALBEC	Christian	Oui
	MILLE	Luc	
	MURAT	Elisabeth	
	PERELLO	Didier	Oui
	RAVOIRE	Michelle	
	SALLIER	Guy	Oui
SALVAUDON	Aline	Oui	
COTELUB			
Président	FABRE	Paul	Oui

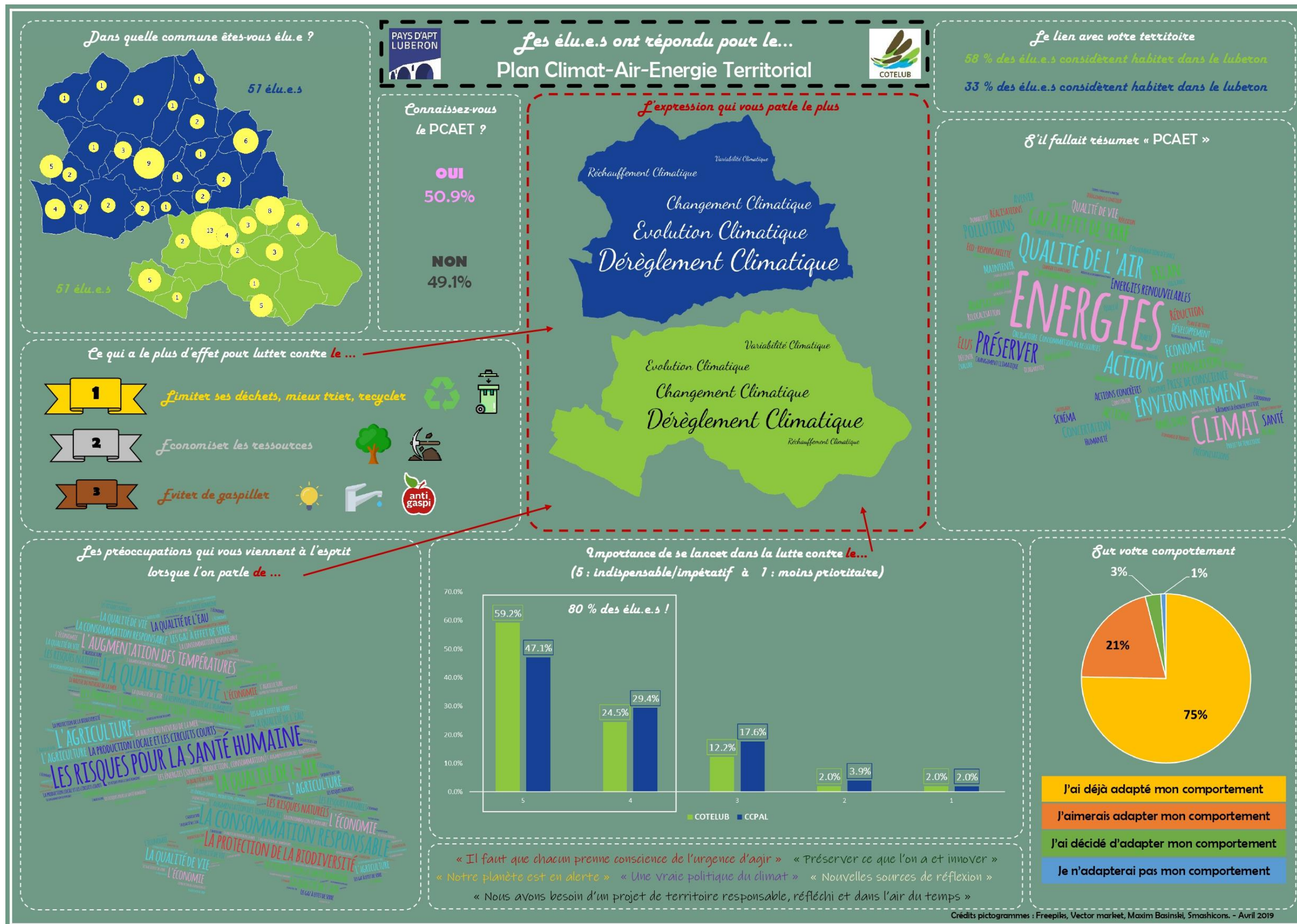
DGS	LOVISOLO	Frédérique	Oui
DST	VEYRET	Fabien	Oui
Chargé de mission Mobilité	AMBLARD	Nicolas	Oui
Attractivité	MILESI	Amandine	Oui
GEMAPI	FAGES	Damien	Oui
Petite Enfance	MARTINEZ	Daphné	Oui
Jeunesse	DELAYE	Olivier	Oui
Service Urbanisme	RHE	Cécile	Oui
Sous-groupe de la commission transition énergétique	BARNOUIN	Monique	Oui
	DECUIGNIERES	Jacques	Oui
	DE VILLEBONNE	Alain	Oui
	JEAN	Geneviève	Oui
	RICHAUD	Joëlle	Oui
	SABATER	Nicole	Oui

## LISTE DES STRUCTURES INVITEES AUX ATELIERS THEMATIQUES ET AU COPIL EXTERNE MUTUALISE N°3 RELATIF AU PLAN D'ACTIONS.

<i>Structure</i>	<i>Présence aux ateliers / COPIL</i>
<i>Action Logement</i>	
<i>ADEME</i>	<i>Oui</i>
<i>ALTE</i>	<i>Oui</i>
<i>ANAH 04</i>	
<i>ANAH 84</i>	
<i>Apt (OPAH RU)</i>	
<i>AOC Luberon</i>	
<i>ARPE</i>	<i>Oui</i>
<i>Association d'entrepreneurs COTELUB</i>	
<i>Association CASPERE</i>	<i>Oui</i>
<i>Association J'ANSOUIIS</i>	<i>Oui</i>
<i>AURAV</i>	
<i>Bio de Provence</i>	<i>Oui</i>
<i>CAUE 84</i>	<i>Oui</i>
<i>CBE d'APT</i>	
<i>CBE Pertuis</i>	
<i>CCI 04</i>	
<i>CCI 84</i>	<i>Oui</i>
<i>CCPAL</i>	<i>Oui</i>
<i>CD 04</i>	
<i>CD 84</i>	<i>Oui</i>
<i>Centrales Villageoises du Pays d'Aigues</i>	<i>Oui</i>
<i>Centre Forestier (la Bastide des Jourdans)</i>	
<i>Centre social l'Aiguier (La Tour d'Aigues)</i>	<i>Oui</i>
<i>Chambre d'Agriculture 04</i>	
<i>Chambre d'Agriculture 84</i>	<i>Oui</i>
<i>Chambre des métiers 04</i>	
<i>Chambre des métiers 84</i>	<i>Oui</i>
<i>Compagnons Bâtisseurs</i>	<i>Oui</i>
<i>Communes Forestières</i>	<i>Oui</i>
<i>Collectif le FIL Villelaure</i>	<i>Oui</i>
<i>AIL Cucuron</i>	

<i>SOS Durance Vivante</i>	
<i>Sud Luberon Zéro Déchet</i>	
<i>Collectif Transition en Pays d'Apt</i>	<i>Oui</i>
<i>Conseil de développement du Pays d'Apt</i>	<i>Oui</i>
<i>CRPF</i>	<i>Oui</i>
<i>DDT 84</i>	<i>Oui</i>
<i>DDT 04</i>	
<i>DREAL</i>	
<i>ENEDIS</i>	<i>Oui</i>
<i>Energie Partagée</i>	<i>Oui</i>
<i>Entreprises du Pays d'Aigues</i>	
<i>FNE 04</i>	
<i>FNE 84</i>	
<i>GCAPA</i>	
<i>GRDF</i>	<i>Oui</i>
<i>INAO</i>	
<i>Initiative Luberon</i>	<i>Oui</i>
<i>LPO</i>	
<i>Luberon Nature</i>	
<i>ONF</i>	
<i>PNRL</i>	<i>Oui</i>
<i>Région SUD Provence-Alpes-Côte d'Azur</i>	
<i>SEV</i>	<i>Oui</i>
<i>SIRCC</i>	<i>Oui</i>
<i>SIRTOM</i>	<i>Oui</i>
<i>SIVOM</i>	
<i>SMAVD</i>	
<i>SOLIHA</i>	
<i>Syndicat Durance Ventoux</i>	
<i>UDAP 04</i>	
<i>UDAP 84</i>	
<i>Vaucluse Provence Attractivité</i>	
<i>Vélo Loisir Provence</i>	







Les thématiques prioritaires : CCPAL

- 1** Diminuer les dépenses énergétiques (logements, habitations, bureaux...)
- 2** Aménager en préservant le patrimoine naturel, la santé et la qualité de vie
- 3** Promouvoir une consommation et une gestion des déchets responsables

=

≠

≠

Les thématiques prioritaires : COTELUB

- 1** Diminuer les dépenses énergétiques (logements, habitations, bureaux...)
- 2** Accompagner les entreprises et les industries en faveur de leur lutte contre le dérèglement climatique
- 3** Faciliter les déplacements et limiter leurs émissions

Quelles sont les actions déjà menées sur votre territoire ?

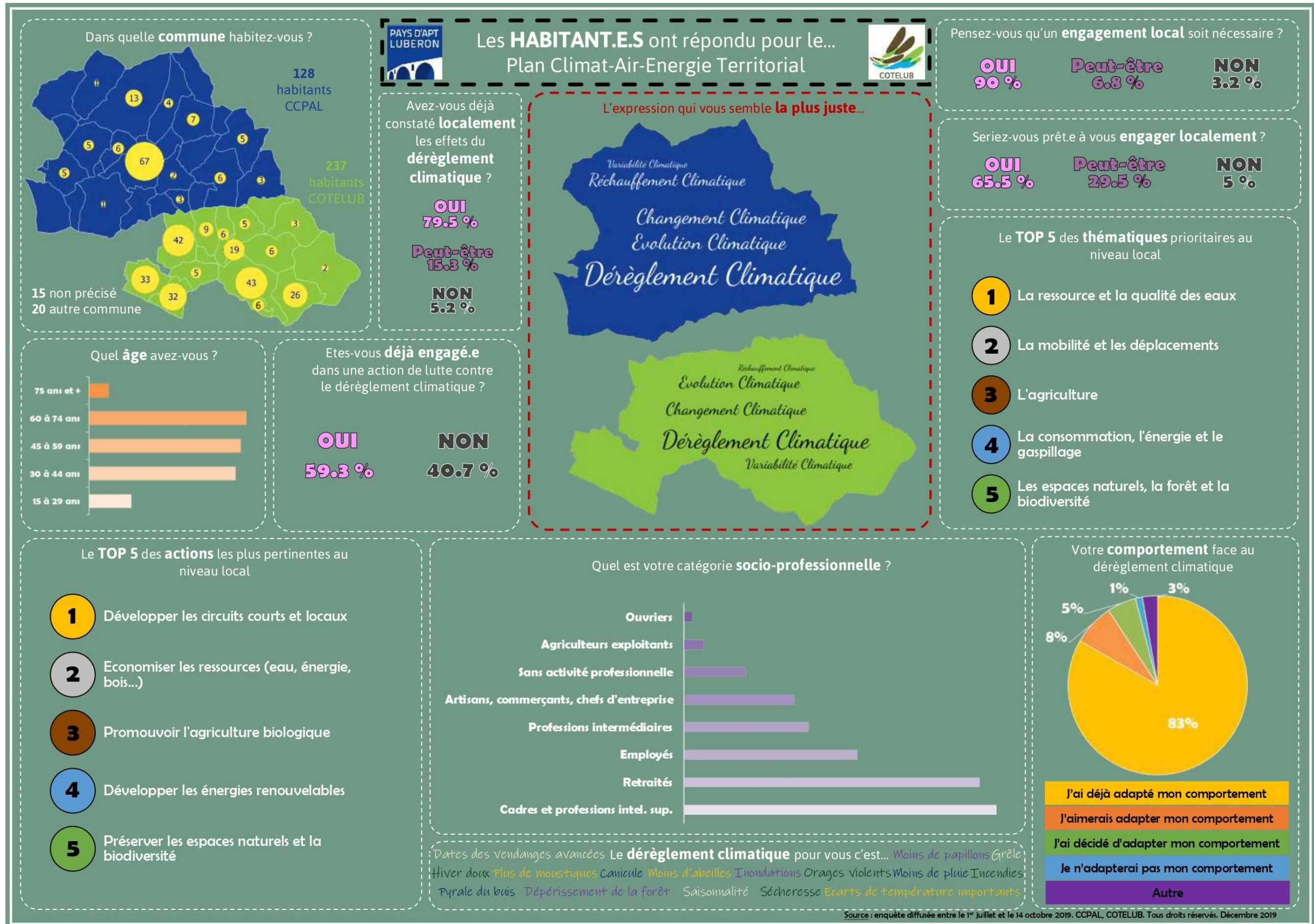


Vos propositions d'actions !



Crédits pictogrammes : Freepik, Vector market, Maxim Basinski, Smashicons. - Avril 2019







**TOP 5 dans le plan d'action du PCAET !**

- 99 Développer l'offre de transports en commun
- 84 Favoriser la production et la consommation d'une alimentation locale, le végétarisme, les circuits courts, l'agriculture biologique et adaptée au changement climatique
- 72 Produire et consommer des énergies renouvelables locales
- 72 Réduire ses déchets à la source, mieux trier, communiquer sur les bons gestes, favoriser l'économie circulaire, zéro plastique
- 71 Développer l'usage et les services vélo, les mobilités actives/douces, les itinéraires cyclables sécurisés, éviter la voiture
- 62 S'engager individuellement et collectivement, changer nos modes de consommation, faire émerger des projets citoyens, avoir une vision à long terme

**Vos propositions d'actions !**  
Nombre d'occurrences

- 62 Préserver et économiser l'eau (qualité et quantité)
- 60 Economiser l'énergie et les ressources, faire preuve de sobriété énergétique, éviter les gaspillages
- 59 Préserver la biodiversité, les espaces naturels, la forêt et les paysages, lutter contre les feux de forêt et les pollutions
- 57 Aménager les villes durablement en favorisant la végétation, la perméabilisation des sols, adapter les espaces urbains au changement climatique
- 54 Communiquer, informer, sensibiliser et accompagner les citoyens, les entreprises et les élus en faveur de la transition énergétique
- 51 Mobiliser les collectivités et les instances politiques à s'engager, faire preuve d'exemplarité, prendre en compte des critères éco-responsables dans les marchés publics
- 46 Accélérer la rénovation thermique des bâtiments et des logements, isoler massivement, faire en sorte d'avoir des logements décents
- 44 Optimiser la gestion des déchets sur le territoire sur les aspects ramassage et recyclage, plus de déchetteries
- 40 Réduire les émissions de gaz à effet de serre, maîtriser son impact carbone, utiliser des carburants écologiques et agir sur les pollutions atmosphériques
- 39 Favoriser l'intermodalité et les mobilités alternatives, optimiser le schéma des transports en commun, rouvrir les lignes de train, avoir une réelle politique de transports
- 36 S'engager dans la voie de la démocratie participative, intégrer les citoyens dans la gouvernance des projets, faire de la concertation, organiser des événements avec les citoyens
- 32 Changer nos modes de consommation, accompagner les changements de comportements et nos modes de vie
- 27 Changer de paradigme, changer de système, lutter contre la surconsommation, rendre nos territoires résilients, principe pollueur-payeur, entrer en décroissance
- 25 Bénéficier d'aides pour la rénovation des logements, pour l'achat de vélo à assistance électrique, agir en faveur des plus défavorisés

**Paroles d'habitant.e.s...** « Un engagement moral, collectif, conscient et actif » « Tendre vers le zéro déchet »  
 « Prendre des mesures radicales pour réduire les déchets plastiques, changer nos habitudes au quotidien » « Motiver la population pour une prise de conscience et une réactivité globale » « Principe gaspilleur-payeur »  
 « Que les mairies s'engagent dans de réelles démarches écologiques » « Chacun sur son territoire doit prendre des mesures pour limiter le dérèglement climatique » « Il faut des ambitions écologiques et sociales fortes »  
 « Prise de conscience citoyenne et des collectivités » « Notre gouvernement ne prenant pas les choses en main, c'est au niveau local que nous devons agir » « Favoriser les initiatives locales de réemploi et réutilisation »  
 « Faire de grandes campagnes de prévention et d'information, et faire enfin de ce combat une priorité ! » « Obtenir du gouvernement et de l'Europe plus d'engagement, d'orientations claires, de décisions et d'actions »  
 « Faire des commissions de réflexion » « Que les collectivités soient un vrai relais d'information auprès de la population » « Des incitations financières » « Opérer un changement de paradigme sans lequel tout sera plus difficile »  
 « Il faut moins polluer à tous les sens du terme » « Tout mettre en œuvre pour diminuer les consommations d'énergie et d'eau » « Il paraît évident et rationnel, de vouloir vivre de manière la plus autonome et durable possible »  
 « Il faut décliner au niveau local ce qui est impulsé au niveau international » « Tendre au plus vite vers l'arrêt du recours aux énergies fossiles, donc développer les énergies réellement renouvelables » « Agir, et vite ! »

Source : enquête diffusée entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 14 octobre 2019. CCPAL, COTELUB. Tous droits réservés. Décembre 2019

## PLAN DE COMMUNICATION ET DE CONCERTATION

## PLAN DE CONCERTATION ET DE COMMUNICATION AUTOUR DES PCAET

Version du 06 décembre 2019

### 1. OBJECTIFS ET PRINCIPES DU PLAN

Le plan de concertation et de communication vise notamment les trois objectifs suivants :

- **Répondre à la réglementation**

Il est rappelé que la loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte positionne les intercommunalités de plus de 20.000 hab. comme animateur et coordinateur de la transition énergétique au sein de leur territoire<sup>12</sup>. Le décret d'application relatif au PCAET du 28 juin 2016 précise notamment :

- ✓ **Art : R. 229-53** : « *La collectivité qui engage l'élaboration du PCAET en définit les modalités d'élaboration et de concertation.* »
- ✓ **Art : R. 229-51 III** : « *Le programme d'actions (du PCAET) .... définit des actions à mettre en œuvre par les collectivités territoriales concernées et l'ensemble des acteurs socio-économiques, y compris les actions de communication, de sensibilisation et d'animation en direction des différents publics et acteurs concernés. .... Il précise les moyens à mettre en œuvre, les publics concernés, les partenariats souhaités .... pour les principales actions envisagées.* »

- **Faire émerger des porteurs de projets et cibler les actions des deux EPCI**

La logique des PCAET des deux EPCI n'est pas d'aboutir à un plan d'action pléthorique qu'ils ne seraient pas en mesure de mettre en œuvre mais de cibler leur intervention autour d'actions ambitieuses et fédératrices relevant notamment de leurs champs de compétences dans un esprit de synergie et de mutualisation entre CCPAL et COTELUB mais aussi avec les communes qui les compose et les acteurs socio-économiques de leur territoire respectif.

Pour cela, la concertation et de la communication doivent permettre notamment de :

- ✓ Recueillir les besoins/demandes des communes et des acteurs socio-économiques de terrain qui pourront être transformés, le cas échéant, en actions mutualisées dont la maîtrise d'ouvrage sera assurée par les EPCI,
- ✓ Susciter des envies d'agir et faire émerger des actions dont la maîtrise d'ouvrage sera assurée par d'autres acteurs (communes, chambres consulaires, entreprises, acteurs associatifs, PNRL, ALTE,...).
- **Profiter de la démarche d'élaboration des PCAET pour informer et sensibiliser le plus largement possible les habitants et usagers du territoire à la transition énergétique.**

La mise en œuvre des actions de communication reposera notamment sur des interventions :

- **Après des réseaux d'acteurs déjà animés ou en lien avec les EPCI**

<sup>12</sup> Loi TECV du 17 août 2015: « Art. L. 2224-34.-Les établissements publics de coopération intercommunale, lorsqu'ils ont adopté le plan climat-air-énergie territorial, sont les coordinateurs de la transition énergétique. Ils animent et coordonnent, sur leur territoire, des actions dans le domaine de l'énergie en cohérence avec les objectifs du plan climat-air-énergie territorial et avec le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie, en s'adaptant aux caractéristiques de leur territoire ».



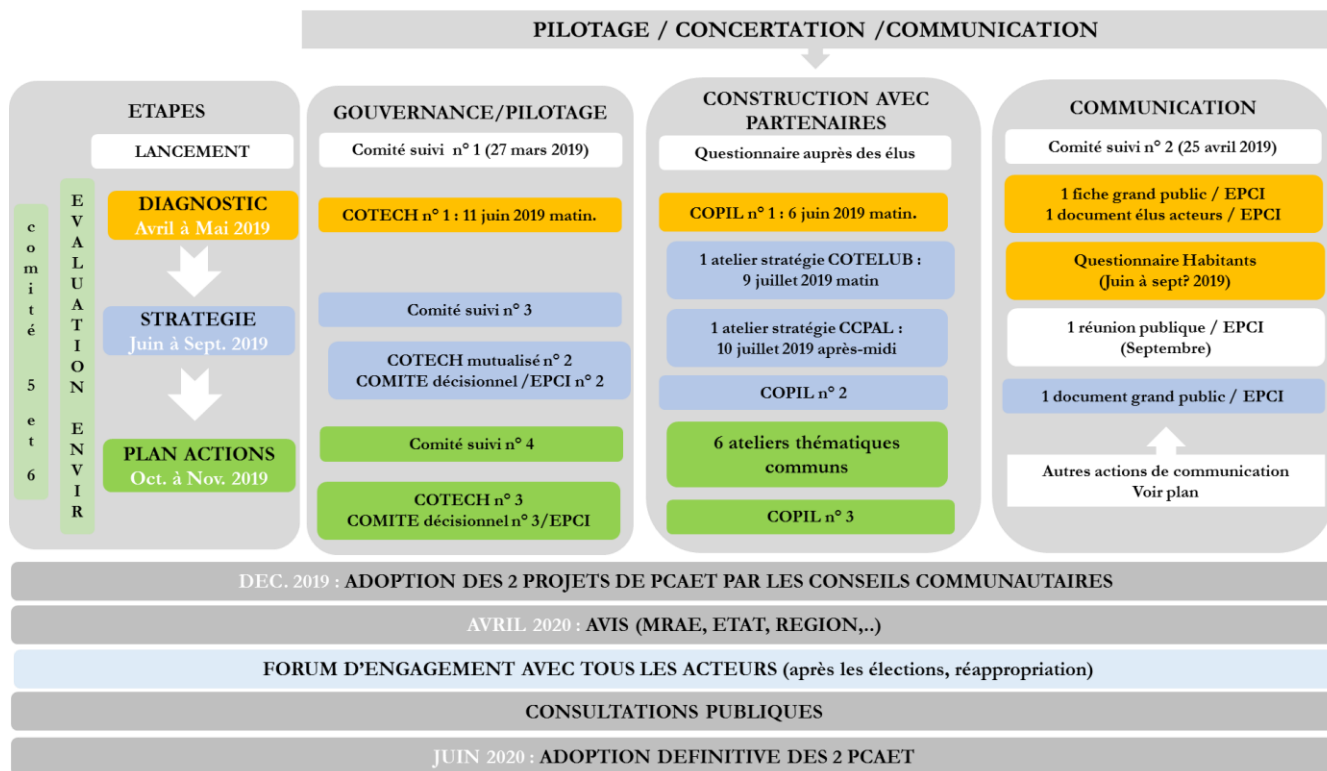
RESEAUX D'ACTEURS	
CCPAL	COTELUB
Comités de site	Centrales Villageoises du Pays d'Aigues
Acteurs de l'habitat	Collectif citoyen FIL
Collectif Transition en Pays d'Apt	Association SOS Durance vivante
	Association Sud Luberon zéro déchet
	AIL Cucuron

Liste d'acteurs non exhaustive

- Lors d'événements déjà programmés dans les territoires
  - DD Festival de Cadenet
  
- Lors d'événements spécifiques dédiés au PCAET
  
- **Après des relais** : presse, radio, supports de communication des collectivités, ....

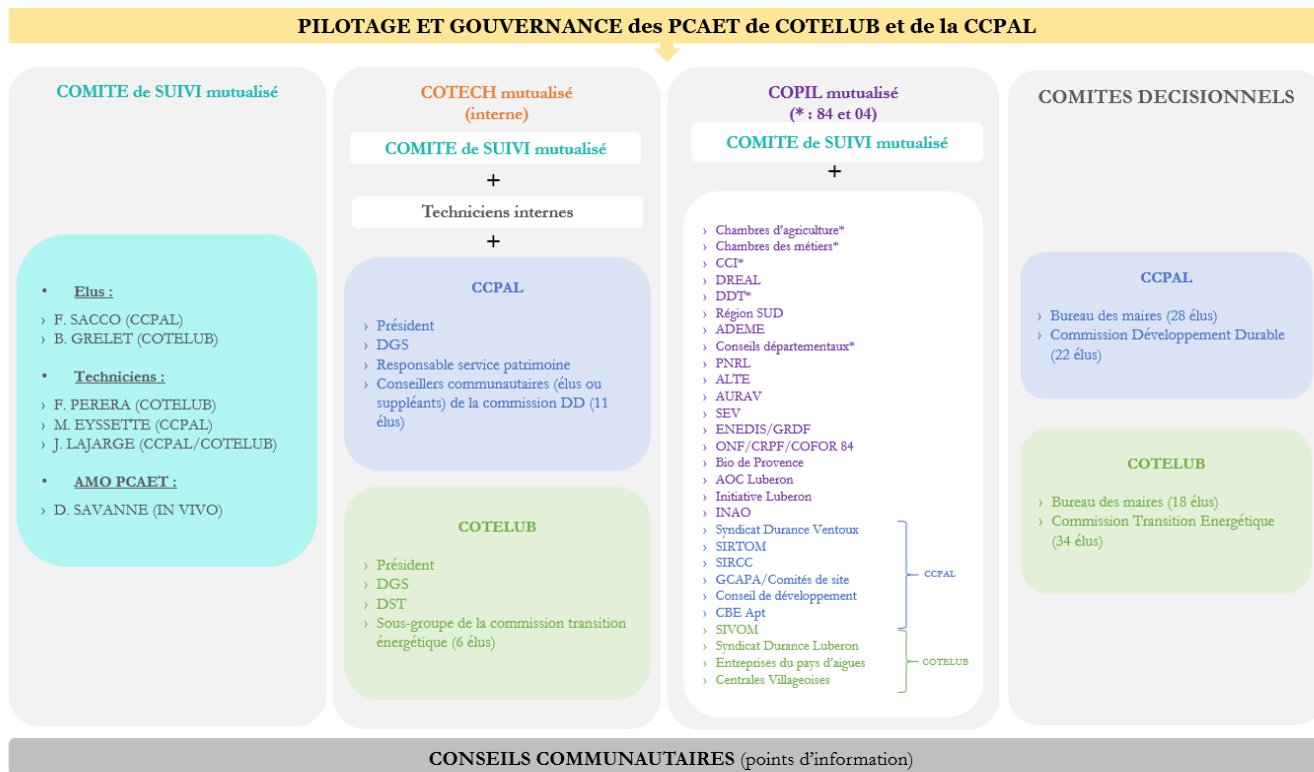
2. VUE D'ENSEMBLE

Les différents temps/outils de pilotage, de gouvernance, de concertation et de communication mis en œuvre aux différentes étapes d'élaboration du PCAET sont synthétisés dans la figure ci-dessous :



3. INSTANCES DE PILOTAGE ET DE GOUVERNANCE

Les compositions des instances de pilotage et de gouvernance du PCAET sont récapitulées dans la figure ci-dessous :





## 4. CONCERTATION

Les différents temps de concertation sont présentés dans le tableau suivant :

ETAPE DU PCAET : PREFIGURATION	
Type	Date
Questionnaire élus	08/02/2019 au 15/03/2019

ETAPE DU PCAET : DIAGNOSTIC	
Type	Date
COFIL externe	06/06/2019
COFIL interne	11/06/2019
Questionnaire habitants	01/07/2019 au 14/10/2019

ETAPE DU PCAET : STRATEGIE	
Type	Date
Séminaire stratégie élus COTELUB	09/07/2019
Séminaire stratégie élus CCPAL	10/07/2019
Réunion publique CCPAL	20/09/2019
Réunion publique COTELUB	27/09/2019
COFIL interne	03/10/2019
COFIL externe	10/10/2019

ETAPE DU PCAET : PLAN D'ACTION	
Type de concertation	Date
Ateliers thématiques Agriculture/forêts et Adaptation au changement climatique	15/10/2019
Ateliers thématiques mobilité et patrimoine public	18/10/2019
Ateliers thématiques entreprises et rénovation de l'habitat	29/10/2019
COFIL externe	21/11/2019
COFIL interne	28/11/2019

ETAPE DU PCAET : VALIDATION DU PCAET	
Type de concertation	Date
Vote en conseil communautaire CCPAL	12/12/2019

Vote en conseil communautaire COTELUB	19/12/2019
Forum d'engagement	A venir

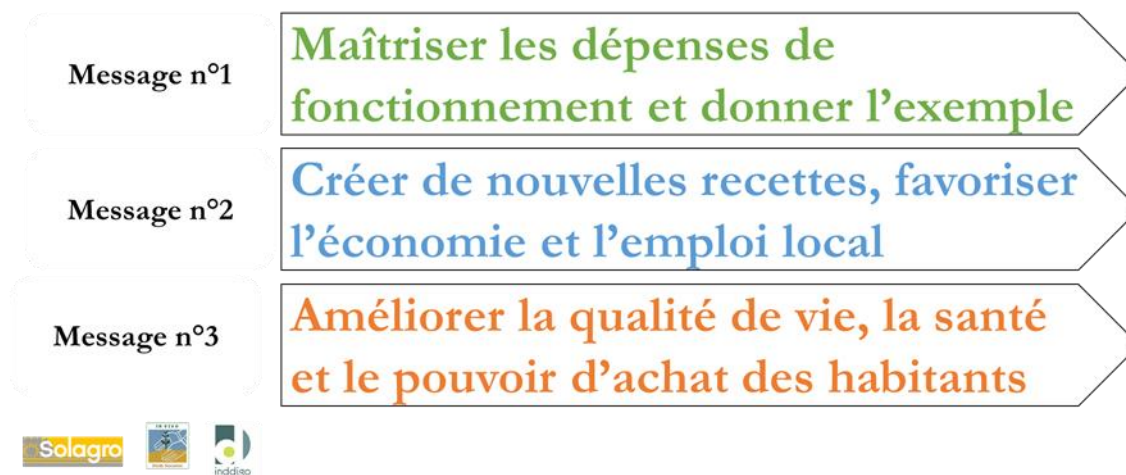
5. COMMUNICATION

PRINCIPAUX MESSAGES

Les objectifs du PCAET et les actions de transition énergétique qui y seront inscrites seront présentées comme une stratégie « sans regret » c'est-à-dire qui offre des opportunités aux deux territoires non seulement pour lutter contre le réchauffement climatique et s'y adapter mais aussi autour des trois principaux messages suivants (retours d'expérience des élus de la région SUD Provence-Alpes-Côte d'Azur) :



**LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE :  
LUTTER ET S'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE  
MAIS C'EST AUSSI UNE POLITIQUE SANS REGRET QUI PERMET DE :**



Ces messages doivent prendre en compte des éléments issus de la sociologie de la décision ou de la psychosociologie, notamment :

- La dépendance au sentier déjà emprunté (je fais plus facilement ce que j'ai déjà fait),
- L'adhésion à la norme sociale (j'ai envie de faire comme la majorité),
- Les fenêtres d'opportunités politiques (il existe des moments de plus grande réceptivité politique).

6. ACTIONS

6.1. SITES INTERNET

Les deux EPCI ont déjà leurs pages dédiées à la transition énergétique/PCAET. Celles-ci ont été alimentées régulièrement de différentes informations au fur et à mesure de l'avancement de la démarche.

6.2. TRAIT D'UNION CCPAL / NEWSLETTER COTELUB

Les informations suivantes ont été apportées :



CCPAL	COTELUB	Contenus
Mai 2019		Annonce du résultat du questionnaire auprès des élus avec renvoi sur le site internet
	Juillet 2019	
Septembre 2019	Sept./Oct./Nov. 2019	Dossier plus complet sur Diagnostic/ Stratégie et retour réunion publique

Voir articles sur les sites web des intercommunalités :

<https://www.paysapt-luberon.fr/>

<http://www.cotelub.fr/>

### 6.3. RELAIS PRESSE ET COMMUNES

Le relais de ces informations (voir ci-dessus) est fait auprès des communes (contenus, illustrations et renvois sur site internet) afin qu'elles puissent s'en servir si elles le souhaitent.

Les communiqués de presse sont faits lorsqu'il y aura des présentations officielles ouvertes à la presse.

### 6.4. RADIOS

Les partenariats suivants ont été mis en place :

- Pour la CCPAL : un spot radio a été enregistré le lundi 09 septembre et a été diffusé la semaine qui a précédé la réunion publique du vendredi 20 septembre.
- Pour COTELUB : pas de partenariat radio envisagé.

### 6.5. QUESTIONNAIRE AUX ELUS

Un questionnaire a été adressé au 611 élus communaux de la CCPAL et de COTELUB en février/mars 2019.

Ses objectifs étaient les suivants :

- Sensibiliser l'ensemble des élu(e)s aux enjeux Climat, Air, Energie sur le territoire
- Recueillir les sensibilités et les priorités d'actions
- Etre source d'inspiration pour que l'élaboration du PCAET se fasse en cohérence avec le territoire et ses élu(e)s.

### 6.6. QUESTIONNAIRE POUR LE GRAND PUBLIC

Un questionnaire à destination du grand public a été diffusé le 1<sup>er</sup> juillet 2019.

Ce questionnaire existe sous forme d'un formulaire en ligne.

#### **Objectifs :**

- Mieux comprendre les perceptions, les attentes et les pratiques des habitants en matière de changement climatique et transition énergétique
- Recueillir des propositions d'action des habitants pour co-construire le projet avec leurs préconisations, idées et impressions.

#### **Modalités de construction**

- Travail en interne : aller-retour CCPAL/COTELUB (début juin)
- Travail en externe : PNRL / ALTE (semaine du 10 juin)
- Reformulation et mise en forme confiée à un prestataire (semaine du 17 juin)
- Validation élus : B. GRELET / F. SACCO (semaine du 24 juin)
- Finalisation formulaire le 28 juin
- Diffusion et mise en ligne le 1<sup>er</sup> juillet.

### Cible

L'ensemble des habitants de COTELUB et de la CCPAL

### Diffusion :

- Date : du 1<sup>er</sup> juillet au 14 octobre
- Modalités de diffusion :
  - Site internet : CCPAL, COTELUB – OTI Pays d'Apt Luberon, OTI COTELUB – Communes – Partenaires (PNRL, ALTE 84, ...).
  - Réseaux sociaux (Facebook CCPAL,
  - Evènements : Présentiel lors de certaines manifestations (journée des associations, jours de marchés, Rencontre « entrepreneur et territoire » du 27 juin, fêtes communales (?), évènements partenaires (PNRL, ALTE...) ...à prospecter...)
  - En dépose + box retour questionnaire :
    - Structures de la CCPAL (Accueil général CCPAL, Conservatoire, multi-accueils, OTI + Bureau Information Touristique ...), Partenaires (communes, Lou Pasquié...etc.)
    - Structures de COTELUB (Siège, pôle environnement, crèches, OTI
  - Presse : Vaucluse Matin, LA Provence, Les Echos du Mardi, La Cerise, le Pays d'Apt / Dossier de presse complet (rédaction article spécifique avec renvoi vers questionnaire + infos sur réunion publique de septembre) + Communiqué de presse (relance)
  - Magazines : Trait d'Union CCPAL sortie prévue 1<sup>ère</sup> semaine de septembre – gazette communale, Lettre d'information COTELUB sortie fin juillet.
  - Affiche : Annonce réunion publique du 20 septembre et du 27 septembre + questionnaire – 1<sup>ère</sup> vague affichage à partir de fin août – 2<sup>ème</sup> vague affichage mi-septembre. Intégration à l'affiche d'un QR Code – Quantité prévue / 50 affiches pour COTELUB, 100 affiches pour le CCPAL.
  - Flyers (uniquement CCPAL) : même objectif que l'affiche en plus petit et en plus d'exemplaires
  - Radios : Spot radio (Comète FM) pour la CCPAL
  - DD festival de Cadenet (COTELUB) : le 12 octobre

### Synthèse des résultats :

- Une première analyse sera faite pour être présentée aux réunions publiques de septembre.
- Possibilité de laisser du temps après la réunion publique pour obtenir davantage de réponses, notamment en se greffant à des évènements existants (salons, forums, festivals, etc.)
- Première analyse pour les réunions publiques des 20 et 27 septembre
- Analyse finale courant novembre.

## 6.7. REUNIONS PUBLIQUES

### Dates et lieux :

20 septembre à 18h à la Maison du Livre et de la Culture à Bonnieux pour la CCPAL

27 septembre à 18h à la Mairie d'Ansouis pour COTELUB

### Objectifs :

- Lancement public de la démarche
- Sensibiliser les élus, les habitants et les acteurs socio-économiques à la transition énergétique
- Susciter des dynamiques locales pour favoriser un engagement de tous (communes, acteurs socio-économiques, habitants, ...) autour de la transition énergétique
- Faire émerger des actions qui puissent, le cas échéant, être intégrées au PCAET et portées par des acteurs locaux (communes, acteurs socio-économiques, habitants, ...).
- Proposer aux personnes présentes de répondre au questionnaire

- Une fois les réponses données, présentation des premiers résultats.

#### Modalités/Déroulé :

- Temps 1 : INTRODUCTION (15 min.)
- Temps 2 : INFORMER (présentation), environ 45 minutes avec réponses aux questions et échanges.
  - Principaux impacts déjà observés et attendus du changement climatique pour le territoire
  - Un PCAET c'est quoi ?
  - Les enjeux pour le territoire (données issues du diagnostic)
- Temps 3 : RECUEILLIR DES PROPOSITIONS POUR AGIR (ateliers entre les participants), environ 1h15

Quelles sont les actions concrètes de transition énergétique/écologique dont vous souhaiteriez en priorité l'amplification ou la réalisation nouvelle dans votre bassin de vie ?

- ✓ Réflexions individuelles (5 min.).

Chaque participant note sur deux post-it jusqu'à trois actions concrètes de transition énergétique/écologique dont il souhaiterait l'amplification ou la réalisation nouvelle dans son bassin de vie.

- Pour se déplacer,
- Pour se loger,
- Pour consommer.
- ✓ Partage entre membres du même sous-groupe (30 min.)
  - Chaque participant présente à tour de rôle à son groupe ses propositions d'action
  - Le rapporteur constitue une liste rassemblant l'ensemble des propositions d'action
  - Chaque participant vote à l'aide de trois gommettes pour les actions qui lui semble prioritaires
- ✓ Partage en plénière (5 min. par rapporteur)
  - Chaque rapporteur partage avec l'ensemble des participants les propositions d'action de son sous-groupe.
  - Les listes de chaque groupe sont affichées sur les murs.
- Temps 4 : COLLATION

#### 6.8. ATELIERS THEMATIQUES

Six ateliers thématiques sont organisés les 15, 18 et 29 octobre afin de co-construire les plans d'actions du PCAET de COTELUB et de celui de la CCPAL.

Durant tout le processus d'élaboration de ces deux Plans Climat, plusieurs associations ont pris contact avec nous, intéressés par la démarche et désireux de s'investir à nos côtés.

Ainsi, en plus des membres du comité de pilotage externe, ces associations et collectifs ont été invités aux ateliers thématiques afin de co-construire avec nous les plans d'actions.

Lors du dernier comité de pilotage, le 21/11, ils ont également été invités pour la présentation des plans d'actions formalisés.

#### 6.9. SEMINAIRE D'APPROPRIATION

Un séminaire d'appropriation sera organisé pour les nouveaux élus installés dans les nouveaux communautaires à partir du printemps 2020 et avant l'adoption définitive du Plan Climat.

Ses objectifs seront :

- De se saisir des enjeux climat, air, énergie du territoire ;
- S'approprier le plan d'actions ;
- Synthétiser les avis recueillis dans le cadre de la procédure réglementaire de validation ;
- Prioriser les investissements nécessaires à la mise en œuvre du Plan Climat.

#### 6.10. FORUM D'ENGAGEMENT

Le forum d'engagement aura lieu après l'adoption du PCAET, en présence de l'ensemble des acteurs de la démarche et des élus.

Il aura pour objectif de fédérer et de formaliser le partenariat multi-acteurs (acteurs institutionnels, associations, financeurs, etc.) déjà mobilisés lors de l'élaboration. Il contribuera à mettre en place une gouvernance innovante pour COTELUB en poursuivant la mutualisation avec la CCPAL et à asseoir la légitimité des EPCI en qualité de coordinatrice de la transition énergétique au sein de leur territoire.